Les cahiers du C.G.H.M.L.

n°4
Une mobilité d'autrefois
la migration des maçons de la Marche dans le Centre de la France



par
Geneviève Millot

1989

Cercle de Généalogie et d'Histoire des Marchois et Limousins
54 rue Pierre et Marie Curie - 87000 LIMOGES

Ce relevé a été dépouillé, corrigé, mis en forme et édité par le Cghml grâce à la participation de ses bénévoles et de ses employés.
Ce travail est protégé par le CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (loi n° 92-597 et décrets suivants).
Tout extrait, toute reproduction et adaptation en vue d'une réutilisation ou d'une diffusion, quel que soit le support utilisé (papier, photographie argentique ou numérique, microfilm, CD-Rom ou usage Internet…) sont illicites et donc rigoureusement interdits.
Toute infraction à ce code constituera une contrefaçon et pourra faire l'objet de poursuites par le Cghml.

UNE MOBILITE D'AUTREFOIS,

la migration des maçons de la Marche dans le centre de la France

- conférence -

Geneviève MILLOT

LA MOBILITE AUTREFOIS

La mobilité ? Mais autrefois on ne bougeait pas !

Nous avons tous les mêmes souvenirs qui évoquent le temps des villages et des petites villes de notre enfance. Chaque année, nous y retrouvions notre parenté, nos voisins et nos petits amis, les fermiers et les vignerons, les chevaux et les vaches, les chiens et les poules, et jusqu'aux petits oiseaux. Ils semblaient tous avoir attendu notre retour, image estivale de notre environnement d'enfant au long d'une rivière portant des canards qui faisaient coin-coin...

Image immobile et statique que nous accordons volontiers au passé, le plaquant comme dans un vitrail ou un tympan de cathédrale. Ordonné par rapport à nous même, nous nous y mouvions sans même le connaître. Mais tout généalogiste, et pour ainsi dire à son insu, apprend à connaître le passé, il le découvre, de façon parfois insolite, et voilà que ce passé se révèle singulièrement vivant, étrangement mobile sous sa structure si stable des souvenirs d'autrefois.

Evoquons pour mémoire nos leçons scolaires, tous ces personnages venus dans notre pays sans parler des célèbres Huns dont le bifteck cuisait sous la selle. Il y en eut bien d'autres, armés ou désarmés, Jules César et Guillaume le Conquérant, certes, mais saint Colomban et saint Thomas d'Aquin, les peintres de Flandre et les sculpteurs de Rome, il y avait aussi le "juif errant". Depuis, ça n'a jamais cessé. Le passé a connu de ces mobilités oubliées en tant que telles: saint Martin, Mazarin, Léonard de Vinci, Chopin... et elles ont eu une influence considérable sur notre pensée, notre civilisation, notre pays.

Ceux-là, les migrants par excellence, auraient-ils vécu chez nous dans un pays immobile ? Fausse image. La vie de toute communauté, ville ou village, est celle d'une société de personnes bien vivantes en relation les unes avec les autres dans un cadre donné; mais les attitudes au regard de cette société peuvent être diverses. Il y a la société où l'on est inséré, on y nait, on y développe sa cellule familiale, on y meurt; il y a la société à laquelle on renonce, pour des raisons économiques (on n'y mange pas à sa faim), pour des raisons politiques (les réfugiés). Il y a la société qu'on abandonne (cellule familiale), celle qu'on trahit (le délinquant), celle qu'on quitte (le marginal), celle qui vous quitte (le réprouvé).

Et voilà beaucoup de gens sur les routes. Ils vont ailleurs. Parfois, comme on dit, ils ne vont nulle part. Et c'est cela, la mobilité, une mobilité que nous disons géographique. Mobilité, signe de défaite ? Signe de conquête? Dans les deux cas, elle entraîne, nous le verrons, un changement social, d'où son nom de mobilité sociale.

Cette mobilité suppose donc un mouvement déterminé, émanant de la volonté d'une personne, d'une famille, d'un groupe, de s'éloigner de sa maison, de sa communauté, ville ou village, de ses conditions de vie, autrement dit, de son cadre d'intégration dans un lieu donné.

LIEU ET BUT INDETERMINES: LA MOBILITE ANONYME

La mobilité anonyme: le long des vieilles voies, des chemins, combien de routeux, d'errants; ces êtres des confins et des fatalités, le généalogiste les rencontre: c'est Jean, dit Mirlande âgé de 25 ans ou environ et d'autour d'un peu plus de cinq pieds soubs poil brun... (+ 1702). C'est Léonard qui, lui est soubs poil noir, il a quarante ans (+ 1713). C'est le vacher au large de la vieille voie romaine, pas de prénom, pas même de surnom que le curé n'ose écrire, il a dix-huit ans et il meurt (1688). C'est un homme appelé le petit bossu (+ 1678), un pauvre garçon dont on ne scait le nom pour avoir été surpris par la mort (+ 1705).

Tous sont inhumés selon l'ordre du rituel. D'aucun vous ne saurez jamais rien.

Et voici les mendiants, habituellement anonymes. A l'orée d'une grande forêt au nord du Bourbonnais, ceux-ci doivent pourtant accuser leur nom, se disant de Saint-Vast, du diocèse de Soisson en Picardie, un enfant vient de leur naître, au prénom de son parrain de rencontre. Si vous recherchez Gilbert Basfert, de Gaspard du même nom et de Marie-Jeanne Lavernier, il est né le 24 octobre 1756 à Verneuil (Cher). A-t-il survécu, et où ?

LA MOBILITE AVEC UN GRAND "M": "on s'en va"

Il ne sera mentionné que pour mémoire les grandes mobilités. Ces déplacements de population largement connus et relatés, où la politique a plus ou moins sa part. Impulsion politique lorsque les premiers colons du Québec quittent leur Normandie natale, au début du XVIIème siècle, mus sans doute par leur sang viking vers l'aventure et la découverte. La réaction à une politique avec l'émigration basque en Amérique du Sud, dite latine; les Basques n'étant d'ailleurs pas latins. Enfin, la fuite devant l'envahisseur, la fuite devant son propre frère, la guerre ou la terreur; il y a des mobilités qui, hélas, sont d'horribles exodes.

Par contre, il y a des mobilités de population peu connues, parfois inconnues, elles sont modestes, mais elles ont existé, et leur connaissance peut aider l'un ou l'autre généalogiste en recherche. Le passé y devient un véritable terrain d'exploration.

C'est à Charles Quint que l'on doit le peuplement du deuxième plateau de notre Jura. Terre bourguignonne sous l'empire des Habsbourg espagnols, l'époque monarchiste avait marqué le pays de ses monastères et de ses défrichements, les serfs avaient essarté. Et puis, en ce XVIème siècle, l'ère des pionniers est essouflée, l'immense forêt jurassienne a reconquis du terrain, elle est sauvage, dense, peu sûre, difficile à traverser et à surveiller. L'Empereur de toutes les Espagnes, comme ses "beaux cousins" de France, aimait trop la guerre, mais comme eux, était soucieux de la gestion des immenses territoires dont il était le prince. C'est ainsi que fut entrepris de repeupler cette région quasiment inhabitée en incitant les populations à s'y fixer. Méthode connue dans notre propre pays, en particulier après les hécatombes de l'épidémie de peste qui ravagea la France comme l'Europe durant le XIVème siècle. Dès le siècle suivant, dans un royaume exsangue, des terres avaient été remises à des familles cherchant à se suffire à charge de défricher et d'exploiter le sol contre des conditions fort avantageuses, particulièrement du point de vue fiscal, leur assurant ainsi sécurité et pérennité. Ainsi naquirent nombre de communautés familiales, ainti-mobile s'il en fût, et dont on retrouve la marque dans ces toponymes qui recouvrent en particulier d'anciens versants forestiers, les Jacquenots, le Pournaux, les Morins; ces familles-là aussi avaient "bougé" avant de se fixer en des lieux où désormais leurs noms sont immobiles, ère de mobilité en des temps anciens. Charles Quint ne fit donc que reprendre une mesure qui avait fait ses preuves. Mais, en haut-Jura, qui trouver sinon les bandes de hors-la-loi, qui, de tous temps, ont la forêt pour refuge ? Arrivèrent alors, entre autres, des Normands et des Savoyards. Les seconds étaient relativement proches et montagnards, les premiers n'étaient ni l'un ni l'autre. Quel était donc le fil conducteur de ces populations apparemment hétérogènes qui se fixèrent sur ce versant Est du plateau ou s'encastre la Bienne, où les habitants actuels se savent encore descendre des uns ou des autres, avec une telle consanguinité d'ailleurs qu'ils descendent sûrement des deux ? Le généalogiste pourrait bien avoir une idée, on apprend tellement de choses dans les vieux papiers et aussi dans les chansons...

Sur la route de Louviers..., elle traversait une étendue de forêts considérable et profonde, non loin du fleuve, la Seine. Comment la forêt n'aurait elle pas été le réservoir des matériaux nécéssaires à la construction des bateaux qui sillonnaient ce chemin de pénétration vers le coeur du pays de France, avec une main-d'oeuvre autochtone qui connaissait si bien le bois ? A l'autre bout du pays, au plus profond des monts de la Savoie, loin de la mer, loin des fleuves navigables, on apprend qu'il y avait là des facteurs de vaisseaux qui, dans leurs forêts, n'ignoraient rien des longueurs, des formes de leurs bois dont ils feraient des coques et des mâts. Tel celui de Saint-Paul en Savoie au diocèse de Tarentaise qui se nommait Sébastien Murat; il était déjà mort en 1683 lorsque son fils, aynat quitté le pays natal et marchand mercier ambulant de son état, s'apprête à épouser la femme qui le suit dans ses périple, en l'église Saint-Pierre (le Marché) à Bourges; et c'est de ce jeune migrant que nous apprenons la vie économique profonde de notre pays, la valeur et la richesse qu'était la vie de tout homme, en quelqu'endroit qu'il fît, par son savoir, son adresse, et sur le sol même de sa naissance, le travail de ses mains. De la à comprendre que Charles Quint pouvait avoir fait un appel réfléchi à des artisans de la forêt, expérimentés et capables, il n'y a qu'un pas; outre la richesse qu'y gagnerait l'Empire, les populations de ce pays neuf y trouveraient leur propre gain. Si les migrants normands se retrouvent au siècle suivant sujets de Sa Majesté (traité de Nimègue, 1678), les migrants savoyards quittent l'autorité bien décadente de leur Duc et la présence très intéressée des troupes françaises... pour retrouver Charles Quint... qu'en pensent-ils dans le fin fond de leurs combes jurassiennes ?

LOIN DES RIVAGES DE LACONIE, LES GRECS DE CARGESE

L'an 1675, le 3 octobre, le "Sauveur" est ancré à l'extrême Sud-Est du Péloponèse, sur les rives de la Laconie; en ce bateau français au nom providentiel s'engouffre un véritable caravansérail qu'un scribe consciencieux dénombre ainsi: un prélat, vigt moines, dix prêtres, et sept cents hommes, femmes et enfants. Ils se nomment Dragatkis, Exigas, Zenatakos... ou Capodinakos. Sous la houlette de leur évêque, Stephanopoulos de Comnène, ils s'en vont, c'est la fuite.

Qui sont-ils ? Des Grecs, des gens du village de Vitylo, de la région de Magne en la province de Laconie, extrémité méridionale de la péninsule du Péloponnèse, depuis deux siècles sous la dure férule de la domination turque. Au contraire de l'enfant grec de Victor Hugo qui, beaucoup plus tard voudra de la poudre et des balles, les habitants de Vitylo renoncent à la lutte et décident de fuir. A cette fin, ils portent leurs regards à l'autre extrémité de leur mer, vers la Sérénissime République de Gènes qu'ils connaissent bien par ses multiples comptoirs au Levant et par sa vindicte contre leur ennemi commun, les Turcs. Quatre parlementaires sont désignés que conduira un pope. Leurs noms ne nous sont parvenus qu'avec les finales de leur pays d'accueil. Ainsi donc, Fiorenzo Marchiano sera accompagné d'Antoine Dragacci, Justine Vigliomacci, François Versini et son frère. La délégation de

Vitylo sera reçue favorablement par la République de Gênes, les Grecs pourront garder leurs rites et leurs popes, mais, condition primordiale, ils reconnaîtront le Pontif Romain comme chef suprême de l'Eglise.

Au gré des vents, le "Sauveur" atteint Gênes et trouve la Sérénissime République bien embarrassée de cette cargaison, le bateau ayant pour sa part rempli son contrat. C'est en galère que tout ce monde harassé fera voile vers le terme de leur exode, la Corse. Ils y débarquent en 1676. Gênes leur y cède 306 hectares du domaine de Paomia où ils se répartissent en cinq hameaux dont l'histoire à gardé les noms: là les finales hellèniques disparaissent et s'adoucissent, et voici désormais Exigacci, Zanatacci ou Capodinacci, manifestation constante de la mobilité de l'étranger qui émigre, qui veut, qui doit s'intégrer. Surviennent alors des heurts avec la population de l'Île: amère constatation de ce recommencement qu'est sans cesse l'histoire, et ce qui a été, sera de nouveau. Les Grecs se réfugient à Ajaccio et c'est là que les trouve le comte de Marbeuf. En effet, Gênes s'est séparée de cette île superbe et l'a vendue à la France en 1767. Le premier gouverneur militaire de la Corse offre alors à cette petite colonie la concession du territoire de Cargèse, sur la côte occidentale de l'Île avec les mêmes conditions qu'avait posées Gênes pour l'exercice de sa religion et, en des temps où les protestants étaient encore proscrits du royaume, Sa Majesté consentit à ces rites étrangers... Le génie militaire reçut donc l'ordre de construire 120 maisons; les Grecs s'y installent en 1775, ils seront pour l'histoire les Grecs de Cargèse.

Un essaim partira un siècle plus tard (1874) pour le Constantinois et y fondera le village de Sidi Merouan. Où l'on vérifie la merveilleuse adaptation des Grecs aux rives méditerranéennes, par leurs colonies et leurs comptoirs en tous les temps, et jusqu'au seuil de notre siècle. Mobilité des peuples de la mer.

Oui, il y a encore des Grecs à Cargèse, ils forment le quart environ de leur village de 800 habitants, leur église catholique de rite grec s'y élève toujours. Il y a une dizaine d'années, la descendante de l'évêque de l'exode, Stephanopoulos de Comnène, rappelait encore que sa famille remontait au dernier Empereur de Byzance, David de Comnène, à la devise doublement symbolique: "La Fortune périt mais l'Honneur reste". C'est l'honneur de la France d'avoir respecté la personnalité des Grecs de Cargèse en leur étant devenue terre d'accueil terme de cette vieille histoire d'une "mobilité vers la liberté".

* * *

Des généalogistes découvrent ainsi de ces mobilités très ponctuelles qui, pour ne pas être dans l'histoire, sont de l'histoire; l'installation d'artisans, de familles, passées d'une province à l'autre sans tambour ni trompette, telle la migration des Sabotiers de la Prugne dont Monsieur Pierre Le Clerc suit, à l'heure actuelle, la surprenante migration, de la montagne bourbonnaise à la campagne auxerroise. Sur le "tas", que ne peut-on apprendre de la facile mobilité des gens d'autrefois, tant à l'intérieur de la France d'hier et d'aujourd'hui, qu'à travers l'Europe et au-delà, mobilité que n'entravaient pas les disputes de territoire ni le luttes âpres et terribles de Louis XI et de son "cousin" Charles Quint. Il fallut le XIXème siècle pour l'institution perdurable des passeports, fut-ce à l'intérieur même de notre pays... et dans le cadre, ô ironie, de la mobilité.

LES MOBILITES TEMPORAIRES. Là se placent les voyageurs

Les compagnons mentionnés pour mémoire et dont il a été beaucoup écrit;

Les pèlerins, tant d'hommes sur les chemins, les chemins les plus proches comme les plus lointains, combien sont morts en route avec une description de l'état civil proche de l'errant...

Les voituriers, les mariniers, les flotteurs de bois, tout ce monde des transports, particulièrement des transports fluviaux si curieux quand le marinier cassait le bateau à l'arrivée au port et revenait par voie de terre ainsi qu'il est coutume en Loire. Après les difficultés et les épreuves de la navigation, quelles histoires, quel florilège que leur retour avec les haltes dans les auberges... et ce qui s'ensuivait, ce qu'un généalogiste peut parfois en savoir et souvent imaginer.

Les marchands. Cette étude étant principalement à base d'observations rurales, on s'en tiendra à cette mention. Et pourtant les marchands ont été les grands voyageurs des siècles. Il faut penser au négoce entre les grandes villes d'Europe, aux voies royales qu'étaient pour les marchandises comme pour les idées, les nouvelles, des fleuves somptueux comme le Rhône, la Seine ou le Rhin ? Métier noble que celui de marchand. Pourquoi a-t-il fallu que la royauté attende les premières années du XVIIème siècle pour accorder au noble de ne pas perdre les qualités de son état s'il était marchand en gros, on disait marchand grossier ? Les tenants de la "religion prétendue réformée", rompus aux commerces des draps et des vins, étaient partis exercer ailleurs leurs talents; pensons au négoce hollan-

dais, et la France n'est pas remise de ce dédain à l'encontre d'une profession qui la mit au coeur des échanges et dont elle recevait tant d'écus.

Là se trouvent les militaires

Car si les hommes de tous les temps se sont déplacés pour cueillir le fruit de la terre, y chasser et faire paître leurs troupeaux, de tous temps ils ont aussi fait le guerre. Nos livres d'histoire nous ont transmis les récits de guerres anonymes. Saurons-nous jamais mettre un visage sur ceux qui s'y sont battus et y sont peut-être morts. Les registres paroissiaux ne les nomment pas; parfois, suprême procédure, le père ou l'époux n'étant pas revenu de la guerre, on le déclare absent, façon juridique encore actuelle de reconnaître sa mort. On rencontre cependant, sur les registres paroissiaux, des gens de guerre. On sait rarement d'où ils viennent et où ils vont, découvrons-les un instant.

Les miliciens tirés au sort au printemps et dont le temps de service paraît très inégal selon les régions et les époques. La mère du milicien qui meurt tout à coup au lendemain du tirage au sort de son fils devait bien en savoir quelque chose (1753).

"Des gens de guerre passants"

Comme c'est difficile de se retrouver dans tous ces soldats qui traversent la campagne, exécrés des paysans dont ils saccagent les récoltes, des gens des bourgs qui leur doivent le logement. Çà finit souvent mal, comme ce 10 décembre 1692 où fut tué environ midi Benoît Jouin laboureur à la Cloye paroisse de Charantonnay par des gens de guerre passants... Mais qui sont-ils donc ?

Voici Aureil sans toit soldat de Monsieur de Chaumasson capitaine de la paroisse de Saint-Germain environ 20 ans. Il meurt le 7 décembre 1692. L'année suivante, à trois lieues de là, meurt Pierre Lecomte tambour de la milice de Normandie, il avait dit être de Tours. Celà, en plein Berry.

Et puis voici le deuxième bataillon du régiment de Chartres Infanterie. Il est à Bourges durant une période de plus d'une année, semble-t-il. Un de ses soldats est inhumé en l'église Saint-Pierre-le-Marché le 19 juillet 1717, Jacques Lejeune dit Artois fils de Charles Lejeune et de Marie-Jeanne Legrand natif du village de Fié à trois lieues de Saint-Pol en Artois. Deux siècles et demi ont passé, et ce n'est pas trop tard pour demander au lecteur d'assurer la transcription (=Fiefs).

La vivandière du régiment

Celle du régiment de Chartres, mais bien sûr qu'elle est présente à Bourges, croyez-le bien. Jeune alsacienne du nom d'Elisabeth Shirmeck dans toutes les ortographes, elle se trouve dans la même église l'avant veille de Noël 1717, croyez-le aussi, marraine de son neveu, croyez-le encore, fils de sa soeur Claudine et du soldat François Phabert, dit la Fleur, le parrain étant le sergent. Flash inattendu sur la mobilité de cette famille. Mais d'où venaient-ils, où allaient-ils ? Ce n'est qu'un flash.

La guerre des coups de mains et des bandes

C'est en 1573, le Maréchal de le Châtre attaque sans merci la petite ville fortifiée de Sancerre que tiennent les Réformés. Ses troupes ? Très hétérogènes, recrutées ici et là comme le rapporte le Pasteur Jean de Léry. Il y en a d'Orange, d'Anjou, de Franche-Comté, de Chalon-sur-Saône.. de Picardie naturellement, réservoir inépuisable de soldats du royaume, et tout ce monde avec les femmes, fidèles suivantes, les enfants et d'autres traîneux indeterminés. Lorsque le Maréchal de la Châtre eut arraché - et dans des conditions horribles - la reddition des Protestants affamés, il lui fallut renvoyer tout ce monde hétéroclite et mêlé. La guerre etait finie, qu'en faire ? On poussa alors ce caravansérail vers un terrain légèrement en plateau à l'entrée du vignoble, désert et inhabité en raison de le difficulté à atteindre l'eau en période de sécheresse. Bon point de chute quand même, on irait chercher l'eau dans un village de la vallée, on y campa... et on y resta. Parmi les descendants de cette population aventurière et disparate, après s'être tout à fait intégré, qui a jamais pu retrouver ses origines ?

On perdit de braves guerriers

Les gens de guerre meurent. Dès le début de la guerre de succéssion d'Autriche, en 1742, le curé d'une petite paroisse de campagne non loin de la Charité-sur-Loire, de l'autre côté du fleuve, trace ces lignes: Grandes guerres et grandes milices pour mettre sur le trône de l'Empire le Duc de Bavière... on perdit de braves guerriers et des gens de conditions en quantité dans le dernière campa-

gne tant au siège de Prague que dans une infinité de rencotres fâcheuses... Où reposent-ils ?

Des gens de condition

Tels étaient les officiers. Le Roi en avait à son gré un nombre considérable en moult régiments aux noms préstigieux, tous les nobles d'épéé devaient à leur souverain un temps de service qu'ils accomplissaient effectivement. Il faut aussi compter les gentilshommes des pays voisins du nôtre, venus se mettre au service du Roi de France ou qui bataillaient pour l'être. Ce fut bien le cas de cet Hilaire de Westrebourg, né sous les cieux brumeux du Brandebourg et, capitaine d'une compagnie de lansquenets, se battant devant Chartres aux côtés d'Henri de Navarre, à la conquête de son royaume. Cela lui valut, et sur place, en 1589, des lettres de naturalisation d'Henri IV, puis un mariage a une riche héritière; son épitaphe l'exprimera plus tard dans un raccourci merveilleux:

"allemant de naissance,
"françois de nourriture et de résidence".

Mousquetaire de la 1ère Compagnie du Roi, capitaine au régiment de Cibour, un des deux cents chevaux de la Garde, lieutenant colonel au régiment de Monsieur le Prince de Conti... les nobles de France partaient à la guerre, ils s'y battaient et nombreux ils y mouraient. Leur ordre ayant, de toujours, consigné leurs lignées familiales, le jalonnement de ceux qui sont tombés au service du Roi nous est le plus souvent connu. A ce sujet, il convient de relever que le départ pour l'armée de ces nobles d'Ancien Régime, en général tous importants propriétaires terriens et souvent possesseurs de fiefs, a été l'une des causes, et non des moindres, de la médiocre gestion reconnue de leurs biens. De ce fait, elle explique - en partie seulement - le démantèlement de nombreuses seigneuries dès avant la Révolution; et ceci est à mettre en relief quant à la poursuite de l'étude de ces familles, un jour dispersées, voire tombées en roture... un autre aspect de mobilité.

* * *

Sans s'attarder sur le XIXème siècle peu abordé dans cette étude, il faut cependant évoquer la conscription, particulièrement lorsqu'elle eut atteint la durée de sept ans, en 1818; celle-ci contribua de façon importante au déracinement des ruraux. A vingt ans, on n'attendait pas sept ans pour prendre femme, mais de ce fait même, on se rejetait d'une famille à circuit économique intégré où l'étrangère n'avait pas sa place. D'où le départ pour la ville dans le processus alors contemporain de l'urbanisation... et la difficulté pour le généalogiste de retrouver son monde.

Mobilité temporaire, mobilité de repli

Comment ne pas évoquer d'emblée l'exode des protestants, ses différentes étapes depuis la mi-XVIème siècle jusqu'aux abords de la Révolution. Il faut avoir eu en mains le livre manuscrit où ont été soigneusement consignées les entrées des réfugiés de France à Genève dès 1550 pour réaliser ce qui était évoqué au début de ces pages: être membre d'une société qui vous quitte, disons-le, qui vous lâche et qui vous persécute. D'où la fuite. De fait, nombre de protestants resteront en exil. La plupart d'entre eux sont soigneusement répertoriés dans les pays voisins; allez lire leurs noms sur les murs de l'église wallone de Leyden, lecture insolite. D'autres protestants sont rentrés, avec des précautions, des détours qui les rendent alors bien difficiles à repérer, à découvrir. Qui n'a un trou, un creux, une question, dès que la religion réformée a atteint le coeur d'une lignée familiale; elle passe alors comme dans un tunnel, le tunnel que ceux-là même ont vécu.

Plus généralement, une mobilité de repli consécutive à l'épreuve peut être ressentie comme un échec, elle en laisse alors le sentiment comme en témoigne le récit suivant.

En 1832, un moulin est exproprié aux confins du Berry et du Bourbonnais, son bief doit en effet servir à alimenter le point de seuil d'un canal, non loin de là. Nombreux au travail dans ce riche et gros moulin de Bernon, les enfants Tixier doivent se disperser. L'aîné, Jean, part alors avec des cousins en Sologne où commencent des travaux d'assèchement. Le voilà voiturier à Nouan-le-Fuselier.

Non, Jean Tixier ne s'enlisera pas dans ce pays de marais. Bien au contraire, les événements vont s'y précipiter. Voici que l'aubergiste du "Point du Jour" est retrouvé dans les bois, tué par des contrebandiers. Il laisse une jeune veuve qui ne peut, à elle seule, tenir l'auberge; qu'à cela ne tienne, Jean Tixier lui donne un coup de main... et la jeune veuve épouse Jean Tixier. Ils ont des enfants, ils fonts de bonnes affaires auxquelles on ajoute le commerce du bois, on mariera bien la fille. Et où le père va-t-il marier sa fille ? Il lui cherchera un époux là-bas dans sa propre parenté, au pays des moulins, en aval de la rivière originelle...

Voici une migration en Sologne qui avait permis au jeune meunier dépossédé de remédier à une faille économique, et avec succès, mais qui parallèlement avait créé une faille sociale. Au bout d'un quart de siècle, cette faille, elle aussi est comblée. Il était donc convenable qu'au pays de Jean Tixier on le sut. Après une première mobilité, fruit de l'échec, en voici une seconde, le retour au pays d'une jeune fille bien dotée, c'est la revanche. Que cette très jeune fille, non personnellement concernée par ces calculs aussi exacts que subtils, ait été choisie pour faire les frais de l'opération, ceci est une autre histoire, et aussi un autre chapitre.

LA MOBILITE SAISONNIERE

Nous voilà en pays connu. La plus populaire, la plus pittoresque, la plus illustrée, la plus imagée: image d'Epinal.

C'est le petit ramoneur savoyard avec sa marmotte (le ramoneur était toujours "petit"), le tailleur de chanvre auvergnat, le vendangeur morvandiau, le moissonneur flamand. Le Massif Central fut le berceau de tous ces marchands et artisans qui ses pentes et s'en allaient ici et là, sur des chemins souvent devenus traditionnels avec les siècles, pour y vendre leurs marchandises, pour y vendre leur art. Les marchands de toile, de bois et charbon du Cantal et de la Corrèze, mais aussi les pittoresques marchands de cheveux de la Combraille et de la Haute-Marche, sillonnant les lendemains de noce pour échanger les longs cheveux des jeunes épousées contre une camelote bienvenue chez de pauvres gens. Ils offraient aussi leur art. Il faut savoir faire un parapluie, spécialité de la Corrèze, fruit des travaux d'hiver, spécialité d'hier, spécialité d'aujourd'hui, on fabrique toujours des parapluies en Corrèze; mais les petits auvergnats n'en assurent plus le folklore pour aller les vendre au loin, vous allez tout simplement les acheter chez le marchand, ignorant que ce sont les mêmes lignées auvergnates qui y travaillaient autrefois et le fabriquent à notre époque... Il y a parfois plus de continuité avec le passé qu'on le croit. La Corrèze voyait aussi partir ses cordonniers ambulants, surtout dans les campagnes; c'est essentiellement dans les villes que les limousins proposaient aux "dames" leurs dons de "peintres sur éventail", nous voilà en pleine image d'Epinal; c'est toujours facile de faire de la poésie sur le labeur des autres, peinture sur éventail ou geste auguste du semeur... Et puis, voici les travaux rudes. Les scieurs de long dont la patrie perchait sur la Plateau de Millevaches et que la tradition a peut-être plus négligés puisque la forêt et le bois étaient leur domaine, peut-être plus ignorés, en ayant laissé derrière eux un souvenir plus sauvage et plus rude: rudes en effet leurs travaux, auxquels étaient initiés de bonne heure de trop jeunes enfants. Et puis il y avait les maçons de la Marche.

Extrait de l'article "La Mobilité" par Geneviève MILLOT (Annales de Généalogie et d'Héraldique - octobre 1985 - Editions Christian, Paris).

UNE MOBILITE D'AUTREFOIS

LA MIGRATION DES MAÇONS DE LA MARCHE

DANS LE CENTRE DE LA FRANCE

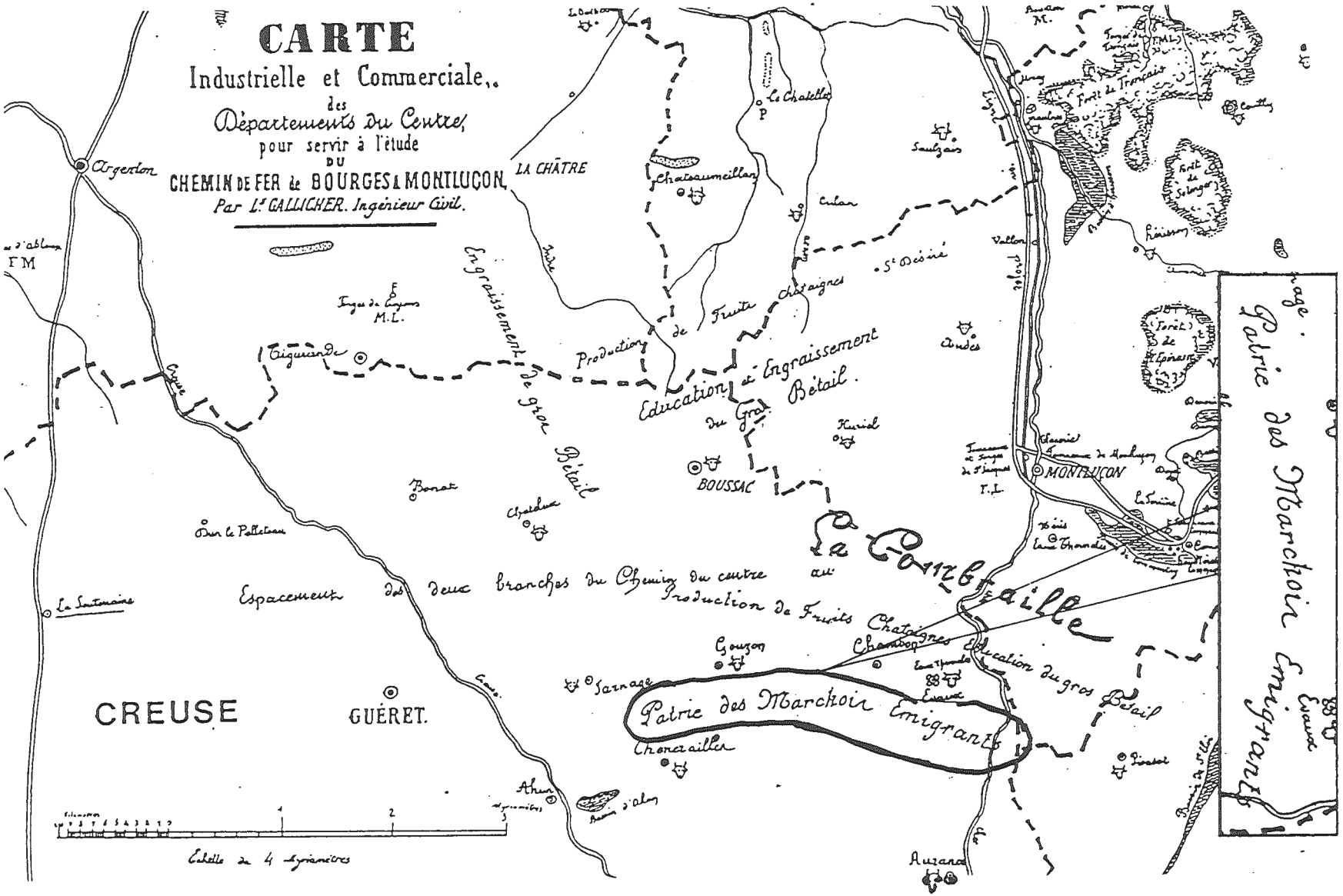
CARTE
Industrielle et Commerciale,,
des
Départements du Centre,
pour servir à l'étude
DU
CHEMIN DE FER de BOURGES à MONTLUÇON,
Par Lt GALLICHER. Ingénieur Civil.
Argenton
LA CHÂTRE
Châteaumeillant
Culan
St Désiré
Issoudun
Graçay
Vallon
Forêt de Tronçais
Forêt de Solange
Forêt de Guerry
Forêt de Tronçais
Forêt de Grossoin
Aubigny
Sancergues
Vierzon
Vierzon M.
Vierzon Ville
Vierzon Forges
Vierzon Village
Foecy
Foecy M.
Foecy M.L.
Foecy M.
Foecy M.L.
Foecy M.
Foecy M.L.

- I -

MARCHE, PAYS DE MIGRATION

Le PAYS DES MAÇONS

INTRODUCTION

"On a fait des chansons de toutes les manières,
"Mais moi j'vais vous chanter les maçons de la Creuse"
Chanson du XIX° siècle (cf. annexe I)

J'ai le désir en effet de vous "chanter" ces maçons à ma façon, je voudrais vous livrer comme une petite chanson de geste d'hommes qui vivaient dans l'actuel département de la Creuse et ses alentours, celui-ci ayant été, jusqu'à la Révolution, partie de la province de la Marche. Cette Marche, c'était la région Ouest du Massif Central qui "coiffait" donc l'actuelle Creuse, le Nord de la Haute-Vienne que l'on nommait Basse-Marche, le Sud-Ouest de l'Indre, le Sud du Cher et le Nord-Ouest de l'Allier dans la Combraille. Telle était à peu près la province de la Marche, ressortant par ailleurs d'une façon très complexe de généralités et sénéchaussées différentes dont je vous ferai grâce, son unité sociale et humaine provenant davantage de sa presque totale appartenance au diocèse de Limoges, mais aussi et surtout de son unité géographique, véritable région "naturelle", clef de ce qui fera, au cours des siècles, son caractère et son histoire.

La Marche, "c'est un massif nivelé et renivelé à maintes reprises au cours de l'histoire géologique. Son plateau a perdu dans cette érosion toutes les roches susceptibles de donner des sols fertiles, le socle cristallin, surtout granitique, affleure partout. En outre, soulevé à près de 700 mètres en même temps que les Alpes, ce massif se trouve du coup entaillé de nombreuses vallées escarpées et exposées à la fois au froid et à l'humidité, d'où des conséquences climatiques et agricoles: quand il n'y a pas de terre arable sur un sol, on ne récolte pas grand chose, ne nois étonnons pas d'y voir le marchois d'autrefois y manger plus de seigle que de blé." Marche pauvre dont les hommes doivent partir saisonnièrement pour rapporter les espèces sonnantes que leur petit bien, sur ce sol ingrat, ne suffit pas à leur fournir, ne fût-ce que pour les impôts, nécessité inéluctable entre toutes. Marche pays de migrants.

* *
*

Et pourquoi vous parler de cette Marche migrante ? Eh bien, alors que l'enquête à laquelle vous avez participé tend vers le millier de fiches, je tiens, comme on dit dans mon pays, à vous rendre la monnaie de votre pièce.

Ce que je vais vous raconter, c'est ce que vous avez découvert avec ardeur, déchiffré avec application et difficulté, transmis avec passion et tant de gentillesse...

Tout cela, parce que je vous ai demandé un jour par bulletins ou revues interposés, et je le reconnais, un peu légèrement: "Auriez-vous, vous aussi, comme ancêtre un maçon de la Marche ?" Vous êtes des centaines à vous être sentis concernés... Alors, je vais m'efforcer de vous brosser, sur la base de vos innombrables témoignages, une fresque sur le sujet qui nous réunit: "Une mobilité d'autrefois, la migration des maçons de la Marche dans le Centre de la France".

* *
*

Marche, pays de migrants. "Trop de peine et pas assez de profit". Ainsi résume Fernand Braudel quand il parle de "la vie archaïque, traditionnelle, dure et difficile dans les montagnes régulièrement

trop peuplées, difficiles déjà autrefois...", il parle ainsi des massifs montagneux qui entourent le bassin méditerranéen... quels accidents se trouvent-ils entre le Massif Central et la mer ? Et Braudel continue: "Ces montagnes ... où, dans des conditions plus saines qu'ailleurs, l'homme poussait de façon drue, ont toujours été des ruches à essaimages répétés." Il parle des gens du Frioul, de Bergame, des Pyrénées ou de la Corse..., il aurait pu parler de la Marche. En effet, poursuit-il, tous les pays d'en haut fournissaient une foule de mercenaires, de domestiques, de colporteurs, d'artisans itinérants - rémouleurs, ramoneurs, rempailleurs de chaise - de journaliers, de moissonneurs, de vendangeurs..." Il ne manque dans l'énumération de migrants saisonniers que les gens du bâtiment, et eux, venaient de la Marche. Ceux-ci présentent un différence -et d'importance- avec les précédents, c'est qu'ils étaient des artisans, mais qualifiés, pensons au savoir d'un maître-maçon. Marche, pays de maçons migrants.

LES MARCHES SEPARANTES

Et si la Marche avait été un peu plus grande que nous le pensions ?

Par ces termes, il faut entendre la région Sud-Ouest de l'actuel département de l'Indre qu'a évoquées récemment Monsieur Jean-Pierre Surrault, professeur agrégé au lycée de Châteauroux, à la suite des travaux de M. le Professeur Dupâquier dans ses Statistiques Démographiques du Bassin Parisien (1636-1720). Cette région, on peut la situer précisément entre le Sud de la Brenne traversées par la Creuse et la Basse-Marche, coïncidant plus ou moins avec l'actuelle limite en cet endroit des départements de l'Indre et de la Haute-Vienne, elle se trouve ainsi comme enserrée entre l'affluent Nord de l'Anglin, la Sonne et son affluent Sud, la Benaize, formant une *région naturelle*, mais différente de la Marche voisine. Alors, pourquoi l'appela-t-on *"Les Marches Séparantes"* ?

Parce qu'il s'est avéré que cette petite région particulière que nous venons d'évoquer est une région de maçons migrants, donc culturellement rattachée à la Marche tout en étant bien distincte d'elle sous d'autres aspects. Pourquoi ces villages dépendant du diocèse de Bourges et excentriques par rapport à la Marche, puisqu'ils en forment comme une excroissance, pourquoi ces villages se sont-ils attachés à la manière de vivre de leurs voisins ?

M. Jean-Pierre Surrault écrit dans les Annales de Démographie Historique: Il faut reconnaître que le Bas-Berry dans sa partie Sud présente une extraordinaire complexité juridico-administrative qui en fait l'une des zones de France où l'imbroglio typique de l'ancienne France atteignait des sommets.

M. Georges Millot intervient sur ce sujet en ces termes:

Pour l'étendue du territoire en question qui vient de vous être décrit, on ne compte que cinq paroisses:

- *Lignac*, dans la vallée de l'*Allemette* ;
- *Prissac* et *Sacierges* (Saint-Martin), dans la vallée de l'*Abloux*;
- *Chaillac*, entre les vallées de l'*Anglin* et de l'*Allemette*, avec, au Sud, un petit hameau dit *"La Limousinière"*;
- *Dunet* et *Vouhet* qui ne font plus qu'une seule commune sur l'*Anglin*.

Il faut remarquer que ces villages son situés au flanc de ces trois petites vallées qui coulent depuis le plateau granitique de la Marche, mais dans des régions sédimentaires fort différentes du détroit du Poitou.

Et pourtant, une parenté historique devait être sensible aux anciens, puisqu'ils qualifiaient ces zones extérieures à la Marche, du joli nom de *Marches Séparantes*. En effet, mon collègue, M. J-P. Surrault écrit dans la revue déjà citée: Les paroisses de Dunet, Lignac, Prissac, Chaillac, et peut-être d'autres, (et on a donc ajouté Sacierges) semblent avoir été

régies selon le principe des *marches séparantes*. Elles étaient pour partie de la Marche et pour partie du Poitou. En général, le bourg ressortait à l'élection de Guéret (Généralité de Moulins) et le "plat pays" au Poitou (élection du Blanc).

La géologie peut éclairer le comportement de ces maçons issus des trois vallées évoquées. En effet, un simple coup d'oeil sur la carte géologique montre que la Marche granitique est séparée par une faille majeure des plateaux du Berry et du Poitou, aux terrains sédimentaires calcaires, argileux et limoneux. Cette opposition de la nature des terrains explique l'opposition des géographies, de la végétation et de l'agriculture, ainsi que le frontière séculaire entre la Marche, d'une part, et Poitou et Berry, d'autre part.

Or, cette opposition est atténuée dans nos trois vallées. En effet, les rivières qui descendent des Monts de la Marche se sont profondément encaissées dans le massif granitique. Le nom de la "Creuse" l'évoque clairement. Nos trois rivières sont dans ce cas, puis elles franchissent la faille et entaillent à leur tour les terrains des plateaux du Poitou et du Berry. Ce faisant, elles exhument des sédiments plus anciens qui sont sableux, gréseux, marneux, mais aussi médiocres. Issus de l'érosion très ancienne des granites, ces terrains en ont les propriétés, plus favorables aux forêts qu'aux cultures plus nourrissantes.

C'est pourquoi les habitants de ces trois vallées se trouvaient dans des conditions économiques peu favorables, analogues à celles de leurs voisins marchois. Ils en ont épousé les moeurs migratoires... et voilà pourquoi leurs paroisses peuvent être dites maçonnantes.

* *
*

L'envoi de M. J-P. Surrault illustrera le commentaire de mon frère de façon "super-réaliste", jugez-en vous-mêmes. Il s'agit de l'Estat du bourg et paroisse de Prissac:

Nous avons considéré que le dit bourg (...) est composé de quarante cinq maisons dont nous avons compté vingt cinq en Poitou et dix neuf en la Marche, en la plupart desquelles se trouvent plusieurs appartements habités de familles différentes et deux qui sont, partie en la Marche, partie en Poitou, et appris que les maisons situées en la Marche sont les meilleures et les plus peuplées du bourg parce que les habitants y jouissent de l'exemption du droit du huitième imposé sur les vins et payent moins de taille que ceux du Poitou...

Et c'est pour cela que nous pouvons lire sans sourciller:

"à Goussonville (Yvelines, région de prédilection de la migration des maçons des Marches Séparantes, dont Versailles), à la date du 1er mai 1731:

- décès de Léonard Ferré depuis 40 ans dans l'election de Mantes s/Seine
originaire de la paroisse de Prissac
diocèse de Bourges en Berry
"lection de "Guerré"
proche la ville de St Benoit du Sault

En effet, il fallait mieux s'expliquer, car, de Prissac à Guéret, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a un chemin !

"... imbroglio typique de l'ancienne France", nous avait écrit M. Jean-Pierre Surrault que nous remercions infiniment.

* *
*

Le "LIMES" de Robert Specklin, découvert par Fernand Braudel

Comment se présentait alors la Marche par rapport à notre Hexagone ? Encore Braudel qui fit une trouvaille, et ce, dans les "Acta géographica" de 1982, dans lesquels Robert Specklin dessine une carte de France. Horizontalement et en son milieu, il y trace une bande. La ligne supérieure traverse Poitiers et Tournus après être passée par Moulins. La ligne inférieure a pour base Guéret - Evaux-les-bains, dite "ligne de marche"."Epaisse zone de limes fortifiée, écrit Braudel, que R. Specklin dessine si curieusement entre Nord et Midi". Un limes est une zone frontalière confortée par des fortifications, et Braudel continue: "... pour ce faire, il a utilisé toponymie, sources historiques et archéologiques, photographie aérienne, et voici un limes d'une cinquantaine de kilomètres de large coupant transversalement la Gaule. Etabli peut-être par les Ligures de la préhistoire contre la poussée des Celtes, fortifié par les Romains contre les invasions barbares du IVème siècle après J.C., il est devenu par la suite, vers le VIème ou le VIIème siècle, une marche franque".

J'aimerais savoir, concluait Braudel, dans "l'Identité de la France", ce qu'il faut en penser. Pour ce qui me concerne, je me bornerai à juxtaposer la réflexion de ce chercheur avec celles que j'ai pu faire au cours de l'enquête. Autant que l'on remonte dans les données accessibles antérieurement au XVIème siècle, les rapports de la Marche avec le Sud sont évidents et considérables, mais aussi avec l'intérieur des "Marches Séparantes". Je veux parler, en particulier, de La Rochelle et du Sud du Poitou et, en ce cas, nous en verrons le témoignage. Une médiéviste a invoqué cette attirance par le langage, la "langue d'oc", assurément, une importante migration vers l'Espagne est connue et Madame Higounet, dans ses études sur Périgueux, m'a dit l'y avoir trouvée également dès le XIIIème siècle. Mais ce qui me frappe, c'est la concordance entre cette marche/limes qui remonterait à un très grand nombre de siècles, avec le mouvement migratoire privilégié avec le Sud, respectant en fait le "barrage" du limes en engendrant une tradition dont l'inversion n'apparaît qu'à partir de la fin du XVIème siècle, définitive cette fois, avec l'appel pour des artisans du bâtiment, d'une civilisation "française" qui explose, justement au Nord du limes, de par l'influence prépondérante de la royauté qui ne cessera de privilégier les régions de Seine et de Loire au détriment d'une vie méridionale prestigieuse dont elle a lentement mais sûrement provoqué le déclin.

A ce moment là, le limes ou ce qu'il en restait n'a plus été le support d'actes politiques ni de mouvements sociologiques... et la terre aurait enseveli des fortifications depuis longtemps éboulées parce que devenues inutiles...

* *
*

MARCHE PAUVRE, PAYS "NAISSEUR"

Terre des contradictions, la Marche pauvre enfante toujours beaucoup d'enfants. "Pays naisseur", aime à dire le Professeur Dupâquier. Démographie galopante en effet, géniteurs extraordinaires que ces marchois... Toutefois, il m'a semblé, comparant au fil des fiches la natalité marchoise avec mes propres observations sur la démographie berrichonne, il m'a semblé que les femmes marchoises résistaient mieux aux nombreuses maternités que les berrichonnes, d'une part, et aussi que la mortalité infantile y était moindre, d'autre part. Je dis "il m'a semblé", je ne peux le montrer avec des chiffres. Mais voici que me revient cette remarque de Braudel que je vous livrais tout à l'heure, parlant des populations montagnardes: "Ces montagnes... où, dans des conditions plus saines qu'ailleurs, l'homme poussait de façon drue..." Cette abondance de procréation devait donc absolument être régulée par la migration, si d'autre facteurs ne surgissaient pas; ceux-ci furent, autrefois la peste, et de tout temps les famines et autre crises de subsistance. Cette migration, on peut la définir comme une mobilité géographique qui évacue, soit définitivement, soit périodiquement, une partie de la population.

Parmi plusieurs dessins du processus de déclanchement de la migration, on peut discerner trois cas:

1 - l'orphelin, il part toujours, ne revient pas, meurt souvent... on le rencontrera.

2 - Il y a du bien. En Marche, on ne peut tous rester sur le bien, les rares communautés familiales n'ont rien de commun avec celles du Bourbonnais.

- l'un des enfants reste, pas forcément l'aîné, il n'y a pas de droit d'aînesse.
- arrive la deuxième génération, même dessin d'où une progression évidente des migrations, régulière en temps normal, accrue en période de difficultés économiques
- le laboureur n'a pas assez de bien pour se suffir, d'où migration de complément. C'est la cas classique en Marche, la base de la structure de la terre marchoise.

"Des faits divers qui se répètent, çà donne des structures" disait Fernand Braudel.

Au moment où nous entrons en Marche, cette structure est depuis longtemps acquise, "Marche pauvre, surpeuplée, terre de migration".

3 - Il n'y a pas de bien, on naît migrant... ou journalier (peu fréquent).

On peut aussi être un "colon", ce locataire de terres au statut pauvre et précaire.

MARCHE, TERRE DE MIGRATION, QUELLE MIGRATION ?

"Ces montagnes régulièrement trop surpeuplées où, dans des conditions plus saines qu'ailleurs, l'homme poussait de façon drue, ont toujours été des ruches à essaimages répétés"

Essaimage: se dit d'une collectivité dont se détachent certains éléments pour émigrer et fonder de nouveaux groupes (Petit Robert)

"... certains éléments se détachent ..." , pourquoi ?

- parce qu'ils ont faim.

Il s'agit bien de groupes, mais de groupes qui mendient. L'endroit où j'ai eu la surprise de les trouver, innombrables et s'abattant là comme des nuées de mouches avant d'y succomber sans avoir trouvé le secours tant espéré, c'est à Lignières, petite ville du Sud-Ouest du Cher, sur l'Arnon. L'actuelle départementale 940 était-elle une voie ancienne, un "grand chemin", entre ces années 1674 et 1710, en pleine crise de subsistances ? Du Nord de l'actuelle Creuse, on n'en est pas loin, mais les "pauvres de la Marche" y moururent quasiment tous ensemble, la famine (et peut-être l'épidémie) sévissant dans ces groupes aux abois qui sont inhumés... sans le moindre commentaire.

Si une telle image est toujours visible à Lignières, elle a bien dû se renouveler en trop d'autres endroits: la régulation s'était faite par la fuite, elle se terminait par la mort, une mort collective.

- parce que la migration saisonnière de l'homme ne suffit plus à nourrir sa famille, c'est une population toute entière qui cherche à partir.

C'est un membre du Cercle Généalogique du Bourbonnais qui en a trouvé la trace singulière. Il s'agit de la paroisse de Flayat, au bout de la Marche la plus déshéritée. Son châtelain va s'installer à Saint-Pourçain-sur-Sioule, dans le Bourbonnais, au milieu du XVIIIème siècle, et en fait venir des maçons et tailleurs de pierre pour travailler à son château. Une aubaine. Et que découvre M. Marini dans les registres de Saint-Pourçain-sur-Sioule ? De véritables "essaims" de gens de tous âges arrivant de Flayat pour trouver du travail... les pauvres, ils trouvèrent peu de travail, plusieurs connurent la mort..., et bien peu le paradis...

- parce qu'on sait qu'il y a "une occasion" de partir pour un lieu donné.

Je voudrais bien savoir par qui "on" connaît les occasions de migrations. M. Michel Aubrun fait état de relations entre évêchés et abbayes... qui seraient à l'origine de l'ébranlement de populations marchoises et limousines en vue du repeuplement de certaines régions. Il était capital de mentionner ceci car c'est un phénomène exemplaire de mobilité. Je souhaite que Madame Heurtematte puisse très bientôt nous faire la synthèse de ses recherches en Poitou. Car s'il est acquis que l'Entre Deux Mers fut repeuplé après la guerre de Cent Ans par des populations limousines et marchoises, ses travaux concernant Niort et une partie du Poitou supposent un véritable déplacement de ces mêmes populations.

MARCHE, TERRE DE MIGRATION, MIGRATION MAÇONNE

Marche, terre traditionnelle de migration, nous savons.

Nous le savons à travers les âges. Le maître des oeuvres du Roi de France Philippe le Bel, s'en va en 1287 avec dix compagnons de la région de La Souterraine, "construire une cathédrale au pays de Saint Olaf". Ce sera celle d'Upsal, en Suède, nos tailleurs de pierre seront d'ailleurs bien déçus de l'horrible pierre trop dure qu'ils trouveront là-bas, mais ceci est une autre histoire. Il y a beaucoup d'histoires qui se passent autour des travaux des maçons marchois, telle celle de Louis Perrot et François Fournier qui concluent, le 8 avril 1621, devis et bail pour le Couvent des Carmélites d'Orléans... Et il n'y a que quarante ans que Thérèse d'Avila, leur fondatrice, est morte; quelles merveilleuses signatures sont apposées au bas de ce long mémoire que celles de Soeur Jehanne du Saint Esprit et de Soeur de Saint Joseph... les maîtres-maçons, eux, ne signent pas.

Et voilà Léonard Patrouillaud, au nom vraiment sui generis, qui conclut un marché avec le seigneur de La Vesvre, aux environs de Bourges, en 1599; le maître-maçon et tailleur de pierre, pour 100 écus sol, construira "une tour ronde à l'extérieur, carrée à l'intérieur, dont le bas sera occupé par une chapelle avec l'hostel au dessus duquel il y aura des courbillons façonnés pour sur yceux poser des ymaiges", et il faut prévoir la place des "chopinettes", et voûter la dite chapelle, et monter deux chambres à cheminées. Léonard Patrouillaud aura du travail! Puis nous rencontrons le maître Liénard Blet, il est venu à Maisons pour construire un beau château sur les plans de Mansart, ce sera celui de Maisons-Lafitte. Liénard en profite pour s'y marier en 1648.

Il faut donc bien poser que, si la migration maçonne de la Marche est une longue tradition, il s'agit d'une migration d'artisans, à caractère professionnel, et non pas ce défilé d'hommes à toute main auuel on a voulu le ravaler. Bien sûr, il y a des compagnons, mais bien sûr, il y a des apprentis, mais son histoire est cohérente, et son caractère est propre. "Des faits divers, ça donne des structures" disait Braudel; à l'heure où nous prenons le train en marche, il y a longtemps que les structures de la migration maçonne de la Marche sont en place. De celles-ci, je ne vous dirai que peu de choses parce que, sur elles, l'enquête m'a très peu appris. Je vais toutefois vous faire part d'un fait très intéressant, un caillou blanc dans ce domaine qui nous est en grande partie fermé. Léonard de la Courcelle, dit "La Ramée", fils de Pierre de la Courcelle et de sa mère (sic), est né au hameau de la Courcelle (origine du patronyme), sur la paroisse de Rancon (87) dans la Basse Marche. Or il se fixe à Coulombier dans la Vienne et, là, il se marie le 24 novembre 1682. Et qu'en dit le curé ? : "maçon du Roi par autorisation et proclamation de la paroisse de Rancon"... C'est un témoignage...

Evolution de la migration marchoise au XVIIIème siècle

François Delair était "laboureur et scieur de long" à Beyssat, sur

le plateau de Millevaches, patrie des scieurs de long. Au cours de l'un de ses periples, il s'arrêta sensiblement plus au Nord, à Saint-Avit-le-Pauvre, soit à 35 kilomètres environ de chez lui à vol d'oiseau et beaucoup plus du double à pied. Là, il se maria, on adapta son patronyme à la mode marchoise et il devint Aulaire, ses fils s'adaptèrent à la coutume du pays de leur mère et ils devinrent maçons. Voilà pourquoi vous trouverez Michel Aulaire au Château d'Oléron (17) où son intérêt pour une jeune fille de la religion réformée lui causa, dans les années 1780, quelque souci.

Même histoire chez les Michelon de Croze, dans la même lointaine région au sud de Felletin. D'abord cultivateurs, puis aussi scieurs de long, ils décident au bout de cinq générations de s'installer en Basse Marche, à Bessines (87) où ils restent scieurs de long. A la huitième génération, Baptiste Michelon, né à Bersac (87) laisse la profession de ses pères, le voilà entrepreneur de maçonnerie à Paris; à l'heure actuelle ses petits fils poursuivent son oeuvre...

Les Labaisse habitaient Saint-Quentin-la-Chabanne, toujours au Sud de Felletin. Pierre était cardeur de laine et marié à Léonarde Prade, François, son fils, fut cardeur de laine et marié à Léonarde Prade.., Antoine, son petit fils, ne fut ni cardeur de laine ni marié à une Léonarde Prade. On le retrouve en Bourbonnais où il est "couvreur à thuile", puis tuillier à Commentry, au quartier de la Brande, alors que cette petite ville minière est en plein développement.

Ces exemples, pour bien préciser qu'en Marche même se mit en branle un mouvement de migration partant des régions les plus déshéritées et qui délaisse les plus ingrats et pauvres métiers de scieur de long, peigneurs de chanvre et autres cardeurs de laine, induisant ainsi un élargissement du champ de recrutement des maçons. Le siècle d'or que fut pour les maçons le XVIIIème, après ses années terribles de 1709-1710, verra tous ces marchois circuler, bâtir et vivre dans toute la France centrale et bien au delà, partir "à la campagne" avec courage, avec ténacité, rudes et âpres, certes, mais ambitieux. Nous allons maintenant tout simplement voir qui ils étaient et ce qu'ils faisaient.

LE MAÇON DE LA MARCHE: ce que j'ai pu en savoir

- *Sa morphologie:* Autant que j'aie pu avoir quelques lumières, je trouve ici et là, jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, des maçons aux cheveux noirs. En 1713, à Preuilly (18), Léonard, sans plus, meurt "soubs poil noir" et nombre d'autres comme André Canet de Saint-Sulpice-le-Dunois, à Châteauneuf-sur-Cher (18): 5 pieds et cheveux noirs. Un document exceptionnel qui relate la suite d'un naufrage de maçons de la Marche, en Loire, en aval de Roanne, à l'époque du départ "à la campagne", le 25 avril 1770. Ce document que je vous laisserai lire (cf. Annexe), donne deux maçons sur trois avec "cheveux courts et noirs". Cheveux courts ? Mais lorsque le maçon Jean Peuchevrier meurt à Paris dans sa chambre de la rue de la Mortellerie, le 3 octobre 1789, le commissaire précise dans son procès-verbal qu'il y trouve "le cadavre d'un particulier âgé d'environ 50 ans, portant ses cheveux". Cheveux noirs ? Je le pense, mais nombre de passeports établis en 1815 à la mairie de Chéniers indiquent que pratiquement tous les charpentiers et les maçons ont les cheveux chatains, l'un faisant exception et étant d'Aigurande... or celui-ci, Sylvain Augras, aux confins du Berry et de la Marche... a les cheveux noirs. Je remarque plusieurs "yeux roux" parfois "roux tendres", je trouve des barbes "naissantes" et des barbes "chataignes", et hélas, des teints "blêmes" chez plusieurs adolescents, et des teints colorés chez ceux qui ne le sont plus, "battus" depuis tant de campagnes par les intempéries des chantiers.

- La majorité des maçons morts sur les chemins ou répértoriés pour les passeports mesure environ 1 mètre 60, mais il arrive de voir des géants d'1 m 70, ce qui est considérable pour l'époque. A mon avis, le marchois que l'on croirait petit "parce que les montagnards sont petits", je crois bien qu'il est plutôt grand...

- *Ses vêtements:* Les trois maçons qui ont sombré en Loire et qui paraissaient tous de la région de Mautes, donc du Sud de la Marche, étaient d'après la description du curé qui les enterre, ainsi vêtus: "l'un avoit un habit petit carreau couleur bleu de ciel, le second étoit vêtu d'un habit de drap couleur de cendre, le troisième étoit en habit de gros drap de montagne couleur ordinaire des maçons".

J'ai souvent rêvé au maçon noyé dans son habit "petit carreau couleur bleu de ciel".

- Je ne traiterai pas du nom ni du prénom de nos maçons marchois, mais je ne résiste pas au plaisir de vous livrer à ce sujet un peu de ce que vous m'avez appris...

BREVES REFLEXIONS SUR LES PATRONYMES DES MAÇONS DE LA MARCHE

Comme le montre l'enquête, révélatrice par les listes publiées jusqu'à présent, les patronymes marchois sont encore extrêmement variés à la fin du XVIIIème siècle, ce qui suppose, compte tenu de la

consanguinité apparente, une population antérieure considérable. Je ne ferais certes pas de commentaire sur cette patronymie de la Marche sans m'être concertée avec Marianne Mulon, conservateur en chef aux Archives Nationales et orfèvre en la matière, avec laquelle je partage cette passion. Je metrai seulement en évidence quelques trouvailles de mes informateurs et les verserai à ce dossier.

Il m'est arrivé de M.André Dumont d'innombrables familles Picoulet, voire Picolet, de Gentioux, migrantes dès le XVIIème siècle dans la région de Mâcon. Et voici que M. Jacques-Martial Aubert, lui, a découvert lors de ses recherches un "rapport de visite fait à Gentioux par les visiteurs de l'Ordre de Malte, venant inspecter en 1616 les biens de la Commanderie. Ce rapport mentionne que le seigneur Vauginot exploite des terres au Mazet et que son tenancier est Pique, sans mention de prénom, et que celui-ci est agé de 35 ans. Il serait donc né vers 1581; je suppose que ce Pique était marié et qu'il a du avoir des enfants dont l'un aurait pu avoir un fils en 1610. On trouve d'ailleurs trace d'un Léger Picoulet marié à Jeanne Chastroussat (?) ainsi qu'un Léonard Picoulet marié à Louise Jallon, ces deux couples situés en 1635, toujours au Mazet de Gentioux..." A ce moment là, M. André Dumont fait la soudure avec sa propre lignée de Picolet. Nous assistons là à la formation d'un patronyme, diminutif, que nous voyons naître ainsi au fin fond de la Haute Marche et qui s'est répandu par la suite en Bourgogne, entre Saône et Loire.

Et puis, voici la création d'un patronyme. En 1601 se trouve à Quioudeneix, village de la paroisse de Néoux, une famille qui porte le nom de son village, les "de Quioudeneix". Un jour que nous ne savons pas, peut-être en 1600 tout rond, une fille de Quioudeneix, Jehanne, se marie avec un nommé Léonard. Le 27 janvier 1601, baptême "d'une fille (d'ailleurs sans prénom) à Léonard dit Nardon et à Jehanne de Quioudeneix". Quinze ans passent et le mari de Jehanne de Quioudeneix est "parin" d'une nièce, Marie, fille à Michel, toujours de Quioudeneix, et sur l'acte figure la liste des cinq "parins": "Marcial de Sydoux et Léonard Nardon et Pierre Gancille et Michel de Bussière". Et nous voilà avec un Léonard dit Nardon nanti d'un patronyme... qui est, en fait, son surnom ! Marcial de Sydoux et Michel de Bussière portent, eux, comme les de Quioudeneix, le nom de l'écart où ils habitent, tandis que Pierre Gancille et Jehan Barat ont des patronymes déjà formés, les Barat étant d'une très ancienne famille de tuiliers.

Cette histoire est intéressante en ce qu'elle montre la création d'un patronyme en 1616, alors que, comme chacun sait, la plupart des patronymes étaient formés depuis longtemps... Il ne faut jamais s'étonner, ni affirmer, ni généraliser. Il est tellement plus merveilleux de voir vivre un pays de coexistence, de juxtaposition entre une mobilité traditionnelle et ancienne, générant des papiers, des actes de procédure, et une mobilité à l'image du pays, au fond d'un écart, hors de vie relationnelle extérieure, sans même un nom rattaché à l'appellation du sol comme les Quioudeneix (la terre des cognassiers ou, comme nous le signale M. Alain Pabiot, déformation de l'ancien "Dioudoneix" attesté au XVème siècle), les Sydoux (l'écart existe encore) ou les Bussière (la terre des buis)... Léonard dit Nardon n'avait pas de "sol" à lui. Telle est l'image de la Marche migrante au tout début du XVIIème siècle: la mobilité hors d'une terre immobile.

* *
*

Il y a aussi les déformations très fréquentes, sort de la migration du nom loin du pays qui l'a enfanté. Bétoule signifie "bouleau" en

parler marchois. Qu'on trouve un maçon Bétoule, pourquoi pas, les "van den abeele" sont bien des "peupliers flamands" souvent bien éloignés de chez eux. Donc, Mathieu Bétoule de Bonnat, eut un fils, François, en 1697 à Denonville (28); trois ans après, dans la même paroisse mais pas avec le même curé, meurt Mathieu Bedou, 40 ans, limosin de la paroisse de Bonnat (donc le même), son fils Léonard Bedou étant témoin... L'histoire ne dit pas si la postérité de Mathieu fut Bétoule ou Bedou, mais il y a un abonné de ce nom, à Chaudon (28), dans les mémoires du minitel. On songe aux chercheurs de l'étymologie de Bedou...

Et voici un exemple d'évolution d'un patronyme que j'ai eu la chance de saisir sur le fait. Il s'agit du passage de Delestang à Létang. Je l'avais vu se mettre en route avant la Révolution à Nouzerolles par les soins d'un curé scrupuleux qui cassait petit à petit les innombrables Delestang en "de l'Estang", voir "l'Estang"... mais c'est à Boulleret (18) que j'ai trouvé une jointure sur le vif. Y meurt, le 17 août 1824 un jeune "gougeat" de 16 ans, Jean-Baptiste l'Etang, natif de Nouzerolles; il était venu dans ce village de l'extrême Nord-Ouest du Cher pour se joindre aux nombreux maçons de son village et environs qui travaillaient à la construction du canal latéral à la Loire. Le maître maçon Jacques Vincent, de Méasnes à côté de Nouzerolles, hébergeait chez lui le jeune apprenti dont il était le parent et dont il avait très bien connu le père. Déclarant le décès, Jacques Vincent s'exprime ainsi: "...Jean-Baptiste l'Etang, né à Nouzerolles de feu Simon de l'Estang..." Or, d'une part, comme je l'ai dit, on trouve l'ascendance Delestang de Simon de l'Etang à Nouzerolles, d'autre part, on a ici même l'évolution de "de l'Etang" à "l'Etang" dont Jacques Vincent est très conscient. Plus tard, Jean Létang arrive à Lourdoueix-Saint-Pierre, toujours à côté de Nouzerolles. Il y épouse la fille de Jacques Vincent, l'évolution est faite, on ne trouve plus de Delestang ni de graphie intermédiaire. Les Létang se répandent et existent toujours... On retrouvera d'ailleurs l'un d'entre eux plus loin.

- II -

LA MIGRATION DU MAÇON DE LA MARCHE

ou

"PARTIR A LA CAMPAGNE"

1 - MOBILITE SAISONNIERE: "PARTIR A LA CAMPAGNE"

Des hommes quittent pays et familles au printemps, ils sont des migrants. Départ saisonnier en fonction du climat adapté aux travaux du bâtiment, du printemps à l'automne. On part après Pâques ou avant l'Ascension, on pense être revenu pour la Toussaint, les fêtes religieuses rythment la migration des hommes.

Ces hommes, à quel âge partent-ils ? C'est dans le Nord de la Creuse que partent les plus jeunes... et ces "hommes" ont dix ans... M. Héau a rencontré l'un d'eux à Donnery (45): Pierre Vincent est de l'une de ces paroisses sises entre Méasnes et Bussière-Dunoise, au Nord de la Marche, dont chacune à ses Vincent. Chaque printemps, Pierre gagne donc Donnery près d'Orléans "et y demeure le temps de son ouvrage"; ce primtemps 1706, il emmène avec lui son petit garçon dont nous ne saurons jamais le prénom, il a 11 ans. Mais nous savons qu'à Donnery meurt, le 27 juillet suivant "le fils à Pierre Vincent, âgé de 11 ans"... Alors, son père repartira à l'automne, "après le temps de son ouvrage", et, chaque an, il reviendra. Mais six ans plus tard, c'est lui qui meurt en arrivant à Donnery, le 12 avril 1712, "estant habitué en ce pays icy de Donnery au travaille de massonnerie depuis plusieurs années".

"L'homme" de la Marche commence ses saisons maçonnes encore enfant et Léonard Laguarde, apprenti maçon de Lépinas, n'était qu'un frêle adolescent lorsqu'il meurt à 14 ans en 1702 à Ligny-le-Châtel (89).

A - *On part ensemble, "malheur à l'homme seul"*

L'homme ne peut vivre sans se rattacher à un groupe, il ne peut vivre comme un marginal s'il n'a ni feu ni lieu, c'est une réalité sociale. Il semble que la solitude appelle le malheur: "maçon passant", Silvain Fourneau, de Naillat, meurt à l'automne de 1754 à Chaumont-sur-Tharonne (41); il meurt seul, mais on peut l'identifier car il a des papiers, ainsi que Léonard Gaullié, au même lieu, "maçon tombé malade dans ce bourg en retournant chez lui".

L'identité du maçon. Il a des lettres de voyage que lui remet son curé avant son départ (l'église encadre la mobilité). Quand il meurt en 1759 à Châteauneuf-sur-Cher (18), André Canet est identifié "d'après les papiers qu'il avait sur lui". Ces papiers, on doit en avoir. Lorsqu'est fait l'inventaire des affaires de Jean Puychevrier, dans sa chambre de la Cour de l'Homme Armé, rue de la Mortellerie à Paris, en 1789, le procès-verbal relève: "... et la troisième liasse contient 10 pièces qui sont quittances ou avertissements de capitation, lettres missives et extraits mortuaires et de baptêmes pouvant servir de renseignements..." Ce maçon de Saint-Agnan-de-Versillat savait la fragilité juridique d'un migrant... Fragiles en effet tous ces maçons sur les routes, n'ayant pas de papiers on n'en ayant plus (ça se perd et ça se vole); combien d'entre eux sont reconnus pour être "de la Marche" parce qu'à leurs vêtements ils "semblaient en être" ou qui, avant de mourir "ont dit être de ce pays".

Heureux ceux qui ont des "marques de catholicité" pour être inhumés en terre chrétienne, à moins que quelque témoignage en fasse foi. Aux Aix-d'Anguillon (18) est inhumé, en 1746, par ordre de justice un nommé Maraut, âgé de 24 ans ou environ, de la paroisse de Bussière, d'après ce qui a été dit par les maçons, trouvé mort au village de la Chomelle muni des marques de catholicité... (mais mort sans papiers).

La solitude peut mener à l'errance. L'enquête m'a donné, à deux reprises, des nouvelles d'un maçon marchois dénommé Guichard Aumasson, de Cromac (87), que personne ne cherchait et que deux informateurs ont "trouvé". Il apparait qu'il s'était marié à Nohant-en-Graçay (18) avec une fille du diocèse d'Acqs (prière de lire phonétiquement), ceci en 1724, et que ce couple étrange était, neuf ans plus tard, non loin d'Auxerre, pour le baptême d'un enfant... Ils sont alors "pauvres mendiants"... l'errance...

Départ en famille avec les-voisins-qui-sont-les-cousins-qui-sont-les-copains.

Bien sûr, il y a aussi les voisins, mais les voisins sont toujours des cousins. Immense branle-bas familial que le départ des maçons, un matin de printemps. Ainsi le compagnonnage de la Marche est inévitablement fort proche du cousinage, les liens de parenté, très souvent mentionnés, font apparaître qu'une consanguinité encore évidente ne fait que les renforcer.

A Montemoison (58), le mariage de Marien Bréfault, de Sermur, met en relief une migration familiale; les témoins sont presque tous Bréfault, d'autant que la mère de Marien était aussi Bréfault !

Parfois, un membre de la famille est "permanent" comme Jean Joindon à Baugy (18), et ses frères et cousins viennent travailler chez lui. Et puis, et c'est touchant, on trouve le père et ses fils "à la campagne". Quelquefois poignant aussi: Jacques et André Poitevin sont témoins de la mort de leur père, le 12 juillet 1710 à Patay (45), âgé de 65 ans, et le curé mentionne que les deux fils "itinéraient avec le père", maçons migrants, certes, venus d'Azat-le-Ris (87), mais aussi ambulants, comble de la précarité. Semblable histoire, mais sans itinérance, pour Pierre Vozel, de Saint-Sylvestre (87); quand il meurt à Gouillons (28) en 1717, âgé de 57 ans, son frère et ses deux fils sont témoins... on était parti en famille...

Et cela peut se prolonger à travers les générations, on migre ensemble, on meurt, on reste, on se retrouve; les Jacquet dit Rémy occupent le terrain durant quatre générations à Reugny (37). Comment s'étonner qu'un beau jour l'un ou l'autre soit séduit par la solution sédentaire, par l'intégration "sur la terre étrangère" ?.

B - Les voilà partis pour la France profonde, allons un peu sur leurs pas...

Nous savons déjà qu'ils faisaient éventuellement une partie de leur chemin en bateau. La rivière ou le fleuve peuvent leur être un moyen de transport, ils peuvent aussi leur être un barrage. Il faut passer, savoir le gué ou attendre la crue. J'ai reçu la photo d'une "Fontaine des maçons", elle se trouve près du lavoir de Saint-Julien-sur-Cher (41), et Madame Rousselet explique qu'ils buvaient là avant de passer le Cher en bateau, alors que le pont reliant Villefranche-sur-Cher n'était pas construit.

Le grand moyen de transport du maçon de la Marche resta longtemps ... la marche à pied. Et ce ne fut sans doute pas rien que cette route pour que la tradition en soit restée si vivante. "Je ne savais qu'une chose, écrit un descendant d'Annet Ferrandon, c'est que mon ancê-

tre était arrivé à pied à Dun-le-Roi (18), venant, selon la tradition familiale, de la Marche, comme charpentier... C'était un peu avant 1776. Et le petit fils de Jean-Louis Raillard raconte une migration en plein XIXème siècle. Jean-Louis était d'une famille de tuiliers de Néoux, où il était né en 1830, et il parait qu'à la mort du père il y avait beaucoup de monde pour une seule tuilerie... C'était en 1857 ! Alors il prit la route avec deux compagnons du même coin (Néoux, St-Pardoux-d'Arnet, Saint-Alpinien), Jean Yres, tailleur de pierre et Jacques Rivet, scieur de long. On les retrouve tous les trois établis dans la région de Luzy (58) quelques années après. Alors Jean-Louis se marie, loue une tuilerie, mariera son fils avec la fille d'un tuilier voisin... et ceci ne se passait pas sous Louis XIV !

- Les pièges de la migration: la mort "à la campagne".

La maladie: il ne faut pas sous-estimer l'épidémie chez les migrants, insiste le Docteur Biraben, de l'INED, mais comment la reconnaître ? De fait la maladie est rarement longue. Jean Barbier, de Saint-Sylvestre est une exception; il meurt à 34 ans, le 1er décembre 1766 à Mérouville (28) "après au moins un an de maladie". Sa femme l'attend à Saint-Léger-la-Montagne: un monde sépare l'épouse et le maçon mourant. Rarement voit-on mourir le maçon à l'hôpital, il y en a si peu, mais les dépouillements en cours des hôpitaux de l'Ancien Régime seront une source de documentation bienvenue. A Paris, Jean Pabîot (curieux tréma sur le i !) meurt le 26 juin 1857 "Place du Parvis Notre-Dame, n°4". L'acte, reconstitué, n'en dit pas plus, mais après recherche, c'est l'adresse de l'hôtel-Dieu de paris... "Jeantou" était "maçon, né à Fernoille" (sic). On meurt aussi chez le cabaretier qui vous loge, comme Silvain Patissier; chez le métayer qui vous fait refaire son toît, comme Antoine Bondieu; chez les tailleurs de pierre qui vous emploient, comme François Lemoine; dans sa chambre de la Cour de l'Homme - Armé à Paris, comme Jean Peuchevrier en 1789 qui pourtant était allé consulter la veille l'apothicaire de la rue Saint-Honoré

- L'accident: il guette le maçon; comme l'ensevelissement dans les sables mouvants, en 1738 à Saint-Michel-de-Volangis (18), pour Gilbert Gauvragnon, de Saint-Loup-des-Landes; comme aussi le bête feu d'un bûcher qui encercle Maurice Gorbat, de Magnac-Laval, à Tour-en-Sologne en 1749.

- l'absence: sujet délicat, l'échec de la structure, le maçon ne revient pas. Avait-il quelque chose d'un aventurier comme Jean Balot dit Raymond, de Saint-Avit-de-Tardes, qui "se perd" dans la région de Saint-Etienne juste avant la Révolution ? Est-il victime d'un destin tragique et resté ignoré, comme François Lafaye, compagnon charpentier de Moutier-Malcard, qui est "absent" (et le restera) lors du mariage de sa fille en 1809.

Je n'évoquerai pas ce qu'on peut savoir des rapports du maçon de la Marche avec l'Armée, en quelque époque que ce soit. C'est un sujet difficile, sur lequel je n'ai que des données partielles; mais si je l'évoque dans ce chapitre sur l'absence, c'est parce que de tout temps, le maçon a été convoité par le pouvoir pour aller se battre; courageux, marcheur, habile, les guerres napoléoniennes ont largement pris leur contigent chez lui. Ne cherchons pas si le maçon marchois a été de plus en plus anti-militariste au cours des âges: seul le besoin ou la misère l'a incité à ne pas se dérober... Et la Marche est pleine d'histoire de maquis avant la lettre...

C - *La mobilité saisonnière hors de la structure du pays natal*
la vulnérabilité du maçon migrant, loin du pays et hors "compagnie"

Martial Picollet chez Nanard, ses conditions de travail

Barthélemy Nanard, maître tailleur de pierre (dont on peut présumer, en raison de sa profession, que le charmant patronyme était un diminutif de Léonard), était établi à Chanay, à côté de Macon. Il y employait, selon son travail, des compagnons tailleurs de pierre comme Martial Picollet, de Gentioux, âgé d'un peu plus de vingt ans. Nous sommes juste avant Noël 1733, le 22 décembre, Martial n'est pas retourné en Marche pour passer l'hiver, il est en différend avec Nanard sur le règlement de son dû. Deux semaines auparavant a été rendu un jugement à cet effet et mission de mettre au clair les comptes chez le notaire. Je vous laisserai lire le compte-rendu du dit notaire, plutôt compliqué. Il faut en retenir la complexité de la vie pour un jeune salarié qui y a été un peu "au culot" pour toucher un peu plus d'argent, le patron ayant agi de même pour en payer un peu moins. Conversation de sourds où l'on voit les additions des grandes journées à 20 sols, des petites à 10 sols, de couches fournies les jours de "festes et dimanches" que le compagnon doit payer de sa poche, les nourritures des mêmes jours idem, ces deux domaines de la soupe et du coucher étant du domaine de Madame Nanard qui s'en mêle, ce qui n'arrange rien. De plus Martial a perdu un marteau de Nanard qu'il lui faut rembourser, tout s'embrouille et personne ne s'accorde... On s'en étonnera encore moins, lorsqu'arrivé à la dernière ligne, on lit ceci: "... les témoins requis ont signé avec nous et non les dits Nanard et Picollet pour ne le savoir de ce enquis..." Pas simple la vie d'un jeune compagnon maçon... (cf. Annexe *A)*

Léonard Tévenot chez Renard: l'embauche temporaire et précaire

Presqu'un siècle a passé, on retrouve un autre journalier, compagnon charpentier celui-là. Léonard Tévenot est de Chéniers, il a 23 ans en cette année 1819, il mesure 1 m 625, il a un gros nez et il est "légèrement" marqué de petite vérole, ce qui n'est pas une exception dans sa corporation à cette époque, croyez-le. Il est à Orléans où il a travaillé pour le maître Pierre Renard, et celui-ci lui fait un beau certificat qu'on ne peut transmettre que par écrit:

" je reconois que Léonard Tévenot a travailliet Che moÿ
les pas de deux moÿ - Set conporté auneste Mans "

Pierre Fourneau, "maçon sans ouvrage depuis huit jours"

C' était en novembre 1784 à Paris, Pierre est de Saint-Germain-Beaupré, et pour ce fait, il est arrêté pour vagabondage. Tel est le sort de ceux qui n'ont plus ni feu ni lieu... la vulnérabilité du maçon migrant...

D - *La structure migrante: la Compagnie*

Ce qui nous fait le mieux connaître cette "structure de base" de la migration qu'est la "compagnie", c'est, hélas, le registre de sépulture. Nous voici à Ascoux (45), le 2 avril 1704. Jean Plévot, natif d'Anzême, manouvrier maçon âgé de 34 ans, "perd la vie en travaillant à son métier pour... d'une maison en y fouillant la terre et n'eut pas le temps de se confesser à moi curé". Sont près de lui, son frère Michel, Pierre son neveu et Antoine son cousin, mais c'est Tous-

saint Catinaud, son maître, qui est dit présent. Peu de temps plus tard, le 7 novembre 1723, à Saint-Laurent-des-Eaux (41), meurt Michel Richard, natif de Bessine, maître maçon du pays de Limoges, résident dans notre paroisse depuis environ sept mois. Sont témoins les membres de la compagnie qui ont dit ne savoir signer: Jean Corderoy, Jean Bouiller, François Cardinal, Jean Richard et Jean Ambroise. Voici les "compagnies", leur mâitre et ses compagnons; des milliers de semblables unités ont sillonné la France durant des siècles. A Lommoye (78), alors du diocèse de Chartres, on les connaît peu, et lorsqu'au sein d'une compagnie des "Marches séparantes" meurt Silvain Jeanjean, de Prissac, le curé donne les noms de ses "confrères", témoins de sa mort; confrères peut-être, mais "compagnons", ce sont leurs noms: ils sont là.

Maîtres et Compagnons bâtisseurs

Leurs employeurs habituels: Abbayes, couvents, églises paroissiales

Le maître maçon et ses compagnons, impossible de les dissocier. Seule, la mort les sépare. Où l'un se trouve, les autres seront aussi. Les suivre à travers notre pays, c'est une équipée impossible, sauf pour un ordinateur si j'en crois les données de nos fiches. Le premier lieu où je les rencontre, je vous invite à vous y rendre, non loin de ces fameuses "marches séparantes", à Saint-Savin, sur les bords de la Gartempe. Entrez dans l'ancienne abbatiale et, sur la fresque des voûtes, vous reconnaîtrez le maître-appareilleur, équerre en main, qui reçoit de ses compagnons les blocs de pierre équarris... ils construisent la Tour de Babel... en 1100 !

De la vallée antérieure de cette même Gartempe, on verra six siècles plus tard François Marcou partir pour Séligné (79) avec un contrat de travaux à l'église Notre-Dame. "Maître-Maçon et entrepreneur, il demeurait en la paroisse de la Croix en Basse Marche, travaillant habituellement en Poitou", type exemplaire d'une migration saisonnière.

On voit souvent les maîtres-maçons associés deux par deux, l'un maçon, l'autre tailleur de pierre. Ils pratiquent facilement entre eux la sous-traitance, comme Léonard Branlebois et Antoine Basseville à Bourges en 1612, avec Antoine Pelleige et Jean Maisse, pour reconstruire le pignon de l'église de Villecelin (18). Bâtir ou restaurer, les travaux dans les édifices religieux, monastères et couvents semblent bien être l'apanage des maçons de la Marche, considérablement accru au XVIIIème siècle alors que s'élèvent dans les abbayes, sous l'impulsion de riches abbés commendataires, leurs très belles demeures abbatiales, expression d'un art merveilleux tout autant que d'une décadence de l'esprit monastique qu'engloutira la Révolution.

On peut dire que l'aventure survenue à Annet Chassagne en est le symbole. Ce maître-maçon de Mérinchal avait fait une modeste migration dans la province voisine aux confins de l'Auvergne et du Bourbonnais, mais dont il faut dire qu'il retira aisance, accomplissement parfait d'une réelle "mobilité sociale". Ce n'est pourtant pas la construction du presbytère de Mariol (03) ui l'enrichit, pourtant conclue le 14 juillet 1793 moyennant la somme de ce qui serait 1700 F. On n'était pas très à la page à Mariol, c'est si loin de Paris, aussi n'est-ce que le 13 avril 1796 qu'arriva le retour de bâton: "... les officiers municipaux ayant fait marché avec le dit Chassagne ... mais le flambeau de la raison ayant éclairé les français et dissipé les ténèbres de l'erreur", cet édifice devenait inutile dès lors que les bouches des prêtres devenaient bannies de la surface de la république,

ils se proposent de concéder au Sr Chassagne pour l'ndemniser etc..."

Ces travaux concernant des édifices religieux feraient assez facilement l'objet d'une étude précise, car l'acte ou le cahier des charges en est pratiquement toujours venu jusqu'à nous, conclus directement avec les maîtres-maçons, ce sont des documents bien intéressants.

Châteaux, demeures, et tant de maisons que nous ne savons pas

Travaux "civils", travaux immenses dans la partie centrale de notre hexagone, qui feront de notre patrimoine immobilier une France "marchoise".

C'est à Blois où se trouve en 1638 le maître-maçon Joachim Marsacq, de Bellac. C'est Versailles où, fin XVIIème siècle, l'intendant du Berry dit "se diriger au commencement de mars une quantité prodigieuse de maçons" partant de la région que je vous ai appelée des "Marches séparantes". Ce sont aussi les demeures de la vallée de la Cisse (41), objet des travaux précis et évocateurs de Monsieur Maurice Gobillon pour la fin du XVIIIème siècle. Ce sont encore les constructions qu'entraînent la mise en place des institutions administratives du Consulat; à Niort, la Préfecture est installée mais le préfet n'est pas logé. André Loubeau, tailleur de pierre, a conclu le marché pour bâtir le logement du Préfet à côté de la Préfecture. Il passe alors contrat avec trois journaliers maçons qui, de la Marche, habitent "rue limousine", terme qui évoque à lui seul une longue tradition de migration maçonne dans le faubourg de la ville; il s'agit de construire les voûtes des caves et de murs en moëllons, huit mois pour le faire selon instructions. Le dit Loubeau consent de fournir aux maçons une grande échelle lorsqu'ils en seront au dernier étage, mais les dits Marin, Ténot et Prévoteau "se fourniront de tous les autres instruments: chaffaudages (sic), échelles, cordes de puits et seaux pour tirer de l'eau à la préfecture selon leurs besoins...". En ce mois de février 1804, la construction était encore, en Poitou, bien artisanale... (cf. Annexe *B)*

* *
*

Les maisons que nous ne savons pas...

Dès le IXème siècle, les maîtres cosmaques étaient venus de leurs montagnes dominant le lac de Côme et, pénétrant alors en Bourgogne par la vallée de la Saône, ils recouvrirent ce pays de l'admirable manteau de vieilles églises romanes telles celles de Tournus et de Chapaize en pays clunisien. Ces églises, nous les connaissons; leurs bâtisseurs, maîtres-maçons du pays de Côme, nous ne saurons jamais leurs noms.

Et voilà qu'à l'inverse, vos recherches ont mis au jour d'innombrables maçons du pays de la Marche, répandus en des temps moins anciens, il est vrai, dans de proches et lointaines campagnes... nous savons leurs noms, nous connaissons bien rarement leurs oeuvres.

- Nous savons que le maçon et tailleur de pierre Nicolas Mignot, du pays de la marche, faisait des réparations au lieu de la Boische, en 1640, sur la paroisse de Poilly-lès-Gien, mais qu'était allé faire Etienne de Menoues à Marseille en 1737, tandis que sa femme l'attendait à Moutier-Malcard et l'attendrait d'ailleurs en vain ?

- Que faisaient le maçon Léonard Berger, de Mautes, à Chaux (21) en 1692 ? et François de Borna, garçon tuilier de Lupersat, à Nohant-en-Graçay (18) en 1727 ? Que faisait la compagnie d'Antoine Laurent, de Saint-Sulpice-des-Champs, à Arc-en-Gray (70) en 1730 ?

* *
*

Il y a pourtant quelque chose d'essentiel que nous savons, mis en relief par la synthèse de vos fiches, c'est que, parallélement aux travaux de prestige et aux constructions strictement rurales, humbles et ignorées, mais si belles dans leur harmonies et assises sur leurs gros murs, les maçons marchois sont, au XVIIIème siècle, parmi ceux qui ont créé les "métropoles provinciales", ils les ont bâties. Présents à Paris, certes, mais combien plus nombreux dans les grands centres urbains en plein développement au coeur de notre pays, que ce soit Lyon, Orléans ou Saint-Etienne, centres portuaires comme Bordeaux et Rochefort, ou encore "villes nouvelles" nées de l'exploitation de la houille, telles Le Creusot et Commentry.

A pied d'oeuvre dans cet essor considérable de l'urbanisme dans une France à plusieurs pôles, le XIXème siècle verra maçons, tailleurs de pierre, charpentiers et tuiliers de la Marche déserter peu à peu leurs chemins propres vers le but de leurs migrations traditionnelles. Pourquoi ? Parce que la Révolution et l'Empire auront passé, temps "centralisateurs" de notre pays, qui l'auront durablement marqué au détriment des grandes villes de province, coeurs de campagnes très peuplées et d'industries naissantes. Paris réclamera des bâtisseurs, de la Marche ils arriveront, en effet, mais comme individus "partis d'un pays surpeuplé". La grande ville ignorera leurs structures et leurs rythmes, les caractères propres de leurs migrations. Ce sera la fin de cette très vieille et très attachante histoire de ceux qu'on appelait "les maçons de la Marche".

2 - MOBILITE TEMPORAIRE

Le maçon marchois est migrant saisonnier, tel est le leitmotiv qui l'a fait entrer dans l'histoire, mais cette durée saisonnière -longuement vérifiée- a pu l'inciter à déborder l'espace d'une saison (c'est-à-dire en fait le printemps et l'été) pour pratiquer une migration que nous appellerons temporaire.

A - *En effet, les maçons, principalement les jeunes et très souvent les veufs, ne rentrent pas nécessairement l'hiver:*

- S'il y a du travail, belle aubaine pour amasser. A Apremont, au Nord du Bourbonnais, les travaux au grand château amènent les maçons à demeurer sur place. Antoine Nigout, de la Combraille voisine, y meurt avant Noël 1785, Louis Lioret, son "pays", est le témoin de sa sépulture; il mourra au même lieu au mois d'août suivant. Pour la même raison, Antoine Maupertuit était depuis plusieurs années au "travail de la massonnerie" au beau château de Morogues (18) lorsqu'il meurt l'été 1775 au milieu de ses neveux, saisonniers de Mortroux, paroisse dont il est dit "veuf".

- Si les gains de la saison ont été pauvres, si on n'a rien ou pas grand chose à rapporter, il est bien difficile, voire impossible de rentrer la bourse vide, alors on reste. C'est ce que l'on observe dans les années 1694 et 1708 et dans celles qui les ont suivies, en pleine crises de subsistance. Parallèlement, les maçons qui n'avaient pas quitté la Marche cherchaient à gagner le Berry pour y trouver de quoi travailler... et manger, au grand dam de l'intendant Foullé de Martangis qui devait contenir la poussée de ces affamés alors que ses propres ressortissants étaient à peine mieux nantis.

B - *Pour un jeune, il convient de se constituer un pécule suffisant pour épouser au pays le fille qui lui est destinée,* telle est la coutume. Puis il repartira "à la campagne", c'est la vie du maçon; c'est peut-être aussi sa mort, comme pour Jean-Baptiste Manane qui a quitté Bersac pour "la saison"; lorsqu'il meurt, le 16 juillet 1813 à Melun, sa femme est enceinte de huit mois.

Il arrive aussi qu'après son mariage, le jeune époux reparte pour une beaucoup plus longue période afin d'achever la constitution de sa dot et, à vrai dire, il peut en avoir le temps. Pourquoi ? Voici l'histoire de Jean Minou et de Jeanne Raton, de la paroisse de Gentioux, au fond de la Haute Marche. Le jeune couple se marie en hiver, comme il est de coutume, le 7 février 1745; Jean Minou repart "à la campagne", c'est la vie du maçon. Seulement voilà, il ne reparait qu'en 1749 ! Qu'est-il arrivé ? Eh bien tout simplement sa jeune (!) femme avait juste quatorze ans lors des épousailles, alors Jean Minou avait tout le temps d'aller parfaire son pécule, ce qu'il fit. Ce n'est que le 9 janvier 1750 que naîtra le premier des treize enfants qque lui donnera Jeanne Raton... A ce propos, nous aimerions connaître la morphologie de cette progéniture issue de patronymes étrangement assortis.

C - *"Aller demeurer gendre"* Le pécule étant amassé, il y a une autre issue au retour au pays afin d'y prendre femme, c'est d'aller demeurer gendre". "Faire le Gendre", on sait encore dans nos provinces ce que cela veut dire. Le garçon que choisit le fermier pour sa fille unique et qui pourra ainsi tenir le bien, ou celui qui, dans les mêmes conditions, épouse la fille du notaire, on connaît. Mais "aller demeurer gendre", c'est une toute autre affaire, jugez-en. En l'occurrence, Gilles Rousseau et Anne Minou (encore une Minou), qui habitent la Villatte de Gentioux, ont six enfants dont un seul fils. Toute cette postérité est encore jeune et non mariée, mais les parents savent que, si la vie est courte, ils vont quand même se trouver seuls dès que ce petit monde aura convolé. Alors que deviendront-ils ? Comment vivront-ils leurs derniers jours ? Ce qui nous étonne c'est qu'ils n'envisagent pas que l'un des couples, à plus forte raison celui du fils, restera dans la maison familiale. En effet, ils choisissent un gendre. Celui-là s'appelle Jean Paufique, de la paroisse voisine de Faux-la-Montagne; il revient de "la campagne" avec des espèces sonnantes et va épouser Marguerite Rousseau dite "Gothon". Ses parents l'ont "instituée et créée pour leur seule et universelle héritière, et pour cause d'elle, le dit Paufique, future époux, de tous leurs biens meubles et immeubles présents et à venir (mais) se reservant leur vie durant les usufruits..." Un vrai contrat de mariage en bonne et dûe forme, dans lequel le jeune homme promet d'apporter ses peines, gains et épargnes de la somme de mille livres, d'habiller la mariée et auparavant la fiancée, de désintéresser tous ses futurs beau-frère et belles-soeurs parmi lesquelles figurent "Jeanne et autre Jeanne et autre Jeanne"..., tout celà après avoir "promis etr s'être obligé d'aller demeurer gendre en la maison et compagnie des dits Rousseau et Minou". Jean Paufique se trouvait ainsi établi avec ses beaux-parents qui lui mettaient la corde au cou, et sa jeune femme qui en était le marché... Il y eut pourtant longtemps des candidats à ce type de contrat de mariage ressortant du régime dotal... L'allongement de la durée de vie devint peut-être son meilleur ennemi ! (cf. Annexe *E)*

D - L'acquisition d'un domaine Le maçon, un jour, rentre de la longue campagne nécéssaire pour avoir un gros pécule; s'il en profitait pour chercher à s'établir ? Il serait autonome. Et s'il achetait un domaine ? Le vieux rêve... si on était riche, on ne serait pas obligé de partir... si on gagnait beaucoup d'argent, on resterait à la terre, cette terre ingrate qui vous fait partit mais qu'on aime assez pour la préférer souvent à des années de migration et à leurs aléas.

L'acquisition d'un domaine par le maçon marchois bien pourvu apparaît de façon plus sensible au milieu du XVIIIème siècle; aussi bien le récit qui va suivre est-il daté de 1741. A cette date, Léonard Jagot et François Raton (encore un Raton) achètent "un petit corps de domaine" avec tous ses tours et alentours à la Villatte de Gentioux. Ils paient comptant 1799 livres "en bonne espèce d'or et d'argent" à des bourgeois de la ville de Saint-Léonard (de Noblat) qui se défont de ce bien excentrique pour régler quelque affaire entre eux. On voit désormais la petite noblesse d'épée comme les petits bourgeois vendre partie de leur pré carré à des roturiers qui ont amassé. Celà correspond à l'appauvrissement de certaines classes privilégiées en cette fin du XVIIIème siècle, mais déjà dès avant la Révolution. Pour parvenir à s'établir, les deux beaux-frères sont obligés de créer une communauté, il leur est indispensable de se mettre à deux pour réunir une grosse somme. On n'est donc jamais tout à fait autonome, la communauté nait, entr'autres, du besoin...

3 - MIGRATION DEFINITIVE

Cette fois-ci, le maçon renonce définitivement aux retours saisonniers, ce que l'on observe de plus en plus au cours du XVIIIème siècle, mais les contextes de cette décision peuvent se révéler très différents.

- Jeune maître maçon de Moutier-Malcard, Jacques Estève se trouve à Paris et y a pris femme dans les années 1725; une fille leur naît en 1727. Et voilà que dans le milieu de ces maçons qui tournent dans les alentours de la rue de la Mortellerie (l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville) s'élève une rumeur: les "Iles" demandent des maçons... Les Iles, ce sont les îles de France et de Bourbon, de nos jours, îles Maurice et de la Réunion. Alors c'est le départ, la rupture, l'embarquement... Et comment le savons-nous ?: le 4 novembre 1729, une autre fille leur naît à Port-Louis en l'Ile de France; celà aura fait deux ans, pas plus, pour décider et réaliser un voyage qui va de Paris à Lorient et à la mer... A Dieu vat... Pensons ce qu'une telle décision pouvait représenter à cette époque et comme notre concept de mobilité est affadi au regard de ce que ce couple a vécu. Sa descendante, Hélène Thazard, nous a d'ailleurs raconté comment ce départ de "migrants" s'épanouit sous le ciel des mers du Sud en un incroyable rêve (cf. Annexe *F)*

- Voici maintenant une toute autre migration définitive, telle que l'immense majorité de nos maçons l'ont vécue. Il y avait à Saint-Alpinien une famille Sandillon composée du père, Pierre, maître maçon, de sa femme, Catherine Bellet, et de deux grands fils, François et Laurent, tous les deux maçons, qui accompagnaient leur père dans sa migration saisonnière. Celle-ci avait lieu de façon coutumière à Saint-Germain-Laval (42), puisqu'en 1788 ils sont dits fréquenter cette paroisse "depuis plusieurs années". En effet, ils y avaient entrepris la construction d'un abreuvoir, sur commande de la municipalité, ouvrage qui traînait d'ailleurs en longueur et resta inachevé pour des raisons obscures de tiraillements dans la commune. Sur ce, à une date inconnue, le papa Pierre Sandillon meurt à Saint-Alpinien, les deux fils continuent de venir chaque printemps à Saint-Germain-Laval. Mais, à l'automne 1797, François l'aîné repart seul, Laurent reste. Puis, le 22 fructidor de l'an 8 (30 août 1800), âgé de 34 ans, il convole à Saint-Germain-Laval avec la fille d'un vigneron. Son frère François, présent et témoin, est dit "âgé de 39 ans, maître maçon travaillant depuis de longues années alternativement en cette commune" Voilà l'image même de la Marche migrante. La formule propre à François reprend en raccourci la migration saisonnière, celle à laquelle a renoncé -avec transition et circonspection- son frère Laurent, en prenant femme "sur la terre étrangère"...

Ainsi, le maçon met fin à la mobilité saisonnière pour une mobilité géographique, définitive, celle-là, qui entraîne d'elle-même une mobilité sociale. Le maçon établi à Sancerre n'est pas socialement le même que celui qui a quitté ses parents, Denis Tabériau et Marie Deleaume, "colons" de la Forêt du Temple dans un petit bien de la Commanderie ou du seigneur local. Pourquoi ?

Ce n'est pas au hasard que le maçon renonce à sa migration. Certes, un travail sans morte saison l'y incite, mais qui le fixe sur "la terre étrangère" dans 99% des cas ? Une femme. Aussi curieux que cela paraisse, la mobilité du maçon de la Marche, quelle qu'elle soit, est étroitement liée à "la femme". Et pour m'expliquer, je reviendrai un peu en arrière.

A - *Le maçon s'est marié au pays*

Le mariage dans une famille donnée est "programmé" la plupart du temps dans une famille également donnée. A Mainsat, les Ballet épousaient des Ballet, les prénoms étant parfois semblables; à Nouzerolles, un Ravion épousait toujours une Delestang (jamais le contraire), seuls les prénoms changeaient, mais dire qu'on s'y retrouve dans leurs alliances, c'est une autre histoire. Voilà des traditions matrimoniales qu'en fait nous ne cernons pas et qui se retrouvent dans la plupart des provinces de l'ancienne France. Les inévitables consanguinités et entremêlement d'héritages qu'elles entraînaient auraient-elles fait l'objet peu à peu, inconsciemment ou non, d'un rejet ?

La femme marchoise du maçon saisonnier

La femme reste à la maison, il s'agit de la maison familiale, c'est la règle. Elle enfante et élève les enfants, tient le petit bien, elle est la permanence, quasiment le chef de famille... que n'a t'on écrit sur la "femme forte" de la Marche ?

Et si on regardait de plus près l'épouse de celui qui s'en va ?

La vie de la femme de maçon se déroule exclusivement en fonction de celle du mari migrant: au printemps, le mari quitte son épouse, il la laisse enceinte, il sera de retour à l'automne lorsqu'elle accouchera (si tous va bien). L'année suivante, à son départ comme à son retour, la femme allaite son enfant; et si la troisième année lui donne quelque répit, celle qui suivra a de grandes chances de reprendre le même cycle au point de départ. Courts répits, comme en témoigne cette table de natalité pourtant tardive:

Joseph SOURAUD x Catherine VERGNAUD
29-01-1847

Léonard	° 14 10 1847	*père maçon absent*
Martial	° 06 11 1850	
Marie	° 02 10 1853	*père ouvrier maçon*
Marie	° 27 10 1855	
Léonard	° 17 11 1859	
Elise	° 28 09 1862	*père maçon absent*
Jean	° 13 11 1864	*le père déclare*

Il faut tenir compte du nombre d'enfants qui s'acroît avec le temps, à ceci près que, comme on l'a vu, les garçons, très jeunes, suivent leur père à la campagne.

- le mari étant absent pour les récoltes, les gros travaux des champs et des jardins, "la femme tient le bien, écrit l'intendant de la Généralité de Moulins, avec les vieillards et les invalides" (sic), belle organisation pour une jeune mère de famille ou une femme alourdie par l'âge et les grossesses. Fixée à la glèbe avec un programme inéluctable, la femme "attend", elle attend un enfant, elle attend son mari, gardienne du foyer, elle est là...

Fixée à la glèbe avec son oeuvre de femme et le travail d'un homme,

gardienne du foyer, c'est là que l'épouse prend juridiquement toute sa dimension. C'est le lieu de sa demeure qui fixe le domicile du couple, ce couple dont l'époux passe les deux tiers de son temps hors de sa maison et de son pays. Même au long de son périple, c'est toujours son village d'origine qui détermine son domicile, celui où sa femme est génitrice, celui où elle "attend", tous les textes de l'enquête concordent pour confirmer cette réalité juridique.

* *
*

Je passerai rapidement sur la tentation d'ailleurs très rarement éprouvée par le maçon marchois de transporter sa famille sur le lieu de sa migration saisonnière. A la fin du XVIIème siècle, cette initiative se solde toujours par un échec, sauf en cas de déplacements proches.

- ou il s'agit en fait d'un exode, tel celui de Léonard Vincent et de Louise Toignac à Donnery, à la fin du XVIIème siècle, et le sort lamentable qui les attend ressort des aléas d'une mobilité hasardeuse, tous les registres paroissiaux en révèlent de tristes récits,
- ou il s'agit d'un déplacement réfléchi et qui avait apparemment ses chances. Or Antoine Manière revient de Montcenis (71) à Champagnat en 1710, en pleine crise des subsistances. Il décide de ne pas laisser sa femme dans un pays de famine et l'emmène sur le lieu de sa migration saisonnière; là-bas, elle accouche, et lorsque l'enfant meurt le 25 mai 1713 à 2 ans et 8 mois, sa mère est déjà morte...

  Léonard Desthuiliers travaillait au splendide château aujourd'hui démoli et tout à fait oublié qui se trouvait en forêt de Bondy; il y conçut le même projet. Il revint en 1715 au pays de Saint-Léonard de Limoges y chercher Marie-Françoise Baudot, sa femme, et leurs enfants. L'année suivante naissait à Montfermeil (93), le 31 août 1716, un petit Jean-Denis. Huit mois passèrent dans cette famille regroupée... et Léonard mourut; il avait 37 ans. L'échec. Celui-ci dut être particulièrement terrible, car la tradition en est restée dans la famille jusqu'à nos jours... après 270 ans ! Quelle dut être l'épreuve pour une mémoire aussi vivante.

B - *Le maçon laisse femme et enfants au pays et s'en va sans retour*

Ça n'arrive pas souvent, mais ça arrive.

"Léonard Lemoins est parti un beau jour de Grand-Bourg sans plus jamais donner de signe de vie, où retrouverions-nous sa trace ?". Quelques recherches ainsi sollicitées dans l'enquête, pas beaucoup, mais un désarroi durable laissé dans la famille.

Par contre, voici une histoire que l'on connaît jusqu'au bout, grâce à l'arrière-arrière-petit-fils d'Annet Quioudeneix dit le Baron. Cabaretier/tailleur de pierre de Néoux, Annet, un beau jour de 1825, laisse là sa femme et ses quatre enfants et il part à l'aventure. Celle-ci se présente à lui à Givors (69) sous le visage d'une femme de son pays, Marie Margnat, de Mautes, qui lui donne une fille, Jeanne, en 1829. Pas de procédure, Annet Quiodeneix "dit le Baron", époux de Marie Barat à Néoux, lui donne son nom. Ces régions de la Loire et du Rhône reçoivent tant de migrants à cette époque de leur intense développement qu'on enregistre sans trop regarder. Un jour, la dite Jeanne Quioudeneix, fille de Marie Margnat, devient la femme d'un Pierre Margnat à Saint-Genis-Terre-Noire (42), sans trop chercher non plus la consanguinité possible avec son époux, d'ailleurs

peut-être la connaissait-elle tout simplement, mais toutes choses ne sont pas bonnes à dire. Et enfin, ce Pierre Margnat, de maçon devint mineur aux houillères, évolution très intéressante sur le plan économique et donc sociologique, mais aux conséquences physiologiques, hélas évidentes... Il meurt jeune à Rive-de-Gier en 1865. Alors devinez de qui il est dit avoir été l'époux ? De la fille d'Annet Quioudeneix dit le Baron ? Mais assurément ! C'est pourquoi vous pouvez lire:

"...époux en son vivant de Jeanne BARONEUDENESSE..." A vous de jouer au rébus.

Comme l'écrit Alain Rivory, son descendant: "sachez que cela ne facilite pas les recherches, les fantaisies de cette trempe là !". Bravo. Et dire que la transcription des patronymes à l'état-civil est dite avoir été fixée dès la Restauration, nous voilà en pleine "fantaisie" à la veille de la IIIème République...

C - *Le maçon célibataire sur le lieu de sa migration*

Il lui arrive parfois de commettre un enfant naturel, comme ça, en arrivant. Pourquoi ? Est-ce la solitude ? On sait que le maçon est toujours intégré à un compagnonnage, non seulement il a des compagnons, mais le plus souvent ceux-ci sont jusqu'à ses frères ou ses cousins. Est-ce la liberté ? Si on connaît mal les règles du compagnonnage, on peut les supposer assez contraignantes, mais est-ce dire que la démarche est plus facile hors de son pays et de ses contraintes ? C'est évident. Est-ce l'ennui, et pourquoi pas l'amour ? Difficile à dire.

Cependant il y a une chose sûre, c'est que l'enfant naturel n'implique pas que l'auteur de ses jours ait lié son acte à un projet, à l'éventualité d'un mariage; la suite des évènements ne le confirme pas sauf exception. Jean Paufique, né en 1745 à Faux-la-Montagne, arrive à dix sept ans à Bois-Sainte-Marie (71) sous l'autorité de son oncle Jean Aubel, au bourg voisin de La Clayette. Sept ans se passent sans problème connu, et puis le 27 juin naît Geneviève, illégitime mais Pofique quand même, d'une certaine Antoinette Charnay. Cette jeune mère ne sera pas la femme du dit Jean Pofique, il faudra etten-dre 1776 pour voir son mariage avec Jeanne Aloin, la fille d'un charpentier (vous avez dit charpentier ?) qui lui donnera sept enfants (dont quatre morts en bas âge). Un siècle plus tôt, Martin Ravion, est en Poitou à Beaussais (79); la veuve d'un sargetier y accouche à deux ans d'intervalle, en 1676 et 1678, de deux fils, et le curé écrit à leur propos: "...dont le père m'est inconnu que néanmoins on m'a dit être du fait de Martin Ravion, masson du Limousin". C'est le lieu de remarquer combien les curés se sont montrés, dans la tenue de leurs registres paroissiaux, intéressés au plus haut point par les auteurs de ces filiations naturelles inavouables et inavouées...

Ces remarques qui paraissent préliminaires n'en ont pas moins beaucoup d'importance. Nous retrouvons en migration des jeunes garçons qui ont migré l'un et l'autre dans un courant familial et local, ils ne sont pas solitaires, le maçon, on l'a vu, est très rarement solitaire. On retrouve toujours près de lui, que ce soit en Auvergne ou en Poitou, des parents ou des voisins. Or, de même que sa migration garde un certain environnement; un certain caractère "social", de même il garde en lui, individuellement, le vieux mécanisme de sa tribu d'origine: le mariage est une décision qui se réfléchit en fonction de données traditionnelles et connues, données sociales basées sur l'"établissement" des impétrants dans le contexte de la dite tribu. De même qu'une famille marchoises s'alliait à travers

des générations autour des mêmes patronymes et autour des mêmes champs, de même le jeune maçon, sur le lieu de sa migration, choisira pour femme, selon un critère évident et impératif, celui de son établissement et de son intégration, celle qui pourra lui offrir cet indispensable apport. Jean Paufique donne ses faveurs à une jeune femme qu'il abandonne, mais, maçon déjà confirmé, il épouse à trente et un ans la fille d'un charpentier (vous aviez bien dit charpentier), contrat qui l'établit, qui l'intègre et qui donne par ailleurs au beau-père des assurances professionnelles bienvenues.

Et voilà. Même la liberté, même l'amour, rien ne fera que le mariage du maçon de la Marche sur la terre étrangère ne reste, comme au pays, un problème social..., et qu'il ne reste un contrat pesé et intéressé, conclu rarement sur l'oreiller.

D - L'alliance sur le lieu de migration: la table et le lit

On dit en Flandre pour parler de la séparation de corps et de biens que l'on est "séparé de table et de lit" (tafel en bet). On ne saurait mieux exprimer "a contrario" ce que la femme apporte au maçon migrant, et, pour reprendre la remarque finale du précédent paragraphe, il faut souligner que la table vient avant le lit. Oui, dans la vie il faut d'abord manger; certains d'entre nous ont vécu ou vivent la primauté de ce souci.

Par son mariage, le maçon migrant recherche:

- un apport économique, c'est la table;
- un apport familial, c'est le lit.

La femme fixe ainsi le couple, par son apport positif, constructif, d'elle même comme de sa propre famille. Elle est un "personnage", une personne à part entière dans l'intégration, qu'en grande partie le maçon attend et reçoit d'elle; pouvoir de cette femme qui contraste avec la femme marchoise, elle, qui dans sa vie solitaire et accablante de génitrice et de gestionnaire, attend, "dépend"...

Le domicile du maçon, fonction du lieu de son foyer

On a vu que l'épouse de la Marche était gardienne du foyer, et qu'y était fixé le domicile du couple, donc de son mari qui serait toujours dit "...de la paroisse de...", "du Diocèse de Limoges", ou "au pays de la Marche"; et ceci même lorsqu'il serait veuf. Ainsi, Sylvain Patissier, maçon à Bourges sur le paroisse Saint-Privé, meurt à quarante cinq ans en 1685 "après trois jours de maladie", il est dit: "veuf de la paroisse de Bonnat". Le veuf non remarié hors d'une paroisse marchoise reste juridiquement domicilié dans sa paroisse d'origine (même si son foyer paraît y être devenu fictif), et il le restera tant qu'il n'aura pas conclu une autre alliance. Encore une fois, c'est la femme qui -vive- fixe le domicile du couple, et -morte- le maintient, tant qu'il n'y aura pas eu remariage.

Règle appliquée à plus forte raison pour les maçons célibataires, quelle que soit la date du départ de leur pays: le cordon ombilical n'a pas été coupé là-bas. On trouve d'ailleurs tout à fait naturel que Silvain Auroux, mourant en 1737, à l'âge de vingt quatre ans, à Villedomain (37), soit dit "maçon limousin de Brigueil-le-Chantre (86), par contre, on s'étonne de lire, et c'est pourtant tout à fait rigoureux sur le plan juridique: "Le 21 octobre 1744, à Saint-Martin-de-Bernegoue (79), j'ai fait l'enterrement d'un pauvre garçon maçon

de profession qu'on avait trouvé mort le jour précédent dans sa chambre à l'âge de cinquante cinq ans ou environ, il s'appelait François Desnouelles, natif de la paroisse de Darnac et était domicilié dans celle-ci depuis dix huit ou vingt ans". (A noter qu'à Darnac (87) se trouve un hameau des Nouelles).

J'en reviens au foyer constitué par le mariage hors de la Marche; du fait de sa célébration, il deviendra lieu du domicile. Quand Lèonard Paupy, du village de Volondat sur la paroisse de Laurière, épouse en 1776 à Léchelle (77) Geneviève Dorbais, il cesse définitivement d'être "maçon de Laurière".

Celà explique et justifie la grande attention des autorités écclésiastiques et leurs réglements minutieux et contraignants dans le cas du mariage des migrants. L'église n'a jamais empêché la mobilité, mais elle a toujours veillé à l'encadrer. D'où ces échanges de documents à travers le pays, d'autorisations épiscopales, de procurations notariées, sur lesquelles je n'insisterai pas mais que je souligne.

La mobilité sociale

Avec son mariage, le maçon marchois interrompt définitivement sa mobilité géographique, au sens juridique du terme, pour vivre une mobilité sociale.

Préoccupé de sa réussite humaine, il vit une intégration dans un milieu donné où il trouvera l'épanouissement de sa vie professionnelle et où il organisera sa vie familiale d'autant plus facilement que sa femme fait elle-même partie d'une famille artisanale traditionnelle.

Sur ceci, on doit faire plusieurs remarques:

- Il y a des mariages, surtout parmi les plus anciens qui sont aussi les plus rares, qui ne donnent aucun renseignement à ce sujet, tel celui de Léonard Goy, à Saint-Symphorien-de-Marmagne (71) en 1623, avec Marguerite Delacrotte... (sic)

- Un maçon marchois se marie parfois dans un milieu paysan et cultivateur, c'est rare, mais cela arrive. Les vignerons du Loir-et-Cher n'ont pas dédaigné les gendres maçons. Jean Emard, maître-maçon de Saint-Bard épouse en 1751, à Menestreau-en-Villette (45), la fille d'un laboureur.

- Il apparait que la majorité des alliances sont conclues non dans le milieu paysan, mais dans les bourgs et chez les artisans. Parmi ces artisans, nombre de tisserands. C'est à la fille de l'un d'eux, par exemple, que s'allie Pierre Migaix, de Bellegarde-en-Marche, à Orcival (63) en 1744. C'est un peigneur de chanvre qui donne sa fille à Jean Maublanc, tailleur de pierre, en 1765 à Monétay-sur-Allier (03). Enfin, il ne faut pas oublier les cabaretiers, extrêmement doués dans les relations publiques, tel l'un de ceux de Créancey (21) qui donne sa fille à Annet Moity, de Saint-Pardoux-le-Neuf, en l'an X.

- L'alliance privilégiée sera toujours conclue chez un artisan à la profession semblable ou complémentaire: Jean Jureau, de Sacierges, épouse en 1765 la fille d'un maçon d'Evry (91). Et comble de la suite dans les idées, Pierre Grandet, de Saint-Fiel, épouse en 1751 la veuve de Pierre Carré, couvreur à Puiseaux, fille par ailleurs d'un maçon de Boynes (45). Complémentaire, l'alliance de la fille du couvreur de chaume de Tournoisis (45) en 1701, avec le

couvreur Nicolas de La Fontaine, originaire de Darnac; ou celle de la fille d'un menuisier de Chuelles (45) avec Sylvain Simonet, maître charpentier de Bonnat, en 1804.

- Et pourtant, l'alliance sûre, l'alliance préférée, c'est de "marier" la fille d'un "pays". Moins aventureuse, mois dépaysante, telle fut celle de Guillaume Aubrun "maître thuillier" avec la fille d'un tuilier installé à Tendron (18), le nouvel arrivant profite ainsi de l'installation et de l'expérience des anciens, et de la fille de surcroît. Plus tard, à la fin du XVIIIème siècle, trois familles se marieront "l'une dans l'autre" au bourg de Saint-Satur (18), les Tabériau, les Gaucheron et les Lagautrière, avis aux amateurs de labyrinthe... Saint-Satur était devenu un peu marchois.

- Ces beaux mariages, ça aide à réussir. A lire les histoires et écouter les chansons, il y a plus de bergères qui épousent des princes charmants que de bergers qui épousent des princesses. En remettant un peu les choses à leur place, on peut dire que bien des filles "d'excellentes familles et de bonne extraction" furent bien heureuses un jour de convoler avec un "maçon de la Marche". C'était à leur tour d'avoir besoin, surtout en un XVIIIème siècle finissant... d'une table et d'un lit... C'est ce que raconte Madame Girard avec finesse et humour en parlant de son aïeule. Cécile Péron descendait de notaires royaux, propriétaires terriens en une paroisse devenue depuis lors fort célèbre, Epineuil-le-Fleuriel (18) dont le Grand Meaulnes fut le héros. Puis, l'amenuisement de la fortune, les morts prématurées de son entourage auxquelles venait de s'ajouter celle de son célèbre frère, François, après une brillante carrière d'explorateur, avaient laissé Cécile seule avec de vieux et précieux parchemins familiaux... mais la bourse vide. On était à Cérilly (03) en 1813 et elle avait trente ans. "C'est alors qu'elle s'engagea dans la seule solution qu'une jeune fille prolongée pouvait prendre à cette époque pour échapper à la médiocrité: trouver un mari, elle trouva ! Inattendu, Claude Ballet, âgé de quarante ans, était un "maçon de la Marche"; il venait de Mainsat, dans la Creuse, et allait assurer à Cécile Péron, sécurité et aisance contre des ancêtres bourgeois pour ses enfants, et un beau-frère prestigieux. Il était maître-maçon et entrepreneur de bâtiments à Cérilly à l'époque de son mariage qui fut célébré dès décembre de la même année...".

La même histoire, Marie-Thérèse Berthon la vécut. Fille et petite-fille au cours des âges d'autres notaires royaux de Bourges et de Dun-sur-Auron (18), les mêmes causes entraînèrent pour elle les mêmes effets. Son salut vint d'un maçon de Nouzerolles-en-Marche qui trouva en cette fille de trente ans, non seulement l'assise sociale qui le servirait au plus haut point, mais aussi un petit bien négligé et sans rapport, dans une jolie vallée de Champagne berrichonne, qui semblât valoir tout l'or du monde à qui n'avait jamais rien eu à lui. Le petit bien devait prospérer, devenir comme le centre d'une petite seigneurie, fruit d'un incroyable courage, d'une ruse pleine de talent et d'une ténacité dans l'initiative parfois déconcertante. Cela avait bien valu de braver les oppositions d'une famille bourgeoise de Bourges complètement affolée par une telle mésalliance: remise en cause de l'héritage, opposition à la publication des bans, désertion de la paroisse traditionnelle pour la cérémonie... Un maçon de la Marche a su braver dès son plus jeune âge tant de périls sur les routes, pourquoi aurait-il baissé les bras devant ces combats d'arrière-garde pour se frayer dans la vie son propre chemin: le 26 septembre 1769, Mathurin Ravion fit "un beau mariage".

- Il peut y avoir quelque difficulté pour le nouveau venu à se faire accepter au sein d'une communauté donnée.

Ce qui suit se passe à Valcivières (63) dans la région d'Ambert. Un maçon de Charron, village de Combraille à la limite du Puy-de-Dôme, s'y était fixé et 1756 par son mariage dans la famille Mathevon; puis vint le moment ou son fils aîné, le maître-maçon Antoine Besse, né à Valcivières en 1757, voulut à son tour se marier et, décision sans surprise, alliance fut conclue dans la même famille Mathevon, d'où une parenté d'ailleurs trop éloignée pour impliquer une procédure pour consanguinité. Mais voilà, on demanda quand même une dispence (superflue) et le prieur-curé s'en expliquait ainsi en 1782: "... une des raisons qui portaient les époux à demander dispense était que le quartier de la paroisse où habitaient les suppliants se trouve avoir des droits d'investissons dans les montagnes et forêts du seigneur; mais comme le père du suppliant n'était pas de ce quartier (Gilbert Besse), ses voisins l'avaient menacé ainsi que le suppliant de les empêcher d'user de ce droit d'investissons, mais comme la suppliante est originaire du quartier et qu'infailliblement après la mort de son père, elle aura des biens fonds parce que la dot de sa mère étoit en bien fondé, le dit droit d'investissons deviendra plus assuré pour le suppliant et ses descendants..."

Le prieur-curé connaissait son monde...



Admirez le tracé de la signature d'Annet QUIOUDENEIX, dit le Baron, tailleur de pierre de Néoux, la sûreté du trait et la beauté de ce petit chef-d'oeuvre. Il signe le registre d'état civil de Givors (69) à la naissance de sa fille en 1828 ; il a 49 ans et mourra onze ans plus tard à Montélimar (26).

(Communiqué par son descendant, M. Alain Rivory).

LE MAÇON MIGRANT ET SA FAMILLE

A - *Reste-t-il le grand géniteur du "modèle marchois" ?*

- L'intégration "sur la terre étrangère" l'incite-t-il à le rester.... ou non ?
- Quelle est l'influence de sa femme, dont les antécédents et la tradition familiale peuvent être différents; en quoi la natalité dans ce couple en dépend ?

Ces deux questions se compénètrent si inextricablement que je suis incapable de me livrer à une analyse crédible: il y a des facteurs de lieu, de temps, de personnes, de milieu, qui donnent ce qu'ils donnent... Je n'en concluerai rien, attentive toutefois à l'hypothèse de Monsieur le Professeur Jacques Dupâquier qui estime que le nombre des enfants, en ce cas, est fonction du milieu social environnant, "la démographie tend alors à s'aligner sur le mode du pays d'accueil". D'où nécessité de définir les "milieux environnants" et avoir assez de cas qui les illustrent pour en définir des comportements comparables. La vie m'a semblé si mouvante pour juger de chacun de ces foyers et de leur contingence que je n'ai pas persévéré.

Ce qui est certain, c'est qu'il persiste en migration, selon une proportion qui n'est pas prédominante il est vrai, un "modèle marchois" tout à fait déconcertant. Migration ou non, "ça continue", ainsi:

- A faux-la-Montagne, Jean Paufique (1706-1770) et Jeanne Dubayle ont neuf enfants. Trois maçons sont connus parmi eux, qui émigrent à La Clayette ou Bois-Sainte-Marie (71) et se marient là-bas; or chaque couple a respectivement sept, neuf et dix enfants...
- Pierre Migaix, de Bellegarde-en-Marche, épouse en 1744 la fille d'un tisserand d'Orcival (63). Elle lui donne onze enfants dont sept garçons. Peut-être y avait-on également beaucoup d'enfants au bourg d'Orcival à cette époque ?
- Laissant le fin fond de la Haute-Marche connue pour être très archaïque, voici les maçons de la Combraille. En 1724, Marien Fauconnet, de Viersat, épouse une fille de Dun-le-Roi (18), il y devient vite meunier, donc à l'aise, et il a treize enfants (il meurt deux ans après le dernier, il a quarante cinq ans). Un demi siècle plus tard, Annet Ferrandon arrive de Treignat au même Dun-le-Roi, aux portes du Berry, et il arrive à pied, il se marie et aura onze enfants d'une jeune femme de ce bourg où il devient vite entrepreneur.
- Enfin, François Faure vient de Saint-Léger, en Basse-Marche, vers la proche Touraine à Nouans-les-Fontaines (37), il y aura six enfants... dont un seul vivra. Sa femme ne semble pas avoir été intégrée au pays, d'où un couple précaire, mais qui ne limite pas ses naissances.

Il est donc bien difficile d'attribuer la persistance de ce "modèle

marchois" à la fidélité des origines plus qu'à la conformité à la natalité coutumière au pays d'adoption. Mais ce qui est remarquable, c'est que relativement souvent, "ça continue". Il y a comme une hérédité de la famille prolifique. Chacune de ces familles (et beaucoup d'autres) sera prolongée au moins à une autre génération par une "couvée" tout aussi importante, sinon plus. Pensez à l'un des fils d'Annet Ferrandon qui aura quinze enfants... et deux années plus tard, il y aura quand même dans la descendance, notaire et avocat. Voilà qui nous étonne, nous qui mesurons très malthusiennement (?) le degré de réussite potentielle de notre progéniture aux possibilités financières que nous lui reservons. Toutes ces familles, à l'aube de XIXème siècle, éclatent de vie. On peut se demander si la loi du nombre ne les a pas aidées à s'épauler, à se soutenir, à créer, comme cette illustre branche de la famille Paufique devenue à Lyon "les plus grands fumistes de France"!

B - *Le soir des vieux parents:* les parents que l'on quitte
les parents que l'on retrouve

S'il est assuré que les "vieux parents" (qui ne meurent d'ailleurs pas souvent très vieux en ce temps-là) sont au pays un élément de stabilité, c'est avec surprise que l'on découvre au cours de l'enquête que leurs fils les font "bouger", au soir de leurs vies et ne les laissent pas mourir seuls. Que de cas qui manifestent des sentiments que nous sommes peu enclins à prêter à ces montagnards rudes et trempés...

A Dun-le-Roi, nous sommes en 1724, Marien Fauconnet va épouser Anne Garnier, la fille de Sylvain et de Marie Fosset. Mais les évènements se précipitent, Marie Fosset meurt le 12 mai; aussitôt Marien part en combraille chercher sa propre mère, veuve, restée à Viersat, il la ramène et, dès le 7 novembre, la dite mère de Marien, Françoise Alanore, épouse le père d'Anne, Sylvain Garnier. Ceci fait, quinze jours plus tard, les deux jeunes gens "s'épousent en face la Sainte Eglise". Les affaires avaient été menées rondement... Quelle tête organisée que celle d'un maçon marchois aux mains habiles... Il faut sans doute avoir l'une pour avoir les autres !

Ces cas de remariages intercroisés sont, comme on le sait, assez fréquents et correspondent de façon évidente à des préoccupations d'ordre économique. Assez fréquent aussi, le fils qui s'en va chercher au pays le père seul parce que la mère est morte. La solitude de la vieillesse est bien un problème pour chaque famille, pour chaque époque. Depuis la mi-XVIIIème siècle, le village de Fransèches se vidait à chaque génération d'un ou plutôt de plusieurs membres de la famille Guillaumet. Saisonniers, puis temporaires, entourés de tous les voisins du coin, ces compagnons s'en allaient à Ligny-le-Châtel (89)... et revenaient. En 1743, l'un d'eux, Antoine I, tailleur de pierre, s'établit à Maligny près de Ligny. Puis ce fut le tour de son frère Michel. Mais Pierre, le troisième frère, rentra au pays. C'est là que son fils Antoine II vint le chercher, il a soixante-dix huit ans, ce qui paraît incroyable mais qui semble tout à fait exact, et c'est donc chez ce fils qui a conclu une deuxième alliance à Ligny-le-Châtel, que le vieux papa s'éteindra. "Mon fils, honore ton père...".

C - *Le réglement des affaires de famille à la mort des parents*

La mort des parents, c'est à ce moment là que s'exercent les choix. Le droit d'aînesse n'existe pas; rester en indivision sur des biens de petite importance ne satisfait ni ceux qui restent au pays, ni ceux

qui n'y restent pas. Alors on règle ses affaires.

C'est ce que firent Jean et Léonard Vauzelle, tous deux maçons à Josnes (41) et originaires de la région de Bellac, en Basse-Marche. La succession de leurs parents s'ouvre au cours de l'été de 1761. Que vont faire les deux frères ? Léonard n'est pas intéressé par un retour au pays, il restera à Josnes. Jean, au contraire, est séduit par ce petit héritage, très petit. Alors les voilà chez le notaire de Séris (41) où Léonard Vauzelle vend à son frère Jean, le 7 septembre 1761 ses droits de succession contre la somme de vingt quatre livres. A Jean Vauzelle désormais de se dégager de ses autres contraintes car, avant ces événements, il avait justement constitué une société avec Léonard et Joseph Desbouiges, père et fils, maçons du même pays de la Basse-Marche. Prix de la dissolution de cette societé chez le même notaire l'année suivante, le 19 novembre 1762: vingt quatre livres... que remettent les Desbouiges à Jean Vauzelle. Opération blanche pour ce dernier qui rentrera dans son pays pour le reste de son âge

Des accords semblables figurent dans les résultats de l'enquête. Les maçons marchois règlent leurs affaires chez les notaires de leur lieu de travail. De même que, à leur sujet, les curés se sont écrit pour mettre au point la procédure de leurs mariages, de même, les notaires s'écrivent pour les règlements de leurs successions. Quoi de plus moderne que cette France là ?... C'est ainsi qu'entre les études de Me Jabouille, notaire à Gentioux, et celle du notaire royal aux bailliages du Beaujolais dont le nom est parfaitement illisible, circulent en 1769 des reconnaissances diverses concernant les règlements des Picolet, tous maîtres-maçons, les uns au bourg de Gentioux, les autres à Saint-Pierre-le-Vieux (71); tout ce monde étant d'accord sur la somme de soixante livres reçue en son temps par Léonard Picolet, fils de Martial. A retenir de tout ceci qu'il est sorti, avec le temps, de l'étude de Me Jabouille... un célèbre coureur automobile... (me dit mon interlocuteur). On peut aussi retenir l'extrême modicité des sommes en cause dans ces réglements, preuve, s'il en était besoin, des très modestes moyens de vie en Marche...

D - Le maçon marchois arrive au bout du rouleau

- Il peut avoir poursuivi son travail jusqu'au bout, c'est souvent le cas de ceux qui sont veufs, personne ne les attend, ils seraient une bouche à nourrir pour l'entourage. A cet égard, passionnant est le registre paroissial de Tendron, minuscule petite paroisse proche de Nérondes (18) où se trouvaient deux tuileries. Tout un petit monde marchois tourne autour des maîtres "thuiliers", tous venus du Diocèse de Limoges. On y voit bien la présence de charpentiers, car il faut un toît pour qu'un couvreur y travaille; on y voit les couvreurs, il faut des tuiles pour travailler... Et les vieux restent là. Le 18 janvier 1692, Silvain Durand, "maître masson du pays de la Marche", meurt chez Gasté à l'âge de 64 ans. Six semaines auparavant, "Maître Martin, du païs de la Marche, natif de Chesniers, charpentier de son métier" était décédé à soixante-dix ans dans la maison de Guillon au village de Forques; dans ce même village, était mort l'hiver précédent, un jeune couvreur de Clugnat âgé de quatorze ans. Il s'appelait Jean Bertomier.

- Le maçon peut aussi avoir cessé son ouvrage, rupture que nous connaissons mal. Ou le maçon est rentré au pays et mourra le plus souvent sans mention de sa vie professionnelle, avec, de surcroît, un patronyme et un prénom portés par quatre ou cinq personnes dans cette même paroisse, en sorte qu'il vous revient de chercher qui est

qui ? Ou le maçon est resté sur le lieu de son intégration. Or, neuf fois sur dix, le maçon s'est intégré par son mariage dans une famille où le problème immobilier ne se pose pas, la maison des noces reste souvent la maison du décès, il est difficile de percevoir un changement. C'est pourquoi le récit suivant est très intéressant, car Louis-Léonard Picoulet déclare y "prendre sa retraite", ceci en 1672, et prendre les moyens pour ce faire.

L'expression n'est pas récente, alors qu'elle nous paraît moderne, nous n'y mettons pas toutefois le même sens. On aurait dit en ancien français "prendre sa retirance", on se retire du travail, c'est tout. Pour nous, ce terme de "retraite" est un amalgame de plusieurs données dont l'aspect "pension/apport financier" n'est pas le moindre... Louis-Léonard Picoulet ne l'a pas connu, loin de là.

Donc, Louis-Léonard Picoulet prend sa retraite. Il n'a plus de maison disponible, exemple qui infirme ce que je viens de dire. Il a une famille et il faut que dans les deux ans il puisse avoir une habitation. Il est maçon, du pays de la Marche naturellement, et il a passé sa vie à Saint-Julien-de-Jonzy (71) dont le seigneur le connaît bien. Le maçon demande un coin de terre pour bâtir sa maison, et le 18 novembre 1672, Messire Gilbert de Vichy, seigneur de Champroy et autres lieux, lui vend par devant notaire la terre des "Brosses à la Garenne", deux termes qui évoquent pour tout rural des terres parfaitement infertiles. Mais ce n'est pas gratuit pour autant, "six livres chaque fête de saint Martin", "rente annuelle et perpétuelle", sorte de rente viagère. Le maçon devra faire bâtir sa maison avec une chambre à feu, et il devra aussi s'acquitter des droits seigneuriaux dont "une poulle bonne et suffisante de deux couvées"; "le dit Picollet dépendra de la justice haute et basse du dit seigneur", ce qui rend le seigneur juge et partie ! Il faut le lire pour le croire. On peut donc considérer qu'un maçon originaire de la Marche, intégré sur le lieu de son mariage, trouve normal d'y terminer ses jours et, bien plus, dans les conditions satisfaisantes d'une maison neuve. Il faut, en ce cas particulier, préciser que le nombre des Picolet qui ont migré dans cette région entre Saône et Loire, du Brionnais à Mâcon, semble très important à Monsieur André Dumont, et que finalement un Picolet devenu vieux n'y était pas seul de sa tribu.

LA DESCENDANCE DU MAÇON DE LA MARCHE: TEL PERE, TEL FILS

Si je reprends mes neuf cent fiches actuelles et si je considère celles qui mentionnent l'alliance et la postérité des maçons marchois, je peux dire qu'au moins dans un cas sur deux, le fils a partagé avec son père la même profession, l'ordinateur le précisera évidemment mieux.

Dans l'immense aire où nous aurons vu les maçons de la Marche travailler, vivre et mourir, les informateurs de l'enquête ont retrouvé une première génération fidèle à la profession paternelle, puis, au cours des âges, ce n'est pas la moindre surprise issue des données reçues que d'y découvrir une impressionnante continuité.

- Tel père, tel fils, voici pêle mêle

  - Jean CHAIZE, de Champagnat, maître entrepreneur à Montcenis (71):
    Alexandre CHAIZE, né 1768, tailleur de pierre au même lieu
  - Pierre APPERT, de Bétête, maçon à Raymond (18):
    Pierre APPERT, né 1781, maçon au même lieu
  - Rémy JACQUET, de Saint-Rémy-de-Colondannes, né vers 1632, maçon à Reugny (37):
    Léonard JACQUET dit REMY, né vers 1668, maçon au même lieu
  - Léonard LEFAURE, maçon-couvreur-tailleur de pierre de la Nouaille, à Buxerolles (21):
    Jean-Pierre LEFORT, né 1777, maçon et tailleur de pierre à Colmier-le-Haut (21)
  - Clément BARROT, de Bessines, maçon à Cravant (45):
    Pierre BARROT, né 1809, maçon à Saint-Laurent-des-Bois (41)
  - Joseph RAFFANEAU, de Saint-Martial-le-Mont, tailleur de pierre à Bergères-sous-Montmirail (51):
    Casimir RAFFANOT, né 1795, tailleur de pierre à Léchelle (77)
  - Jean ROUX, de Saint-Avit-de-Tardes, maçon saisonnier mort à Essertines-en-Châteauneuf (42), écrasé par un mur:
    Annet ROUX, né 1790, maçon puis entrepreneur à Rochefort-sur-Mer (17)
  - Martin CHASSIN, de Lignac-les-Bois, "maçon limousin" à Boissy-Mauvoisin (78):
    Pierre CHASSIN, né en 1708, maçon au même lieu.

.....

Ces quelques filiations font entr'autres apparaitre l'aventure du patronyme du maçon marchois à travers sa migration. Patronyme habituellement transcrit fidèlement d'après le document de l'évêché de Limoges par le curé qui célèbre le mariage... mais à la deuxième génération, l'écriture phonétique selon les finales propres au pays d'accueil prend le dessus. Malheur aux termes occitans, aux finales limousines. Adieu le forgeron, qui de FAURE devient FORT, contresens "parfait". Adieu les finales de l'immense campagne limousine; l'AUD passe à EAU... et à OT, petite finale ravageuse.

- Hors Marche, la dynastie maçonnante continue: les dynasties marchoises

On les découvre sans les chercher. Après la migration saisonnière qui remonte plus loin dans les âges que nous pouvons le découvrir, voici la même filiation maçonnante sur le lieu de la migration, la partie visible de l'iceberg. Avec la même fidélité à la profession d'origine, la fidélité au pays d'accueil est très remarquable, on pourrait en conclure ceci:

Avec la migration définitive consacrée par une alliance, nous avons vu que la mobilité géographique du maçon de la Marche lui fait vivre une mobilité sociale sur un lieu donné, le plus souvent en fonction de son mariage. Mais il faudrait bien mal le connaître pour le croire arrivé. Il a trouvé une table et un lit, stabilité sociale assurément, mais qui sera un point de départ pour une autre évolution que nous connaissons bien puisque nous sommes au bout de sa lignée. S'il n'est pas devenu entrepreneur, son fils le sera le plus souvent, un petit-fils peut-être un jour architecte, voir diplômé des Arts et Métiers ou polytechnicien. Toujours on retrouve la tenacité marchoise et l'ardeur à réussir.

De plus, cette stabilité sociale s'accompagne en même temps d'une stabilité géographique. Le désir de stabilité du rural se révèle une constante. La vie du paysan, du montagnard, veut, exige la pérennité de la terre, du sol. Là où le maçon s'est fixé, là il à bâti; au sens propre évidemment, mais tout autant au sens figuré. Sa "maison" aura les assises de celle de son village marchois, la maison de la famille et du travail, ses descendants le comprendront d'ailleurs encore ainsi. Il faudra l'évolution moderne pour leur faire vivre une autre mobilité géographique qui, à son tour, pourra entraîner une mobilité sociale... Celle-ci sera-t-elle si accomplie, si assurée, si rassurante, qu'elle leur fera oublier leurs origines et aussi le processus de cette famille qui les a fait naître ? Non ! Et pourquoi en suis-je si sûre ? Tout simplement parce que, si nous ne nous posions pas cette question, nous ne serions pas ici.

* *
*

- Sylvain Trénier, né en 1719 à Crozant, s'intègre à Champeaux (77): trois générations lui succéderont dont un "maçon en plâtre".
- Jean Pailler nait à Pont-de-Saint-Martin, actuel village de la commune de Saint-Bonnet-de-Bellac (où ne se trouve pas par hasard un hameau du nom de "Chez Pailler"), vers 1730. Jean Pailler se fixe à Beaussais (79), comme nombre de ses frères et cousins dans la même région, d'où une nombreuse descendance maçons. Ajourd'hui même, il existe une entreprise Pailler dans les Deux-Sèvres.
- Vous avez déjà vu des camions de l'entreprise "Brice & Saint-Rapt". Saint-Rapt est un village de la commune de Saint-Alpinien qui a donné son nom à de nombreux maçons, dont François Saint-Rapt né, lui, à Lupersat et qui se fixera à Fontaines (71). Ces deux familles Saint-Rapt se connaissent comme cousins.
- Lignée exemplaire aussi que celle de Léonard Lecouty, de Champroy, aujourd'hui commune de Saint-Dizier-de-Leyrenne. Né en 1751, il s'intègre à Chéron (89), trois générations de maçons suivront.
- Encore dans ce réservoir inépuisable de maçons aventureux et dynamiques que fut Gentioux, était né en 1688 Léonard Maledent dit Minassou. Il ne part pas loin, à Busset, dans le Bourbonnais voisin,

le beau château devait bien y être pour quelque chose, mais il part bien. D'une famille nombreuse et "assise" au bourg de Gentioux, il semble être le premier à prendre le large et à acquérir son propre patrimoine. Le "maître-maçon de Busset" y réussit parfaitement, ses fils et les fils de ses fils le furent aussi, et il y a encore là-bas des Maledent devenus Maldan qui sont maçons... mais voilà, sont-ils restés Minassou ?

- Et puis l'évolution industrielle peut incliner le métier de maçon, tel le cas de Blaise Paquet, né en 1791 à Champagnat, "masson" à Montaud, village aujourd'hui intégré à Saint-Etienne (42). Son fils, Martin, devient maçon dans les mines de la Loire à Grand-Croix, puis il deviendra mineur de fond...

* *
*

Il y aurait un merveilleux florilège à relever dans l'enquête sur les descendants des maîtres-maçons qui ont gardé de leur aïeul ce don de faire les plans et d'en être les maîtres d'oeuvre. Nombreux sont les architectes ainsi révélés, sans parler des maîtres-maçons qui, d'emblée le furent ou se le dirent, comme Michel Verrier, né en 1686 dans un moulin de Champagnat, qui migra à Saint-Bérain-sur-Dheune (71). Il avait eu la précaution (la satifaction ?) de construire son caveau dans la chapelle de l'église de ce village et d'en graver soigneusement la pierre tombale qui existe toujours. Ainsi y lisons-nous qu'il était "tailleur de pierre et architaique an chef et antrepreneur dans cette paroisse".

Jean Eugène Létang ne sera pas architecte mais professeur d'architecture. Comment et où ? Ce garçon était né à Boulleret (18) dans cette famille Létang-Vincent déjà rencontrée. Son père, Jean Létang, avait treize ans à Lourdoueix-Saint-Pierre lorsqu'il "tomba" orphelin en 1819. Nous le retrouvons en 1834 à Boulleret marié à la soeur du maître-maçon et tailleur de pierre. Après la jeunesse que nous pouvons imaginer, Jean Létang avait voulu pour son unique fils parmi ses quatre enfants "de l'instruction". Né en 1842, ce fils est donc en âge scolaire durant le Second Empire, bénéficiant du régime scolaire napoléonien bien rôdé. Boulleret borde la vallée des la Loire sur la rive gauche: en face Cosne - Cours-sur-Loire, sur la rive droite. Cosne possède un collège que peut fréquenter Jean Létang de façon assidue. Pourquoi assidue ? Parce que "après les études préparatoires accoutumées, il devint élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et suivit là un cours d'architecture avec les plus grands honneurs, recevant quatre médailles pour ses travaux..." écrira un journaliste du Hérald le 29 novembre 1892. Pourquoi le Herald ? Parce que Jean-Eugène Létang devint par la suite professeur à l'Institut de Techologie de Boston... jusqu'à sa mort en 1892.

Le M.I.T., le Massachussets Institute of Technology, cette école prestigieuse de Boston où, à l'heure actuelle, une partie de l'élite française va poursuivre ses études, incroyable... Le Herald de 1892 n'est pas bavard sur ce marchois pur sang qu'un père courageux fit instruire... Il y a de beaux contes de fées dans l'histoire marchoise. SI, parmi mes lecteurs, un diplômé M.I.T. pouvait un jour retrouver une trace plus concrète de Jean-Eugène Létang...

* *
*

Pout terminer cette longue causerie, je vais vous raconter une belle histoire. Un jour, aux environs de 1790, un maçon/tailleur de pierre de Mainsat en Combraille prit son chemin en long et s'arrêta à Fleury-en-Ouche (21) où il se fixa et fit souche. Il s'appelait Antoine Ballet et il eut beaucoup de fils, de petits-fils Ballet. Alors, dernièrement, Monsieur Jean Ballet, un de ses descendants, prit une très grande feuille carrée sur laquelle il transcrivit tous ces enfants Ballet, tous ces entrepreneurs Ballet, et il arriva tout en bas de la feuille, à la sixième génération Ballet. Suivez bien:

- en bas, dans l'angle droit, on lit: "Jean Ballet - Arts & Métiers";
- en bas, à l'angle gauche, on lit: "Elisabeth Ballet" et puis, ecrit en dessous parce qu'il ne reste plus de place dans cette immense famille Ballet:

"Prix de Rome de Sculpture 1985"

Ainsi j'achèverai ces réflexions sur la descendance des Maçons de la Marche.

Ainsi je parviens à ma conclusion dont les termes sont pesés.

CONCLUSION

Nous voici au terme de ce commentaire sur le thème de la migration maçonne d'un pays montagnard: la Marche.

Histoire lacunaire, certes, mais elle est votre histoire, notre histoire, la somme de nos histoires.

Le marchois, nous l'aurons connu comme être ambivalant

- laboureur et maçon
- rural et citadin

vivant une mobilité géographique mais saisonnière.

Et puis, au risque de la route et avec ses pièges,
nous l'aurons vu sans heurt et sans hâte,

quitter ses attaches paysannes
et s'adapter au bourg ou à la ville où son alliance le fixe

à ce point que, même s'il reste un rural,
il est en rupture avec la société agraire où il a vu le jour

"nous n'avions pas d'attaches avec le monde paysan" (cf. annexe

Ainsi, le maçon marchois vit une mutation
il prend un rythme différent
dans l'espace social différent où il a réussi à s'intégrer
il vit de ce fait une mobilité sociale
dans une rupture vécue, certes, par nécessité, mais en pleine liberté.

Durant les siècles où nous l'avons suivi,
le maçon de la Marche est présent, ici et là,
à vrai dire on le rencontre partout.

Il est là, sans dédain du travail de ses mains en un temps où le travail manuel est abandonné par une bourgeoisie qui méprisé, lui préférant des charges qui comblaient son orgueil et vidaient souvent sa bourse.

Ce marchois est passé du trop petit patrimoine terrien qui avait été son assise sociale au "patrimoine économique" que lui constituaient:

- l'apport social, voir immobilier de son épouse,
- son savoir-faire et sa compétence dans son métier,
- mais aussi son intelligence et sa très réelle ambition.

Les marchois ont été un peu nos "barbares"

- avec leur volonté âpre
- tenaillés par leur ardeur à réussir,

nous en sommes les héritiers, souvent les descendants.

Soyez remerciés de la rigueur toute marchoise que vous avez manifestée dans la communication de vos travaux. Merci à tous d'y avoir joint tant d'amitié.

Cette rigueur et cette amitié, gardons-les l'une et l'autre.

TEXTES ANNEXES

MARTIAL PICOLET
et son
MAITRE NANARD

"L'an mil sept cent trente trois et le 22 du mois de décembre, sur environ les quatre heures de relevées, ont comparu Me Antoine Pollet, procureur aux cours royalles de Mâcon, lequel assisté de Martial Picollet, compagnon masson, demeurant au bourg de Gentioux, pays de la Marche de présent en cette ville de Mâcon, et Me Benoist Daugy, aussi procureur au dit siège pareillement assisté de Barthélemy Nanard, maître tailleur de pierre, demeurant à Charnay, lesquels en exécution du jugement rendu entre le susdit Picolet et Nanard, le 9 du présent mois, par Mr le Juge de Charnay et de la sommation signifiée le quinzième du mois de la part dudit Me Pollet audit Me Daugy, ce jour transporté dans l'étude du notaire soussigné pour compter entre les dits Picollet et Nanard et reigler les journées faittes par le dit Picollet et Nanard énoncées dans l'instance entre les dites parties ensemble le prix d'icelles. C'est pourquoi le dit Picollet est convenu n'avoir fait pour le compte dudit Nanard que cent trois journées au lieu de celles par lui demandées dans la dite instance pendant cette présente année outre la somme de vingt livres qui lui est dûe pour précédents ouvrages toujours faits pour le compte du dit Nanard à compter en diminution desquelles cent trois journées le dit Picollet convient qu'il y en a vingt journées de petites pour lesquels il lui est dû douze sols par chacune outre la soupe et le coucher et quatre vingt trois de grandes journées à vingt sols chacune outre aussi la soupe et le coucher ce qui revient à la somme de cent quinze livres y compris la somme susdite de vingt livres, à compter de quoi il reconnaît et déclare avoir reçu du dit Nanard et de sa femme en différentes fois la somme de cinquante cinq livres tant en argent qu'en nourritures et autres couches fournies par eux audit Picollet dans les temps de festes et dimanches qu'au surplus il lui reste dû celle de soixante livres et dont il n'a pu avoir raison dudit Nanard pour quoy il fait les protestations de poursuivre l'instance et de faire estimer les dites journées par expert à ce connaissant déclarant de plus le dit Picollet que dans les cinquante cinq livres qu'il a cydevant reçues il a tenu compte aux Nanard de quarante sols pour un marteau qu'il a perdu et qui appartenoit aux Nanard à l'instant ledit Nanard assisté comme dessus dudit Me Daugy a dit que quoyque ledit Picollet n'ayt faie pour lui que cent journées comme il l'a soutenu dans les déffences

en offres signifiées le premier du présent mois cependant le dessein de sortir d'affaire il aime mieux tenir compte des dites cent trois journées mais à cet égard il a eu raison d'avancer que Picollet avoit considérablement grossy son calcul puisqu'il demandoit cent vingt sept journées et qu'aujourd'huy il convient qu'il n'en a fait que cent trois en sorte que ny ayant point eu de prix de fait et attendu que pendant une plus grande partie des dites journées le dit Picollet ayant été nouris lorsqu'il travaillait en campagne et en ville ayant reçu la soupe et le coucher c'est par ces raisons que le dit Nanard estime qu'à l'égard des grandes journées il ne doit donner audit Picollet que dix huit sols par chacune et à l'égard des petites qui sont au nombre de vingt aussy que dis sols par chacque, le dit Nanard soutenant pareillement que le dit Picollet a reçu tant de luy que de sa femme et en différentes fois soixante et une livres huit sols et consentant dès à présent que Jean Mayette... vide ses mains de ce qu'il pourra devoir en reste audit Picollet lequel doit supporter tous les dépens de ladite instance les ayant occasionnés en demandant plus de journées qu'il ne luy en était dû quant aux vingt livres demandées pour ancien ouvrage le dit Nanard soutient encore ne devoir que quatorze livres, et de l'aveu dudit Picollet qui en accepté (?) il doit être condamné à payer le marteau dont en question faisant au surplus le dit Me Daugy les protestations de droit pour sa partie. Au surplus ledit Me Pollet persistant à ce qu'il a cydevant dit soutient qu'attendu que ledit Nanard est débiteur nayant fait aucunes offres réelles, ny des dépenses qu'il a occasionné doit sucomber dans la dite instance. Le dit Daugy a répondu que si Picollet n'avait demandé que ses journées qu'il avait fait il ny aurait point eu d'instance et persiste à ce qu'il a dit cydevant, desquelles comparution, remontrances et réquisitions et protestations lesdites parties ont requis acte à moy dit notaire qui leur a ainsi été octroyé pour leur servir et valoir ce que de raison à Mâcon les jours et an que dessus en présence du Sr Nicolas Laborier bourgeois et Jean Baptiste Monnery praticien demeurants audit Macon témoins requis qui ont signé avec lesdits Me Pollet et Daugy et non les dits Nanard et Picollet pour ne le savoir de ce enquis n'ayant point à ce compris dans les soixante et une livres huit sols."

(Acte de Maître Aucaigne, notaire à Mâcon, réf. 3 E 1769, A.D. de Saône-et-Loire, transmis par notre collègue Monsieur André Dumont que nous remercions.)

CONTRAT ENTRE MAITRE TAILLEUR
de PIERRE et TROIS MACONS
LIMOUSINS à NIORT

30 pluviose an 12
(lundi 20 février 1804)

"Par devant les notaires publics résidant à Niort, chef-lieu du département des Deux-Sèvres, soussignés furent présents :

Citoyen André Loubeau, tailleur de pierre, demeurant au faubourg du port de cette ville de Niort, où il a pris patente pour cette année n° 250 le vingt quatre de ce mois,

Et Pierre Marin, Jean Ténot et Jean Prévoteau, tous les trois journaliers maçons demeurant au faubourg Saint-Jean de cette dite ville, rues Limousine et des Trois Cognaux d'autre part,

Lesquelles parties sont convenues du marché qui suit :

C'est à savoir que les dits Marin, Ténot et Prévoteau s'engagent de construire et rendre fait et parfait dans l'espace de huit mois, à compter de ce jour, ou plus tôt s'il en est possible, pour ce qui concerne la main d'oeuvre seulement, tous les murs en moëlons et les voûtes de caves qui sont à faire à la maison que le dit Loubeau a entrepris de construire près l'Hôtel de la Préfecture pour servir de logement au préfet du département, le tout suivant les hauteurs et largeurs qu'il leur indiquera.

Ils feront les fondations ou fouilles nécessaires pour établir les dits murs, mais seulement jusqu'à un mètre entier de profondeur, et si elles se trouvent insuffisantes pour les asseoir solidement le dit Loubeau sera tenu de les faire creuser à ses frais à une plus grande profondeur.

Ces murs seront faits solidement et proprement, conformément aux règles de l'art, néanmoins les murs de fondations seront moins parés que ceux au-dessus des terres, mais ils seront cependant aussi solides. Ils feront les douelles des voûtes, les rustiqueront bien proprement et sans écornures et elles seront posées de rangs. Les murs sur lesquels les voûtes prendront naissance auront au moins un mètre d'épaisseur.

En faisant les dits murs, les dits Marin, Ténot et Prévoteau poseront toute la pierre de taille qui y devra être employée, soit pour former les portes de caves, soupiraux, croisées et toutes autres ouvertures sans aucune exception mais elle leur sera fournie au fur et à mesure qu'ils en auront besoin, toute taillée et appareillée par le dit Loubeau, ainsi que le soc en pierre de taille qu'ils poseront également sur le mur de façade lorsqu'il sera hors de terre pour y établir un mur en parpain. Ils poseront aussi les jambages de cheminée et renforceront les cheminées dans le mur.

Tous ces murs seront mesurés tant "plains" que vides et réduits à soixante quinze centimètres d'épaisseur ; ceux qui auront moins que cette épaisseur seront censés l'avoir et il ne sera rien déduit sur le prix du mètre ci-après fixé ; mais ceux qui auront au delà seront mesurés en raison de cet excédent qui sera payé au prix ci-après ; les voûtes de caves seront mesurées comme les dits murs. Néanmoins la partie du mur de façade qui prendra des fondements jusqu'au dessus du soc qui doit recevoir le mur en parpain de la dite façade, ne sera comptée que pour quatre vingt un centimètres d'épaisseur dans toute sa longueur, quelqu'épaisseur qu'on veuille et qu'on puisse lui donner.

Le dit Loubeau fournira aux dits Marin, Ténot et Prévoteau tous les matériaux nécessaires à la construction des dits murs, ainsi que les "boulignés" dont ils auront besoin pour faire leurs "chaffaudages", de même que les cintres pour claver les caves et les planches d'outils manqueront pour faire seulement le couché sur leurs cintres. Il leur fournira aussi une grande échelle losqu'ils seront au dernier étage et les dits Marin, Ténot et Prévoteau se fourniront de tous les autres instruments : chaffaudages, échelles, cordes de puits et seaux pour tirer de l'eau à la préfecture, selon leurs besoins.

Le présent marché est ainsi fait en outre pour et moyennant la somme de un franc trente neuf centimes et demi par chaque mètre carré des dits murs et voûtes à faire (cinq sols dix deniers la toise). Le produit duquel prix le dit citoyen Loubeau promet et s'oblige payer aux dits Marin, Ténot et Prévoteau en argent sonnant espèces du cours savoir les quatre cinquièmes au fur et à mesure qu'ils feront les dits ouvrages de manière que le paiement entier n'en soit exigible que lorsqu'ils les auront entièrement finis ; et le dernier cinquième après que les dits ouvrages auront été vus, visités et reconnus faits et parfaits par les experts qui seront choisis de

part et d'autre à cet effet sans aucun intérêt jusque là.

Ce marché vaudra seulement pour la quantité de six cents mètres qui au prix ci-dessus fixé monteront à sept cent quarante et un franc trente trois centimes.

Le dit Loubeau fera les frais de cet acte.

Tout ce que dessus les parties ont ainsi voulu et stipulé, accepté et pour l'exécution ont obligé et hypothéqué tous leurs biens dont acte qui a été fait et passé au dit Niort en l'étude de Geoffroy l'un des dits notaires et par lui avant le trente pluviose an douze, et le dit Loubeau a signé, les dits Marin, Ténot et Prévoteau ont déclaré ne savoir signer de ce enquis."

(Acte du notaire Geoffroy, n° 213 de l'an 12, A.D. des Deux-Sèvres, transmis par notre collègue Madame Heurtematte que nous remercions.)

Au CŒUR du BOURBONNAIS :
Les EQUARRISSEURS de MARINE

A BAGNEUX "LES EQUARRISSEURS DE MARINE"

Pourquoi sont-ils de la Marche, et qui sont-ils ces équarrisseurs de marine ?

Ils sont en effet venus de la Haute-Marche, région d'Aubusson et des Combrailles, au seuil de l'Auvergne, et découverts par leurs descendants à Bagneux, petite anse de la rivière d'Allier au nord de Moulins, au pied de l'immense forêt qui recouvrait le plateau jusqu'à la vallée du Cher, et qui partiellement demeure. En ces années 1808-1811, ils y sont quatre, Antoine et Léger Margnat (de Crocq et Salesse), ce dernier y mourra, Léonard Prévoton, de Magnat (l'Etrange), et Louis Duron, de Fernoël "en Combrailles", tous saisonniers, tous... tailleurs de pierre. Et qu'y faisaient-ils ? ils étaient équarrisseurs de bois de marine.

La marine ? Et voici que vous évoquez les forêts domaniales bourbonnaises, celles que Colbert avait entourées de ses soins afin d'en faire transporter par voie d'eau à Rochefort les beaux fûts qui seraient les beaux mâts des vaisseaux de guerre de Sa Majesté. Puis nous voilà dans les années 1810, l'Empereur a les mêmes soucis, les mêmes besoins. Que font là les tailleurs de pierre de la Haute-Marche, ils taillent, ils taillent le bois, ils l'équarrissent pour la marine, ils sont "équarrisseurs de marine". Ni bûcherons, ni scieurs de long, leur tâche consistait à faire du fût, préalablement ébranché, le parallélépipède le plus long et le plus large possible à l'intention des ateliers qui utiliseraient ce beau matériau. De la même façon, on dit encore : "équarrir une poutre".

Qui trouvera d'autres "équarrisseurs de marine" au pied des forêts bourbonnaises ? Dans quelles conditions travaillaient-ils pour l'Administration des Forêts, quels étaient leurs outils ?

Geneviève Millot

(Cet article a été rédigé pour le Cercle Généalogique du Bourbonnais).

Le NAUFRAGE

QUAND LES MAÇONS DE LA MARCHE SE RENDAIENT ENSEMBLE EN BARQUE SUR LES LIEUX DE LEUR TRAVAIL, UN JOUR QU'ILS FIRENT NAUFRAGE SUR LA RIVIERE DE LOIRE

"Ce jourd'hui mercredi vingt cinquième avril mil sept cent septante sont comparus devant nous, curé de Clépé et de la Selle son annexe, dans la maison presbytérale dudit Clépé, Etienne Goyet, habitant, et Etienne Venet, laboureur, demeurant au domaine de l'Isle, tous deux voisins et de cette paroisse de Clépé, lesquels nous ont dit qu'ils auraient trouvé sur la rivière de Loire, joignante des fonds à eux appartenant ou dépendants du dit domaine de l'Isle, trois massons noyés et enfoncés dans le sable, lesquels ne peuvent être que du nombre de tous ceux qui périrent le vendredi vingtième avril, dans la barque qui coula à fond sur la dite rivière de Loire, lesquels trois massons estaient vêtus tous différemment, savoir le premier avait un habit petit carreau couleur bleu de ciel, âgé d'environ trente quatre ans, le second était vêtu d'un habit de drap, couleur de cendre, âgé d'environ trente ans, et le troisième était en habit gros drap de montagne couleur ordinaire de massons, âgé d'environ quarante cinq à cinquante ans ; lesquels Goyet et Venet nous ont averti que ces cadavres commençaient à infecter et nous ont dit qu'ils les allaient faire conduire sur le cimetière de l'église du dit Clépé pour être par nous inhumés, ce que le dit Etienne Goyet a fait faire par Claude Chenevard son domestique, lequel a conduit un tombereau avec les boeufs du dit Goyet ces trois massons noyés, et cela en présence du dit Venet qui a signé avec nous, de Benoit Fayard, journalier, et qui a aidé à les passer dans la barque, ensuite Antoine Reboust, fermier demeurant au domaine de Montat au bourg de Clépé, les a fait conduire le même jour, depuis la Loire jusques à la porte du cimetière par Claude Magaut, son domestique, toujours en présence du dit Reboust et de Fayard, de François Cornu, journalier et de Claude Gardon, laboureur, tous demeurant au bourg du dit Clépé, témoins qui ont déclaré, avec le dit Mago qui a déposé sur le cimetière les trois noyés, ne savoir signer, de ce enquis et sommés, lesquels trois massons morts et noyés ont demeurés exposés pendant vingt quatre heures sur la grande porte

du cimetière du dit Clépé sans que personne se soit présenté ou pour en faire la Levée juridique, ou pour les reconnaître, après lequel temps nous leur avons donné séparément la sépulture ecclésiastique parce qu'ils avaient tous sur eux des marques de chrétiens.

Ce jourd'hui vingt sixième avril mil sept cent septante, sur les sept heures et demie du soir, comme curé de Clépé et de la Selle son annexe, j'ai donné la sépulture ecclésiastique suivant les cérémonies ordinaires pour les morts dans le cimetière du dit Clépé, à un masson noyé vêtu d'un habit couleur de cendre, cheveux courts et noirs, ci-dessus désigné et exposé depuis hier à soir sur la grande porte du cimetière, âgé d'environ trente ans, dont j'ai dressé le présent acte en présence d'Antoine Reboust, fermier, de Jean Durry, journalier, de Claude Gardon et Pierre Magat lequel a signé, tous deux laboureurs, lesquels autres trois témoins ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis et sommés et demeurent tous les quatre en cette paroisse.

Ce jourd'hui vingt sixième avril mil sept cent septante, comme vicaire de Clépé, j'ai donné la sépulture ecclésiastique dans le cimetière de Clépé suivant les cérémonies ordinaires de ce diocèse, à un masson trouvé noyé et exposé depuis hier sur la grande porte du cimetière ; vêtu d'un habit petit carreau, couleur bleu de ciel, cheveux courts et noirs, âgé d'environ trente à trente quatre ans, dont j'ai dressé le présent acte en la présence des quatre témoins dénommés dans l'autre acte ci-dessus écrit, desquels le dit Magat a signé et non les autres ainsi qu'ils l'ont déclaré pour ne le savoir, de ce enquis.

En marge de l'acte ci-dessus : Il se nomme Gilbert Boudet, de la paroisse de Motte près de la ville de Cros - Diocèse de Limoges, âgé de trente deux ans. (Il s'agit de la paroisse de Mautes, près de Crocq (23).

Ce jourd'hui vingt six avril mil sept cent septante, comme curé ci-dessus, j'ai donné la sépulture ecclésiastique dans le cimetière de Clépé sur les huit heures du soir, suivant les cérémonies de ce diocèse, à un troisième masson noyé et exposé avec les deux autres depuis hier sur la grande porte du cimetière, vêtu d'un habit gros drap de montagne, couleur ordinaire des massons, âgé d'environ quarante, quarante cinq ans, dont acte en la présence des quatre témoins au premier et second enterrement, desquels Magat a seul signé et les autres ont déclaré ne le savoir faire, de ce enquis et sommés.

Ont signé : Escallier, curé de Clépé et P. Magat."

RENTRER AU PAYS pour "DEMEURER GENDRE"

ANNEXE E

Jean PAUFIQUE

"Aujourd'hui, 19 février 1786, avant midi, au bourg de la Nouaille-en-Limousin, en l'étude de l'un des notaires royaux soussignés, sont comparus Jean Pofique, fils majeur et légitime à défunt Léonard Paufique et à Catherine Fournet, de la vacation de journalier, demeurant au village de Jalaniac, paroisse de Faux, procédant de son autorité et de l'avis et conseil de ses parents et amis ici assemblés, pour lui d'une part,

Marguerite Rousseau, fille à Gilles Rousseau et à Anne Minout, ses père et mère, de la même vacation de journalier, demeurant au village de Villatte, paroisse de Gentioux, la ditte le Rousseau procédant sous l'autorité des dits Lerousseau et Minout, ses père et mère, de l'avis et conseil de Jean Minout, son grand-père, et d'autres ses parents et amis ici assemblés pour elle, d'autre part,

Lesquelles parties nous ont déclaré avoir fait les conventions du futur mariage d'entre le dit Jean Pofique et la dite Anne la Rousseau qui se sont promis prendre mari et femme et iceux se faire épouser en face de notre Sainte Eglise, tous empêchements civils et canoniques cessants - et pour supporter les charges du futur mariage - le dit Paufique, futur époux, a promis et s'est obligé d'aller demeurer gendre en la maison et compagnie des dits Le Rousseau et Minout, apporter ses peines, gains et profits et s'est de lui-même constitué de ses peines, gains et épargne la somme de mille livres d'une part, à habiller la dite Rousseau son épouse, d'un habit nuptial, garni suivant son état et condition, ensemble un second habit pour le jour des fiançailles, le tout payé comptant par le dit futur aux dits le Rousseau et Minout dont ils accordent quittance, avec promesse d'en faire assignat, d'hypothèque, réalisant et immobilisant sur tous et un chacuns leurs biens, meubles et immeubles, présents et à venir, pour être rendus et restitués au dit futur et aux siens et à ceux de son état et lignée, le cas de restitution arrivant, non compris en ces présentes, tous les droits successifs de ses dits père et mère, pour qu'il en fasse la recherche en son propre et privé nom,

Et en même faveur du susdit mariage, le dit Rousseau et

la dite Minout, sa femme de lui duement autorisée, pour l'effet et validité des présentes, ont fait créé et institué pour leur seule et universelle héritière, la dite Marguerite le Rousseau, leur fille, future épouse, et pour cause d'elle, le dit Paufique futur époux de tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et à venir, dont ils se trouveront saisis et nantis, lors de leur décès et trépas, se réservant leur vie durant les usufruits, aux charges et conditions de payer et donner pour tout légat tant paternel que maternel, à Françoise, Jeanne et autre Jeanne, et autre Jeanne le Rousseau et à chacune d'elles la somme de 450 livres, avec leurs meubles à égard de parenté et de constitution à Jean le Rousseau leur autre fils la somme de 100 livres, le tout payable aux dits légataires et chacun en droit, soit lors de leur majorité, ou qu'ils trouveront leur parti en mariage, sans intérêt jusqu'à ce et à fur et mesure de l'échéance de chaque terme qui seront réglés par leurs parents, ou père et mère, et par les mêmes, d'être nourris et entretenus en la maison paternelle et maternelle où ils seront obligés d'y travailler de leur mieux, moyennant quoi et les susdits légats, les dits légataires demeureront forclos de leurs futures successions et autres directes et collatérales échues et à échoir, à quoi faire et à l'entretainement de tout ce que dessus, les parties ont obligé tous leurs biens meubles et immeubles présents et à venir, car ainsi l'ont voulu, promis, juré, obligé, renoncé - ce fait et passé les dits jour et mois que dessus.

Les parties ont déclaré ne savoir signer, avec nous a signé la minute - Jean Paufique - Jagot et Coutisson tous les deux notaires royaux.

En marge : controllé à Royère le 3 mars 1786. Reçu 16 livres 6 sols. Signé Coutisson.

Signé Barjon notaire."

Ce contrat de mariage a été très aimablement recopié et transmis par notre collègue Monsieur Jacques Martial Aubert qui nous précise que :

- Gilles Rousseau est mentionné comme maçon à Pont-de-Veyle dans l'Ain où il résidait en 1767,

- Jean Paufique est mentionné à Lyon à plusieurs reprises, d'où l'apport de son pécule personnel.

QUAND le MACON ne REVIENT pas au PAYS : "L'INTEGRATION"

JACQUES ESTEVE à La REUNION

On trouvera peut-être un jour dans de vieux papiers le nom des parents de Jacques Estève qui serait né aux environs de 1690 dans un village du nord de la Marche, non loin de la source d'un petit ruisseau qui descend vers la Petite Creuse et où quelques pieux personnages se fixèrent autrefois et donnèrent ainsi au village le nom de Moutier, qui fut dit Moutier-Malcard. On est là sur les dernières assises du massif de la Marche qui, avec ses landes, ses brandes et ses bois, pénètrent à une ou deux lieues de là dans les plaines berrichonnes ; terre ingrate que celle de Moutier qui incite ceux de ses fils qui ne peuvent vivre sur quelque petit bien, à s'en aller au loin de façon saisonnière pour y exercer leurs talents de maçons, vieille formation, vieille tradition de leur race.

C'est ce qui arriva à Jacques Estève (Etève, Ethève, il signera toujours Ettève), maître maçon qui se trouvera à Paris dans les années 1725. Peut-être était-il fixé dans cette rue de la Mortellerie que l'on dira plus tard "de l'Hôtel de Ville" et qui était à cette époque le rendez-vous des maçons du "pays", peut-être est-ce là qu'il connut sa femme, Anne-Marie, voire Anne-Charlotte Benoit, dont on ne connaît que la signature en bonne bâtarde mais dont on sait qu'en vingt six ans, elle mit au moins quinze enfants au monde.

Et puis, un beau jour ce couple, avec une petite fille née à Paris, débarque d'un bateau à l'Ile-de-France qu'on dira plus tard l'Ile Maurice. Deux siècles et demi plus tard, une de leurs descendantes, Hélène Thazard, partira dans les archives de tous les ministères, à la suite de ses ancêtres, et elle les trouve effectivement à Port-Louis où naissent Anne-Elisabeth et Thomase ; elle ne désespère pas de trouver le nom du bateau qui les a amenés là, mais, dit-elle, "il faudrait rechercher leur embarquement à Lorient". (Elle connaît les références, avis aux chercheurs de Lorient...). Et voici qu'Hélène ne voit plus personne à Port-Louis, où la famille est-elle passée ? Tout simplement de l'Ile-de-France à celle de Bourbon, qu'on dira plus tard "de la Réunion". Jacques y est dit La Violette, et après un passage à Saint-Denis, se fixera à Saint-Pierre. "Les Isles de France et de Bourbon étaient alors deux escales très importantes sur la route des Indes pour les navires de la Compagnie, elles étaient dites "Etablissements" de cette Compagnie des Indes".

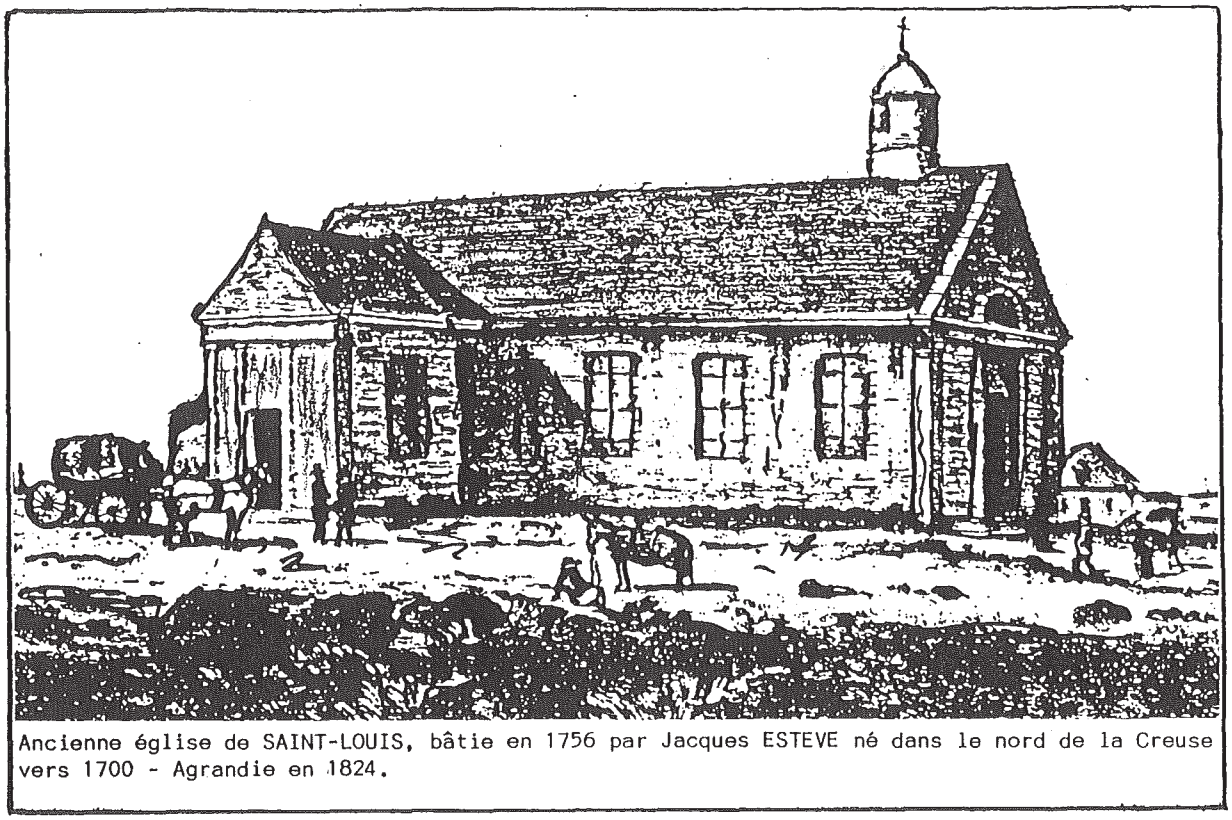

Ancienne église de SAINT-LOUIS, bâtie en 1756 par Jacques ESTEVE né dans le nord de la Creuse vers 1700 - Agrandie en 1824.

Et ce fut bien la chance de Jacques Estève, dit La Violette, arrivé là avec sa femme et ses trois filles...

Les Lazaristes, prêtres de la Mission fondée par Saint-Vincent-de-Paul un siècle auparavant, s'étaient fixés à l'Ile de Bourbon et leur supérieur, M. Teste était alors en quête d'un entrepreneur pour mener à bien la construction de l'église et du presbytère, Jacques Estève fut celui-là. Accord passé le 10 octobre 1733 entre le missionnaire et La Violette qui s'engage à construire l'église sur le terrain qui lui sera assigné au quartier de la Rivière des Marsouins, suivant les dimensions suivantes : 75 pieds de dehors en dehors, 32 de large, 15 pieds de haut du rez-de-chaussée, 2 pieds d'épaisseur de murs avec deux chapelles de 14 pieds d'ouverture... la maison sera de 34 pieds de long de dehors en dehors, 22 de large etc... Le même jour, M. Teste s'engageait envers le Conseil Supérieur de Bourbon à faire élever les deux bâtiments "*à condition qu'on livrera en propriété, au commencement de l'ouvrage : 1° onze Noirs pièce d'Inde et une Négresse, item 200 piastres, item trois milliers de riz blanc ; de plus 36 pantures, autant de gonds, 16 loqueteaux à queue, et deux maçons indiens aux frais de la Compagnie pendant*

un an, et au bout duquel je compte que tout sera fini".

Alors seulement nous comprenons que, non seulement Jacques Estève est arrivé dans un nouveau monde, mais il s'agit *d'un autre monde*. Tout se passe comme avait prévu M. Teste, et c'est ainsi que La Violette construisit l'église et le presbytère de Saint-Benoît, et dans les temps prévus. Le Frère Lecoq, en 1740, disait d'elle "qu'elle était fort jolie, bâtie en pierre, d'une grandeur raisonnable, la maçonnerie faite à chaux et à sable...". Pour la petite histoire, un des ses confrères faisait à son sujet, neuf ans plus tard, une autre remarque : "... c'est la plus jolie architecture du monde, et si on ne tient les portes de côté bien fermées, le vent ordinaire dans le pays qu'on nomme en terme de marine la Brise, peut fort bien décoiffer d'une seule bouffée, et les prêtres célébrants et les autels qui y sont adossés". Pauvres Lazaristes...

Jacques Estève était libre pour d'autres tâches, et il faut bien croire qu'il avait quand même prouvé ses compétences, car, le 2 septembre 1735, il signe contrat avec M. Mahé de la Bourdonnay lui-même, gouverneur de l'Ile, pour bâtir un moulin à vent dont il assurera la maçonnerie pour 400 livres, *"à condition que la chaux me sera fournie par la Compagnie ainsi que les noirs (plus de majuscule) nécessaires avec les planches et autres ustancilles pour chaffaudages..."*. Le maître maçon avait désormais pignon sur rue. Personne n'écrivit que le moulin s'était envolé... mais aujourd'hui le moulin a disparu...

Alors le couple Ettève procéda à des achats de terrain pour s'établir, tandis qu'Anne donnait tous les ans ou tous les deux ans un enfant de plus à son époux ; les deux seuls fils arrivèrent dans les derniers mais la race des Estève ne risquait plus de se perdre ; l'un eut seize enfants et l'autre s'arrêta à huit... parce qu'il se noya en mer... Pendant ce temps, nous prenons conscience de l'environnement à l'Ile de Bourbon, terre de migration ; les Estève n'y sont pas seuls, pas seuls de la métropole, pas seuls de la Marche. Avant eux était arrivé Jacques Barrière, dit des Roches, qui avait dit être né à Limoges ; avant eux Joseph Choppy-Desgranges, de La Souterraine, qui fut notaire ; puis vint Léonard Bardinon,

dit La Chambre, et maître maçon lui aussi ; puis Jean Léonard Pichon de Bury, fils d'un docteur en médecine de Saint-Maurice-la-Souterraine, en sorte qu'avec le temps, tout ce monde conclut des alliances très marchoises et complexes... il y eut quelques problèmes de consanguinité assurément ; n'y en avait-il pas déjà en Marche que ne limite pas la mer...

Un jour d'été de 1744, une fille Estève, Marguerite, épousa Léonard Bardinon dit La Chambre ci-dessus nommé, il était venu de Saint-Avit de Tardes, non loin d'Aubusson, et dans la corbeille de mariage de sa jeune épousée, que trouva-t-il ? *"un noir, une négresse pièces d'Inde et une négrite", ... un autre monde.*

Anne Benoit mourut peu après. De l'inventaire des biens de sa succession, Hélène nous a relevé ce qui suit : (3E 47)

- une case de bois couverte en feuilles ayant 2 portes et 2 fenêtres avec des ferrures fermant à clé ayant 25 pieds de long, 16 pieds de large, 6 pieds de haut estimée...	504	livres
- une case de bois ayant 3 fenêtres et une porte fermant à clé de 15 pieds carrés couverte en feuilles estimée	216	livres
- un magasin estimé	28	livres
- un emplacement à la Rivière d'Abord estimé	360	livres
- un emplacement à la Ravine Blanche estimé.	360	livres
- un emplacement à Saint-Pierre estimé	360	livres
- des esclaves estimés* pour une somme de .. (* un esclave valant 150 à 200 livres).	8 336	livres
- du mobilier estimé	1 048	livres
soit en total	11 212	livres

Pendant ce temps, le maître maçon Jacques Estève avait délaissé la truelle. Sur ces emplacements, il était devenu "planteur" et, en 1758, à la mort de sa femme, il est dit "officier de bourgeoisie". Le jeune migrant de Moutier-Malcard avait réussi.

*

* *

Le 27 juin 1765, à Saint-Pierre-de-la-Réunion, meurt Jacques Estève, il a soixante seize ans. C'est l'époque où là-bas, dans son village natal, des maçons sont partis dans la province voisine pour travailler à un beau château qui s'appelle Morogues, au nord de Bourges, travail qui s'étend sur plusieurs années.

Un petit cousin de Jacques Estève, Jacques Péroche, part tous les printemps avec son beau-frère Jacques Gatinat, et d'autres parents. A l'automne 1775, ils sont revenus sans l'oncle des Gatinat, Antoine Monpertuit, ils avaient tous été témoins de sa mort.

Et puis, à l'automne 1776, ils sont revenus sans Jacques Péroche, l'époux de Marie Gatinat qui l'attendait à Moutier-Malcard avec ses petits enfants... Jacques Péroche reposait à Morogues, il avait trente six ans.

Destinées singulières des maçons de la Marche.

Destinée singulière "des noirs, des négresses et des négrites".

(Nous remercions beaucoup Madame Hélène Thazard grâce à qui Geneviève Millot a pu rédiger l'extraordinaire histoire d'un maçon de la Marche à l'Ile de la Réunion).

A L'ISLE DE BOURBON EN 1735

Marché pour la charpente du moulin à vent, Jan GRAIN
et pour la maçonnerie avec Jacques ETTEVE dit la Violette

*

Nous soussignés Jan Grain, maître charpentier et Jacques Etteve dit la Violette, maître maçon, promettons et nous obligeons envers Monsieur Mahe de la Bourdonnays, gouverneur général des Isles de Bourbon et de France, scavoir moy du Grain faire et construire la charpente du moulin à vent que l'on doit bâtir en ce quartier de Saint-Denis, de rendre la dite charpente bien ajustée, conditionnée et en état de faire aller et servir le dit moulin ; de commencer le dit ouvrage aussitôt que les bois nécessaires m'auront été fournis aux frais de la Compagnie. Il me sera délivré gratis au magasin la ration pendent le temps de mon entreprise, pour raison duquel ouvrage rendu "renuble" il me sera payé la somme de 800 livres.

Et moy dit Ettève m'oblige de faire toute la maçonnerie pour le tour et construction du dit moulin suivant le plan dont copie me sera délivrée pour et moyennant la somme de 400 livres et de commencer le dit ouvrage aussitôt que j'en serai requis et de rendre le tout bon et "renuble", que la chaux me sera fournie par la Compagnie ainsi que les noirs nécessaires avec les planches et autres ustancilles pour chaffaudages et qu'il me sera donné gratis au magasin la ration permettant de travailler sans discontinuation jusqu'à la perfection du dit ouvrage à moins de cause de maladie ou autre empêchement légitime.

Lesquelles conditions (blanc) sur moy dit Sieur de La Bourdonnay ai accepté et promis en mon propre et privé nom de payer aux dits Grain la somme de 800 livres et au dit Ettève celle de 400 livres pour remplacement et remboursement de laquelle somme de 1 200 livres il me sera fourni... jusqu'à la concurrence de la dite somme.

Fait au triple à St-Denis le 2 septembre 1735,

Jacque Ettève Jean Grain
Mahé de la Bourdonnais
Henry Dumont M Reynaud

(Archives de la Réunion C° 1148, transmis par Madame Hélène THAZARD)

L'ACHAT d'un DOMAINE

VENTE PAR PIERRE FARGE ET SA FEMME JEANNE BENASSYS A LEONARD JAGOT ET FRANCOIS RATON D'UN DOMAINE A LA VILLATTE (Paroisse de Gentioux)

Ce douzième jour du mois de mars (mil sept cent quarante et un) après midi, au bourg de PALLIER en la MARCHE, en l'étude et par devant le notaire soussigné et les témoins bas nommés furent présents en leurs personnes monsieur Pierre FARGE marchand, bourgeois de la ville de SAINT LEONARD -y résidant- et sous son autorité Damoiselle Jeanne BENASSYS son épouse de lui duement autorisée, et autre Jeanne BENASSYS sa soeur et belle soeur veuve de Louis (VITE) résidante au village de La VETIZOUX paroisse de NEUVY; lesquels volontairement, conjointement et solidairement sans division ni dissension de bien y renonçant ont vendu, cédé, quitté, remis et délaissé comme par les présentes vendent, cèdent, quittent, remettent et délaissent purement et simplement dès maintenant et pour toujours avec promesse de garantir, fournir et faire valoir et jouir envers et contre (tous) à peine de tous dépends dommages et intérêts et sous l'obligation de leurs biens Léonard JAGOT et François RATON beaux-frères communs et consorts, laboureurs habitants du village de VILLEMONEIX paroisse de GENTIOUX, présent stipulant et acceptant, savoir est un petit corps de domaine composé de maison, grange, étables, jardins, chenevière, près, patureaux, terres labourables, champs froids et communaux sans exception ni réserve, sis et situés au village de la VILLATTE de la susdite paroisse de GENTIOUX, entrelacès avec les héritages des autres habitants et tenanciers dudit village de la VILLATTE se joignant et confronté au levant midi ou dans le septentrion aux villages d'ARLUGUET, le MAZET, le VALLENET et PROVENCHERE, JOUX, tous paroisse dudit GENTIOUX de la directe et Seigneurie du Sieur Commandant de CHARRIERES à cause du membre de GENTIOUX provenant de défunt et maître Arnaud BENASSYS de son vivant notaire royal, père et beau-frère desdit sieur et demoiselles venderesses et condelaissé par défunt et autre Maître Arnaud BENASSYS, et demoiselle Marie REBIERE sa veuve par le contrat de mariage desdits sieurs et damoiselle vendeurs ainsi qu'ils ont déclaré et promettent justifier si besoin est, et au surplus ledit domaine vendu exempt de toute charge, de blès, hypothèques, troubles, évictions et empêchement, généralement quelconques, et arrérages de rentes à la charge par les acquéreurs de payer à l'avenir la rente à prorata de ce que le dit domaine peut être chargé et excessant desdits arrérages jusqu'à hier.

La présente vente ainsi faite moyennant le prix et somme de dix sept cent quatre vingt dix neuf livres de la quelle dite somme il en a été présentemant payé comptant en bonne espèce d'or et d'argent ayant cour au vu du notaire et témoins par les dits acquéreurs aux dits vendeurs la somme de six cent quatre vingt dix neuf livres lesdits vendeurs conjointement et solidairement comme dessus en fassent quittance aux dits acquéreurs et pour les onze cent livres restantes seront payables par lesdits acquéreurs aux dits vendeurs à la Noël prochaine: trois cent livres.

Dudit jour un an après autres trois cent livres et dudit an, un autre an après trois cent livres, et les deux cent livres un autre an après, le tour prochain venant à quoi faire et au susdit paiement dans les dits termes les dits acquéreurs solidairement sans division ni dissention de biens y renonçant ont obligé tous leurs biens présents et futur et par exprès le susdit domaine avec convenance entre les parties que les acquéreurs ne seront tenus de payer pour tous intérêts et revenus la présente année que la somme de vingt cinq livres à la Noël prochain et les autres au sols pour livres suivant l'ordonnance audit jour de noël de chaque année, moyen de ce que les dits Sieurs et Damoiselles vendeurs et venderesses se sont démis et désaisis dudit domaine ci-dessus vendu.

Et ont saisi et revêtu les dits acquéreurs et les leurs et ceux qui auront des droits et causes ; et duquel domaine les dits acquéreurs en pourront prendre possession réelle et actuelle, civile et corporelle quand bon leur semblera, et l'instant lesdits acquereurs nous ont requis de vouloir nous transporter dans le dit lieu et village de la VILLATTE où ledit domaine est situé pour leur donner acte de la prise de possession qu'ils veulent et entendent prendre d'icelui, à quoi adhérant en leur compagnie et desdits et des témoins au bas nommés, nous notaire royal soussigné nous sommes portés dans le dit village de la VILLATTE où étant en présence desdits vendeurs et de leur consentement et de la dite demoiselle REBIERE lesdits acquéreurs sont entrés et sortis dans la dite maison, grange, étable, (ont) ouvert et fermé les portes d'iceux et de là (ont) parcouru tous les héritages qui le composent icelui dans tous, lesquels les dits acquéreurs ont fait tous les actes de véritables propriétaires en criant à haute voix qu'ils en prennent la possession réelle, actuelle, civile, et corporelle de la quelle ils nous ont requis actes que nous leurs avons accordés pour leur valoir et servir ce que de raison avec convenance entre les dits acquéreurs que au cas que le dit François RATON paye la somme de trois cent livres de plus que le dit Léonard JAGOT soit tenu avant tout partage de lui rendre et restituer le somme de cent cinquante livres, le tout fait et passé en présence (de) Léonard DALET et Pierre PICOULET laboureur habitant du village de la VILATTE paroisse de... (GENTIOUX omis) et de Jean LECLERC et Noël PENIGUET laboureur demeurant de présent au bourg de PALLIER, témoins lesquels et les dits acquéreurs ont déclaré ne savoir signer de ce enquis

.....

COURCELLAS notaire royal

L'AMOUR AU MACON

1879 BEAUMONT-LA-FERRIÈRE. Jean Gauthier, né à Beaumont en 1835.

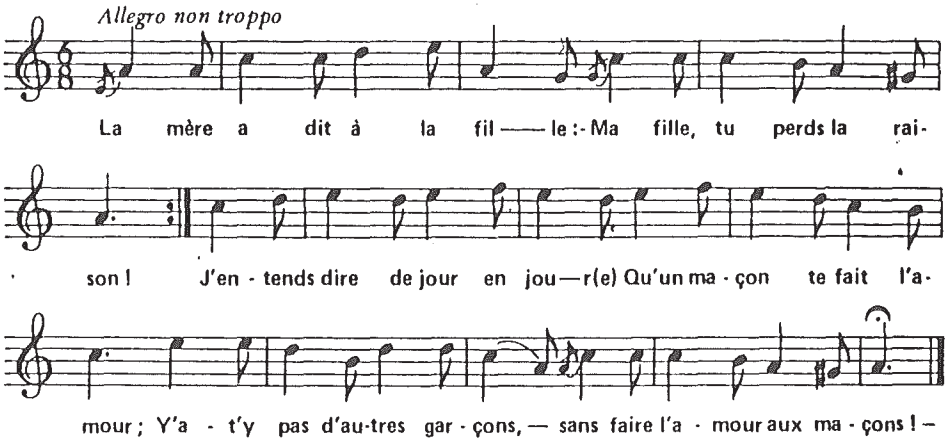

La mère dit à la fille:
- Ma fille tu perds la raison ! bis
J'entends dire de jour en jour(e)
Qu'un maçon te fait l'amour;
Y'a-t'y pas d'autres garçons,
Sans faire l'amour aux maçons !

- Hélas maman, quoique l'est maçon bis
Il est y pas joli garçon ?
Quand il a mis son beau col (e)
Et son chapeau demi-formé,
Hélas maman, voyez le marcher,
Il a pas l'air d'un étranger.

Maman il m'a bien promis, bis
Qu'il m'emmènerai dans son pays,
V'où n'on récolte du beau seigle
Et de belles châtaignes;
Du blé noir du sarrasin,
Tout cela m'nourrira bien.

(Chanson transmise par M. Jean RIVIERE).

AUTRE CHANSON d'un MACON de la CREUSE

I

On a fait des chansons
De toutes les manières
Sur les joyeux garçons
Les guerriers, les bergères ;
Pour ne pas répéter
Une chose ennuyeuse,
Amis, je vais chanter
Les maçons de la Creuse.

II

Quand revient le printemps
Ils quittent leur chaumière,
Laissant les vieux parents,
Les enfants et la mère.
On voit le désespoir
De la femme vertueuse,
Lorsqu'elle dit au revoir
Au maçon de la Creuse.

III

Les voilà donc partis
Pour faire leur campagne,
Ils s'en vont à Paris,
En Bourgogne, en Champagne.
Ils sont fiers et d'ailleurs,
S'ils ont la main calleuse,
Ce sont des travailleurs,
Les maçons de la Creuse ....

IV

N'aimant pas à bâiller
Quand ils sont à l'ouvrage,
On les voit travailler
Avec un grand courage ;
Sans vouloir les vanter,
Leur vie est laborieuse :
On peut les imiter
Les maçons de la Creuse.

V

Chez nous pendant I'hıver,
Meilleur temps de l'année,
Chacun s'en va tout fier
Avec sa bien-aimée ;
Et narguant la saison,
La fille est bien heureuse
D'avoir dans sa maison
Un maçon de la Creuse.

VI

L'auteur de la chanson
N'est pas un grand poète ;
Mais c'est un grand maçon
Buvant sa chopinette,
Il est joyeux, content,
Trouve la vie heureuse
Et signe fièrement,
Un maçon de la Creuse.

Ouvrier maçon creusois, Jean PETIT composa cette chanson sous le Second Empire. Elle fait toujours partie du folklore des habitants de la Creuse.

LISTE ALPHABETIQUE

DES MACONS CITES

NOM	EPOQUE	LIEU D'ORIGINE	Dt	LIEU DE MIGRATION	Dt
...	1694	MARCHE (Pays de la)		LES AIX D'ANGUILLON	18+
...	1693	MARCHE (Pays de la)		LAIZY	71+
...	1872	SAINT-PRIEST EN COMBRAILLE	23	APREMONT	18+
ACLEMENT/CLEMENT Antoine	1850	SAZERAY	36	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	18
ADENIS Blaise	1899	DOMEYROT	23	LE CREUSOT	71
AINE/LAINE/LESNES Michel	1797	FELLETIN	23	VOUGEOT	21
ALEONARD Jean	1820	ARS	23	LIGNY-LE-CHATEL	89
ALLEYRAT Louis	1769	MAUTES	23		
AMBROISE Jean	1723	BESSINES (SUR-GARTEMPE ?)	87	SAINT-LAURENT-NOUAN	41
AMICHOT Gabriel	1750	CLUGNAT	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18
ANDRE François	1763	BONNAT (région de)	23	MARMAGNE	18
ANDRE Jean	1790	LA CELLE DUNOISE	23	ORLEANS	45
ANDRE Jean (autre)	1808	LA CELLE DUNOISE	23	ORLEANS	45
ANTHOINE Léonard	1648	LIMOGES (pays de)		MAISONS-LAFITTE	78
APERT Claude	1817	BETETE	23	CORNUSSE	18
APERT Pierre	1778	BETETE	23	RAYMOND	18
ARNAUD Léonard	1755	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU	23	ARLEUF	58
AUBEL Etienne	1766	LA CELLE DUNOISE	23		
AUBEL Louis	1808	LA CELLE DUNOISE	23	COULONS	45
AUBRETON Silvain	an 12	LA SAUNIERE	23	MONTARGIS	45
AUBRUN Laurent	1778	JOUAC	87	LA QUEUE-LES-YVELINES	78
AUCLAIR ...	1902	GENTIOUX	23	PARIS	75+
AUCLAIR François	1880	MAINSAT	23	THAON-LES-VOSGES	88
AUCOUTURIER Pierre	1873	SAINT-MEDARD	23	BOUHANS-ET-FEURG	70
AUDONNET Gabriel	1831	COLONDANNES	23		
AUFORT/AUFAURE Jean	1884	RIMONDEIX	23	LE CREUSOT	71
AUGE Léonard	1678	COULONGES	86	BINAS	41+
AULAIRE Michel	1784	SAINT-AVIT-LE-PAUVRE	é"	LE CHATEAU D'OLERON	17
AUMASSON Guichard	1724	CROMAC	87	NOHANT-EN-GRAÇAY	18
AUPETIT Gilbert	1738	TOULX-SAINTE-CROIX	23	LUNERY	18+
AUROUSSEAU François	an 12	COLONDANNES	23	VILLEROMAIN	41
AUSSIETTE Léonard	1709	JALESCHES	23	RAYMOND	18+
BABONET François	1801	SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	23	BELLENOT-SOUS-POUILLY	21
BABONET Pardoux	1795	SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	23	BELLENOT-SOUS-POUILLY	21
BALLET Antoine	1795	MAINSAT	23	FLEUREY-SUR-OUCHE	21
BALLET Claude	1813	MAINSAT	23	CERILLY	03
BALLET Gilbert	1681	MAINSAT	23	THAON-LES-VOSGES	88
BALLOYS Didoné (sic)	1711	FAUX-LA-MONTAGNE	23	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52
BALOT dit REYMOND Jean	1786	SAINT-AVIT-DE-TARDES	23	SAINT-ETIENNE	42
BALOT François	1779	SAINT-AVIT-DE-TARDES	23	SAINT-ETIENNE	42
BARAS/BARAT Joseph	1813	SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	23	VIGNOUX-SUR-BARANGEON	18
BARBARY Léonard	1814	JABREILLES	87	CORBEIL-ESSONNES	91
BARBE Pardoux	1768	AJAIN	23	DUN-SUR-GRANDRY	58
BARBIER Jean	1766	SAINT-SYLVESTRE	87	MEROUVILLE	28+
BARBIER Léonard	1765	SAINT-SYLVESTRE	87	MEROUVILLE	28
BARDINON Léonard	1740	SAINT-AVIT-DE-TARDES	23	LA REUNION	97
BARDON Sylvain	1870	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	23	GERMIGNONVILLE	28
BARDON Sylvain (autre)	1870	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	23	SEBOUVILLE	45
BAREGE Barthélemy	1865	SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS	23	EGRISELLES-LE-BOCAGE	89
BARLET Sébastien	1767	SAINT-MAIXANT	23	SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE	03+
BARRET François	1816	MARSAC	23		
BARRET Jean	1878	NAILLAT	23	PARIS (banlieue de)	
BARROT Clément	1800	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	CRAVANT	45
BASTIDE Léonard	1679	MARCHE (Pays de)		BLIGNY-SUR-OUCHE	21
BAUDELET Jacques	1720	BUSSIERE-POITEVINE	87	BEAUSSAIS	79
BAUDOT François	1857	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC	23	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41
BAURIN ? Jean	1680	LIMOGES (Diocèse de)		MAZIERES-SUR-BERONNE	79
BAYARD Joseph ou Philippe	1789	VAREILLES	23	PARIS	75
BEAUMORT Antoine	1680	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79+
BEAUNE Joseph	1877	SAINT-FARGEOL	03	LONGEVILLE	25

BEJAU Léonard	1751	LIMOGES (Diocèse de)		CHAUMONT-SUR-THARONNE	41
BELIGON Guillaume	1791	SAINT-PARDOUX	23	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	42
BELLON Sylvain	1737	LA CELLE DUNOISE	23		
BELLOT Charles	1791	SAINT-AVIT	63	CESSY-LES-BOIS	58
BELLOT Etienne	1790	SAINT-AVIT	63	CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS	58
BENOITON François	1727	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	87	TALCY	41+
BERGER Jacques	1669	ANZEME	23	BOURGES	18+
BERGER Léonard	1692	LIMOGES (Diocèse de)		CHAUX	21
BERNARD Jacques	1841	BASVILLE	23	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	42
BERNARD Sylvain	1753	LOURDOUEIX-SAINT-MICHEL	36	MAREUIL-SUR-ARNON	18
BERNASON ? Jean	1762	JUILLAC-EN-BERRY ?		BINAS	41+
BERNIA/BERNIS .. Mathieu	1631	LIMOGES (Diocèse de)		ARGELES	65
BERNIA/BERNIS .. Pierre	1630	LIMOGES (Diocèse de)		COLLIOURE	66
BESSAN Pierre	1735	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
BESSE Gilbert	1756	CHARRON	23	VALCIVIERES	63
BESSE Mathieu	1707	LIMOGES (Diocèse de)		SAINT-PIERRE-D'OLERON	17
BETHOULE/BEDOU Mathieu	1697	BONNAT	23	DENONVILLE	28
BIOJON Jean	1855	SAINT-FIEL	23	COURCELLES	45
BLAISE Antoine	1855	LA JONCHERE-SAINT-MAURICE	87	CORBEIL-ESSONNES	91
BLAISE Martial	1829	LA JONCHERE-SAINT-MAURICE	87	CORBEIL-ESSONNES	91
BLANCHARD François	1711	FAUX-LA-MONTAGNE	23	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52
BLANCHARD Laurent	1710	BONNEUIL	36	AUTAINVILLE	41+
BLANCHETOT Silvain	1731	PRISSAC	36	LOMMOYE	78
BLET ...	1648	LIMOGES (Pays de)		MAISONS-LAFITTE	78
BLONDET Jean	1685	LADAPEYRE	23	BOURGES	18
BLONDON Etienne	1771	ROCHE	23	DUN-SUR-AURON (région de)	18
BOEUF Henri	1.45	ROUGNAT	23	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	78
BOISRIEUX Charles	1804	LA FORET-DU-TEMPLE	23	AVORD	18+
BONDIEU Antoine	1705	LUSSAC-LES-EGLISES	87	NEUILLY-EN-DUN	18+
BONIN René	1776	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79
BONJANOT Claude	1763	LA ROCHETTE	23	CHAMBOLE-MUSIGNY	21
BONNAUD Néret Pierre	1830	LE CHAUCHET	23	BELLENOT-SOUS-POUILLY	21
BONNET François	1749	MONTCHEVRIER (région de)	36	MAREUIL-SUR-ARNON	18+
BONNET Jean-Baptiste	1926	JOUILLAT	23		
BONNET Mathieu	1775	MARCHE (illisible dans la)		VOUGEOT	21+
BONNET Pierre	1876	JOUILLAT	23	BRAGNY-SUR-SAONE	71
BONNET Sylvain	1874	MONTCHEVRIER	36	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	45
BONNIN François	1844	BONNAT	23	VAILLY-SUR-SAULDRE	18
BONNIN Jean	1844	BONNAT	23	VAILLY-SUR-SAULDRE	18
BONNIN/BOUNIN René	1737	SAINT-BONNET-DE-BELLAC	87	MARIGNY	79
BORIE Fiacre	1786	SAINT-PIERRE-DE-CHERIGNAT	23	LA CROIX-EN-TOURAINE	37
BORNA (de) François	1727	LUPERSAT	23	NOHANT-EN-GRAÇAY	18+
BOSGIRAUD Claude	1819	PEYRAT-LE-CHATEAU	87	BORDEAUX	33
BOUCHER André	1850	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC	23	SAINT-AMAND-DE-VENDÔME	41
BOUCHER Léonard	1756	LAURIERE	87	COULOMB-EN-VALOIS	77
BOUDET Gilbert	1770	MAUTES	23	CLEPPE (noyé en Loire)	42+
BOUIER Jean	1723	BESSINE ?	87	SAINT-LAURENT-DES-EAUX	41
BOUILLOT Pierre	1687	MAISON-FEYNE	23	LUGNY-CHAMPAGNE	18
BOULY/BOUILLY Jean	1854	LA CELLETTE	63	LONGEVILLE	25
BOURDON (3 frères)	1770			DONNERY	45
BOURDONNERET Blaise	1762	SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ	23	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	42
BOURDONNERET Léger	1761	SAINT-AGNAN-PRES-CROCQ	23	SAINT-MAURICE-EN-COURGOIS	42
BOURGEOIS Gabriel Henry	1808	LA CELLETTE	23	MAREUIL-SUR-ARNON	18
BOURNAYAT Noël	1689	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	23	LIGNY-LE-CHÂTEL	89
BOUSSAC Antoine	1738	GENOUILLAC	23	MARMAGNE	18+
BOUSSAC/BOUSSAT Antoine	1738	GENOUILLAC	23	MARMAGNE	18+
BOUTHET François	1823	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	SANTHENAY	41+
BOUTIN/DAUTIN Pierre	1679	AZAT-LE-RIS	87	PATAY	45
BOUTON Etienne	1742	SAINT-MARTIAL-LE-MONT	23		
BOUTON Pierre	1760	SAINT-MARTIAL-LE-MONT	23		
BOYERAT Pierre	1729	...		LINDRY	89
BREDIER François	1800	BOURG-D'HEM	23	BOUZONVILLE-AUX-BOIS	45

BREDIER Sylvain	1806	BOURG-D'HEM	23	BOUZONVILLE-AUX-BOIS	45
BREGIROUX François	1855	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	63	DIJON	21
BRET Jacques	1881	DONTREIX	23	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	42
BRETAGNON André	1800-1850	LES MARS	23		
BRETAGNON André-Hippolyte	1881	LES MARS	23	MERCUREY	71
BRETAGNON Antoine	1800-1850	LES MARS	23		
BRETAGNON Marien	1800-1850	LES MARS	23		
BRIDIER Pierre	1799	ROCHES	23	FARGES-EN-SEPTAINE	18
BRIE Charles	1764	BUSSIERE-DUNOISE	23	DONNERY	45
BRIFAULT Antoine	1761	SERMUR	23	MONTENOISON	58
BRIFAULT Joseph	1761	SERMUR	23	MONTENOISON	58
BRIFAULT Marien	1761	SERMUR	23	MONTENOISON	58
BROSSE Antoine	1707	PEYRELEVADE	19	VEZET	70
BRULETOURTE Charles	1788	SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS	23	CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER	18+
BRUN/LEBRUN Charles	1736	CHÂTEAUPONSAC	23	MUIDES-SUR-LOIRE	41
BRUN/LEBRUN Mathieu	1736	CHÂTEAUPONSAC	23	MUIDES-SUR-LOIRE	41
BRUZAT/BRUGEAT/BRUJAT Jean	1835	PARSAC	23	LA CHAMPENOISE	36
BUGEON Jean-Baptiste	1850	SAINT-SATURNIN	18	PREUILLY-SUR-CHER	18
BUNBON Louis	1820	FRANSECHES	23	LIGNY-LE-CHATEL	89
BUSSIERE Jean	1880	MAINSAT	23	THAON-LES-VOSGES	88
CACAR Jean	1722	AJAIN	23	COULLONS	45
CACAR Pierre	an 8	GLENIC	23	EGRISELLES-LE-BOCAGE	18
CACARD Antoine	1722	AJAIN	23	COULLONS	45+
CAILLAUDEAU Jean-Joseph	1810	LUSSAC-LES-EGLISES	87	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41
CALINAUD Michel	1813	BERSAC-SUR-RIVALIER	87	TOURNAN	77
CAMUÇON Michel	an 12	LES BILLANGES	87	CHUELLES	45
CANDORET Jean	1884	SAINT-SYLVAIN-SOUS-TOULX	23	LE CREUSOT	71
CANET André	1769	SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS	23	CHATEAUNEUF-SUR-CHER	18+
CAPITAINE Pierre	1807	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	23	CHAUX	21
CAPTON Sylvain	1777	MORTROUX	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18
CARANTON Michel	1819	ANZEME	23	JOUY-EN-PITHIVERAIS	45
CARANTON Sylvain	1821	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	23	GUIGNEVILLE	45
CARDINAL François	1793	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	SAINT-LAURENT-NOUHAN	41
CARDINAUT Georges	1786	LE CELLETTE	23	MARMAGNE	18
CARDINAUX Gilbert	1811	MOUTIER-MALCARD	23	LOURY	45+
CARRADE/TERRADE ? Pierre	1848	MAGNAC-LAVAL (région de)	87	BLOIS	41
CARTERON Sylvain	1834	SARDENT	23		
CASSA Jean	1761	LUSSAC-LES-EGLISES	87	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
CASSIER René	1730	LOUROUX-HODEMENT ?	03	LOUROUX-HODEMENT	03
CASTIES Jean	1726	SAINT-ELOY	23	ASCOUX	45+
CATINAT Maurice	1700	SAINT-MAURICE	23	ANDREZIEUX	42+
CATINAUT Toussaint	1704	ANZEME	23	ASCOUX	45
CEDON Jean	1740	...		AUTUN	71+
CEDON Jean	1769	BUSSIERES ...	23	MARMAGNE	71
CHABRAT François & Joseph	1760	MAINSAT	23	OUGNY	58
CHABRAT Louis	1760	MAINSAT	23	OUGNY	58
CHABREDIER Jean	1785	CHAMPAGNAT	23	SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE	71+
CHABREDIER Vincent	1785	CHAMPAGNAT	23	SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE	71+
CHAIZE Jean	1767	CHAMPAGNAT	23	MONTCENIS	71
CHAMBON François	1789	...		LURY-SUR-ARNON	18
CHAMBON Gabriel	1777	MOUTIER-MALCARD	23		
CHAMBON Nicolas	1777	MOUTIER-MALCARD	23	NOUHANS-LES-FONTAINES	37
CHAMBONNET Jean	1785	MAINSAT	23	APREMONT	18+
CHAMPERNE Léonard	1755	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU	23	ARLEUF	41
CHANTEMARGUE Georges	1731	LUSSAC-LES-EGLISES	87	CONAN	41
CHANTEMARGUE Léonard	1731	LUSSAC-LES-EGLISES	87	CONAN	41
CHAPEAU André	an 9	PEYRAT-LA-NONIERE	23	VIEVY	21
CHAPEAU Jacques	an 9	PEYRAT-LA-NONIERE	23	VIEVY	21
CHAPELIER Léonard	1650	LAURIERE	87	CRUCHERAY	41+
CHAPELLE Léonard	1776	NEDDE	87	SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE	33
CHARRIER Pierre	1798	AUBUSSON	23	RIS-ORANGIS	91
CHARTIER ...	1691	...		PATAY	45+
CHARTIER Jean I	1832	ROUGNAT	23	DOYET	03

CHARTIER Jean II	1864	SANNAT	23	COMMENTRY	03
CHARZAT Léonard	1810	MAGNAC-LAVAL	87	ORCHAISE	41
CHASSAGNE Annet	1785	MERINCHAL	23	EIS	63
CHASSAIGNE (de la) ...	1759	NOUYZEROLLES	23		
CHASSANG Jean	1783	VERNEUIL-MOUSTIERS	87	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
CHASSIN Martin	1708	LIGNAC	36	BOISSY-MAUVOISIN	78
CHATELAT Antoine	1711	FAUX-LA-MONTAGNE	23	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52+
CHAU Fiacre	1716	BUSSIERE-DUNOISE	23	DENONVILLE	28+
CHAUSSADE Alfred	1930	MERINCHAL	23	GOURGEON	70
CHAUSSADE Lucien	1908	MERINCHAL	23	GOURGEON	70
CHAVAILLER	1705	...		SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	71
CHAVET Sylvain	1731	PRISSAC (région de)	36	LOMMOYE	78
CHAZOULIERE François	1853	BASVILLE	23	EYZIN-PINET	38
CHELBOUT Jacques	1726	SAINT-ELOY	23	ASCOUX	45
CHEVALIER Claude	1773	MAUTES	23	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	69
CHEVALIER Pierre	1777	CHAMPAGNAT	23	MARMAGNE	71
CHICAUD Léonard	1783	LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	23	MASSAY	18
CHOCAT Claude	1847	ORSENNES	36	BARLIEU	18
CHOCAT Jean	1857	ORSENNES	36	BARLIEU	18
CLAUDE (de) Barthélemy I	1750	LIMOGES	87	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10+
CLAUDE (de) Barthélemy II	"	LIMOGES	87	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10+
CLAUDE (de) Pierre	1783	LIMOGES	87	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10+
CLAUDE Jean	1856	PEYRAT-LE-CHATEAU	87	SAULT-BRENAZ	01
CLEF Pierree	1724	BUSSIERE ...		CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	45
CLEF Silvain	1724	BUSSIERE ...		CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	45
CLEMENT Guillaume	1788	MONTCHEVRIER ?	36	LURY-SUR-ARNON	18
CLEMENT Simon	1683	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	DANZE	41
CLIGUER Pierre	1690	PIONNAT	23	AUXY	45
COLIN François	1808	SAINT-SYLVAIN-MONTAGUT	23	BOUVILLE	45
COLLAIN/COLIN Sylvain	1752	NOUZEROLLES	23		
COLLAS François/Vallantin	1804	FRESSELINES	23		
COLLAS Jean	1700	NOUZEROLLES	23		
COMBAULT/GOMBAULT ...	an 5	FOLLES	87	CHOUZY-SUR-CISSE	41
COMBEAUD Jacques I	1819	THAURON	23		
COMBEAUD Jacques II	1843	SAINT-DIZIER-LEYRENNE	23	PARIS	75
COMBEAUD Jean-Eugène	1869	SAINT-DIZIER-LEYRENNE	23	PARIS	75
COMBRET Pierre-Léonard	1757	SAINT-MEDARD	23	MONTCENIS	71
CONCHON Léonard	1848	PEYRAT-LA-NONIERE	23	BILLEY	21
COPPIN Léonard	1750	SAINT-HILAIRE-LE-CHATEAU	23	ARLEUF	58
CORBA Maurice	1749	MAGNAC-LAVAL	87	BRACIEUX	41+
CORDEROY Jean	1723	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	SAINT-LAURENT-NOUAN	41
CORREAUD Charles-Léonard	1786	...		EVRY	91
COUCAUD François	1770	FELLETIN	23	SAINT-AY	45
COUDERT Simon	1807	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	23	CHAUX	21
COULLONDON/COULLANDON	1787	"Haut-Marchois"		PARIS	75
COULON Antoine	1750	SAINT-SILVESTRE	87	ANGERVILLE (DOMMERVILLE)	91
COULON Léonard	1750	SAINT-SILVESTRE	87	ANGERVILLE (DOMMERVILLE)	91
COURCELLE (de la)	1682	RANCON	87	COULOMBIERS	86
COURTEL Jean	1750	SAINT-MAIXANT	23	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70
COURTON François	1770	...		DONNERY	45
CROT Jean	1674	...		MONTCENIS	71
CRUCHAND Jean	1745	SAINT-PARDOUX-LES-CARDS	23		
CRUCHAND Joseph	1745	SAINT-PARDOUX-LES-CARDS	23		
DANCHAUD Antoine	1900	MAINSAT	23	JARNY	54
DANCHAUD Gabriel	1862	MAINSAT	23		
DANDILLAC Jean	1758	ORADOUR-SAINT-GENEST	87	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
DANTON Jean dit Popéla	1778	LAYRAT	23	INGRANNES	45
DARCHIS/DARCHY Sylvain	1801	FREYSSELINES	23	BEAUNE-LA-ROLANDE	45
DAUBIN Joseph	an 12	LUSSAC-LES-EGLISES	87	FONTERNAY-SUR-CONIE	28
DAUPHIN Jean	1707	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	87	TALCY	41+
DAUPHIN Louis	1707	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	87	TALCY	41+
DE GEORGES Léonard	1719	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	87	NOUANS-LES-FONTAINES	37+

DE LA ROCHE/LA ROCHE Antoine' & Léonard	1676	SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS	23		
DEBERT Jean-Baptiste	1747	SAINT-PARDOUX-D'ARNET	23	SAINT-ETIENNE	42
DEBORD Aubin	1756	...	87	JOUY-EN-PITHIVERAIS	45
DECHEIX Jean	1780	SAINT-MEDARD	23	BRANS	39
DECHEZLEPRETRE Charles	1763	LA CELLE-DUNOISE	23	MASSAY	18
DECHEZLEPRETRE Pierre	1763	LA CELLE-DUNOISE	23	MASSAY	18
DEFFANT André	1807	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	23	CAHUX	21
DEFOUGERE Philippe	1753	CHENIERS	23	PREUILLY	18
DELAGE François	1676	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE	87	LA CHARRIERE	79+
DELESTANG/LESTANG/LETANG	1700	NOUZEROLLES	23		
DENCHAUX Laurent	1774	EVAUX-LES-BAINS	23	BEAUVOIR	89
DENIS Jacques	1726	SAINT-ELOY (région de)	23	ASCOUX	45
DEROZIERS Pierre	1746	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41
DESBORDES Pierre	1720	NOUZEROLLES	23		
DESBOUIGES Joseph	1762	"Pays de la Basse Marche"		JOSNES	41
DESBOUIGES Léonard	1674	"Limosin"		CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41
DESBOUIGES Léonard	1762	"Pays de la Basse Marche"		JOSNES	41
DESCHARRIERES Gilbert	1822	CHARRON	23	MARTIGNY-LE-COMTE	71
DESCHARRIERES Louis	1845	CHATEAU-SUR-CHER	03	MARTIGNY-LE-COMTE	71
DESCOGNIER Jean-Baptiste	1890	LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	23	MORTAGNE-AU-PERCHE	61
DESCOMBES Jean-Jacques	1763	CHENIERS	23	BOURGES	18
DESCOMBES Pierre	1763	CHENIERS	23	BOURGES	18
DESCORSET Léonard	1746	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	87	NOUANS-LES-FONTAINES	37+
DESCORSET/DE CORSET Jean	1746	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	87	NOUANS-LES-FONTAINES	37+
DESHAUTARDS Léonard	1849	THAURON	23	BELLEVILLE	69
DESHAUTARDS Pierre	1901	JANAILLAT	23	CALUIRE-ET-CUIRE	69
DESMOUSSEAUX Antoine	1785	LUSSAC-LES-EGLISES	87	VILLEBAROU	41
DESNOUELLES François	1744	DARNAC	87	SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE	79+
DESPRADEL Jean	1704	SAINT-SULPICE-LES-DONZEIL	23	LIGNY-LE-CHATEL	89
DESRON Silvain	1742	LA CELLE-DUNOISE ?	23	LES AIX-D'ANGILLON	18
DESSAGNE Pierre	1734	SAINT-SYLVESTRE	87	SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU	28
DESTHUILLIERS Léonard	1717	SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	87	MONTFERMEIL	95
DESTOURS Antoine	1807	ANZEME	23	BOUZONVILLE-AUX-BOIS	45
DESTRAPT Jean	1779	SAINT-SYLVAIN-BELLEGARDE	23	ARLEUF	58
DETROIS Antoine	1825	BONNAT	23	ORLEANS	45
DEVILLARD Annet	1687	MAISON-FEYNE	23	LUGNY-CHAMPAGNE	18+
DEVILLARD Louis	1781	DARNAC	87	LATILLE	86
DIGEAN Arnaud	1759	SAINT-DOMET	23	OUGNY	58+
DION François	1747	LUSSAC-LES-EGLISES	87	BRIOU	41
DOUCET Sylvain	1730	LUSSAC-LES-EGLISES	87		
DOUIN ? Michel	1766	CHATEAUPONSAC ?	87	MUIDES-SUR-LOIRE	41
DOURDEAU Antoine	1691	AZAT-LE-RIS	87	PATAY	45+
DOURDEAU Jean	1691	AZAT-LE-RIS	87	PATAY	45
DOURDEAU Léger	1691	AZAT-LE-RIS	87	PATAY	45
DU ROUSSEAU ...	1709	AMBAZAC	87	SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU	28
DUBAYLE Jean	1761	FAUX-LA-MONTAGNE	23	LA CLAYETTE	41
DUBAYLE/DUBEL François	1799	GENTIOUX	23	FLEURIE	69
DUBAYLE/DUBEL Joseph	1802	LA VILLEDIEU	23		
DUBE/DUBEY Vincent	1753	CHAVANAT	23	SEURRE	21
DUCHIER Jean	1699	SAINTE-FEYRE	23	AUXY	45
DUCHIER René	1699	SAINTE-FEYRE	23	AUXY	45+
DUCHIRON Auguste	1910	FRESSELINES	23		
DUCHIRON Firmin	1900	FRESSELINES	23	LENS	62
DUCHIRON Jean-Baptiste	1870	FRESSELINES	23		
DUCOIN Jean	1806	CHATELUS-LE-MARCHEIX	23	CHEROY	89
DUCROT Marien	1863	RETERRE	23	NOIDANS-LE-FERROUX	70
DUDITLIEU (lignée)	1700-1800	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87		
DUDOIGNON Joseph	an 3	VERNEUIL-MOUSTIERS	97	VILLEFRANCOEUR	41
DUDOIGNON Pierre	an 3	VERNEUIL-MOUSTIERS	87	VILLEFRANCOEUR	41
DUFOUR François	1787	ROCHES	23	OUSSOY-EN-GATINAIS	45
DUPAIN/DUPIN Martin	1782	LAFAT	23		
DUPHOT Jules	1884	SAINT-GEORGES-LA-POUGE	23		

DUPUIS Sylvain	1833	SAINT-DIZIER-LES-DOMAINES	23	SAINTE-PEREUSE	58
DUPUY Simon	1786	LIGNEROLLES	36	MARMAGNE	18
DURIEUX ...	1786	HURIEL	03	BOURGES	18
DURON François	1825	FERNOEL	63		
DURON Gilbert	1846	FERNOEL ?	63	PARIS	75
DURON Léonard	1875	FERNOEL	63	PARIS	75
DURON/DUROND Jean	1863	GLENIC	23	BOURRON-MARLOTTE	77
DURON/DUROND/DURONT Jean	1835	FERNOEL	63	PARIS	75
DURON/DUROND/DURONT Louis	1808	FERNOEL	63		
DUROND Gilbert	1850	SAINT-MERD-LA-BREUILLE	23		
EMARD/AYMARD/HEMARD Jean	1751	SAINT-BARD	23	MENESTREAU-EN-VILLETTE	45
ETEVE Jacques la Violette	1730	MOUTIER-MALCARD	23	LA REUNION	97
ETIENNE François	1756	SAINT-SULPICE-LAURIERE	87	COULOMBS-EN-VALOIS	77+
FACHIN Léonard	1759	SAINT-DOMET	23	OUGNY	58
FAUCONNET Marien	1724	VIERSAT	23	DUN-SUR-AURON	18
FAUGIERE Jean	1748	MAUTES	23	SAINT-ETIENNE	42
FAURE François	1773	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	87	NOUANS-LES-FONTAINES	37
FAURE Jean	1773	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	87	NOUANS-LES-FONTAINES	37
FAURE Léonard I	1773	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	87	NOUANS-LES-FONTAINES	37
FAURE Léonard II	1783	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	87	VILLELOIN	37
FAURIE/FOURY François	1800	ANZEME	23	CHEVILLY	45
FAYE Jean	1854	FENIERS	23	LYON	69
FERNET Etienne	1739	LUSSAC-LES-EGLISES	87	BINAS	41+
FERRANDON Annet	1776	TREIGNAT	23	DUN-SUR-AURON	18
FILLON François	1690	"Basse Marche"		ALLUYS	28+
FIXAROU Jean	1857	CHATEAUNEUF-LA-FORET	87	BORDEAUX	33
FONTAINE (de la) Nicolas	1701	DARNAC	87	TOURNOISIS	45
FORT Claude	1789	GRENOUILLAT	23	LURY-SUR-ARNON	18+
FOUCAULD Jean	1700	DOMEYROT	23	SAINT-JUST	18
FOUCHERON François	1749	COMBRAILLES (Pays de)		COLMERY	58+
FOUCHERON Jacques	1749	COMBRAILLES (Pays de)		COLMERY	58
FOUCHERON Léonard	1749	COMBRAILLES (Pays de)		COLMERY	58
FOUGEROL François	1900	CHAMPAGNAT	23	VERSAILLES	78
FOUGEROL Théophile	1900	CHAMPAGNAT	23	VERSAILLES	78
FOURNAUD Emile-Jean	1901	CHAMPAGNAT	23	REIMS	51
FOURNEAU Pierre	1784	SAINT-GERMAIN-BEAUPRE	23	PARIS	75
FOURNEAU Silvain I	1754	NAILLAT	23	CHAUMONT-SUR-THARONNE	41
FOURNEAU Silvain II	1800	NAILLAT	23	CHAUMONT-SUR-THARONNE	41
FOURNIER François	1621	MARCHE (Pays de)		ORLEANS	45
FRANCE Annet	1795	LA SERRE-BUSSIERE-VIEILLE	23	ARNAY-LE-DUC	21
FRANCE Jean	1796	LA SERRE-BUSSIERE-VIEILLE	23	ANTIGNY-LA-VILLE	21
FRUCHARD Antoine	1798	BOUSSAC	23	DUR-SUR-AURON	18
FURET François	an 3	TOULX-SAINTE-CROIX	23	DUN-SUR-AURON	18
GADEAU/GODEAU Pierre	1758	GUERET	23	DONNERY	45
GAILLARD Jacques	1870	MAINSAT	23	PARIS-L'HOPITAL	71
GAINETON Jean	1837	MAUTES	23	PONT-DU-CHATEAU	63
GAINETON/GUENETON Gabri.	1837	MAUTES	23	RIVE-DE-GIER	42
GAINETON/GUENETON Jean	1837	MAUTES	23	PONT-DU-CHATEAU	63
GALLAN François	1758	ROCHES	23	BURES-LES-TEMPLIERS	21+
GALLAND Annet I	1767	CHAMPAGNAT	23	MONTCENIS	71
GALLAND Annet II	1830	CHAMPAGNAT	23	LE CREUSOT	71
GALLERAND Charles	1823	AUGE	23	SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER	58
GALLERI/GALLEVI Léonard	1789	LE DORAT	87	LA COLOMBE	41+
GALLOT André	1788	MONTCHEVRIER	36	LURY-SUR-ARNON	18+
GARNIER Léonard	1679	BELLAC	87	FONTENAY-ROHAN-ROHAN	79+
GATINAT Jacques	1775	CHENIERS	23	MOROGUES	18
GATINAT Jean	1775	CHENIERS	23	MOROGUES	18
GAUCHERON François	1789	MORTROUX	23	JALOGNES	18
GAULIER Jean	1821	LAURIERE	87	ONZAIN	41
GAUVRAGNON Gilbert	1738	SAINT-LOUP	23	SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS	18
GENDREAU Martial	1857	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79
GENDREAU Pierre	1857	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79
GENETTE Pierre-Michel	1764	SAINT-VICTOR	23	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70

GEOFFROY Jean	1750	CLUGNAT	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18+
GEORGE Annet	1743	SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE	23	CHAS	63+
GERMAIN Antoine	1760	ROCHES	23	BAUGY	18
GESSET Jean	1834	VIJON	36	DREVANT	18
GIRY François	1776	GLENIC	23		
GLOMOT/GLOMMEAU François	1785	ANZEME	23	CHANTEAU	45
GLONNY Antoine	1768	MARCHE (de la)		DUN-SUR-GRANDRY	58
GOBION Jean	1730	LIMOGES (Pays de)		BETHON	51
GORSE Pierre	1681	MAINSAT	23	MAREUIL-SUR-ARNON	18+
GOY Léonard	1623	"Lymousin"		SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	71
GRANDET Antoine	1753	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	23	ESCRENNES	45+
GRANDET François	1753	SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS	23	ESCRENNES	45
GRANDET Pierre	1751	SAINT-FIEL	23	BOYNES	45
GRANDRIEU Léonard	1700	SAINT-PIERRE-LE-BOST	23	ANDREZIEUX	42
GRAVELAT Martial	1676	BELLAC ?	87	LA CHARRIERE	79
GROSBERON Antoine	1730	SAINT-SULPICE-DES-CHAMPS	23	ARC-LES-GRAY	70
GUERIN François	1740	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41
GUERIN Marceau	1740	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
GUIBERT/GUILBERT	1634-1750	MARCHE		AUXERRE	89
GUIBULON Jean-Léonard	1702	FRANSECHES	23	LUSIGNAN	86
GUILLAIN Etienne	1688	LADAPEYRE	23	BLET	18
GUILLAUMET (Lignée)	1704-1850	FRANSECHES	23	LIGNY-LE-CHATEL	89
GUILLAUT Antoine	1820	FRANSECHES	23	LIGNY-LE-CHATEL	89
GUILLIEN Pierre	1760	FONTANIERES	23	SAINT-BENIN-DES-BOIS	58
GUILLON/GUYON Mathieu	1855	SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS	23	BOURRON-MARLOTTE	77
GUILLONNET Louis	1763	AIGURANDE	36	MASSAY	18
GUILLOT Claude	1753	LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	23	PREUILLY	18
GUIMBARD ...	1833	MAGNAC-LAVAL (Région de)	87	BLOIS	41
GUINGUET Jean	1708	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	PRAHECQ	79
HARLET Pierre	1803	SAINT-JULIEN ...	23	ACHUN	58+
HOROUX/AUROUX ? Silvain	1738	BRIGUEIL-LE-CHANTRE	86	VILLEDOMAIN	37+
IMBERT Silvain	1765	BRIGUEIL-LE-CHANTRE	86	BINAS	41
JACQUET Claude	1682	COLONDANNES	23	REUGNY	37+
JACQUET dit REMY Léon. I	1728	COLONDANNES	23	REUGNY	37
JACQUET dit REMY Léon.II	1855	COLONDANNES	23	REUGNY	37
JACQUET Pierre	1783	SAINT-DIZIER-LES-DOMAINES	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18
JACQUET Rémy	1682	COLONDANNES	23	REUGNY	37+
JALLET Jean-Baptiste	1860	ARNAC-LA-POSTE	87	MEULAN	18+
JALOT Blaise dit Cavalier	1774	SAINT-HILAIRE ...	23	BOURGES	18+
JAMMEYRAT Jean	1704	SAINT-SULPICE-LAURIERE	87	THURY-EN-VALOIS	60
JARDINOT François	1720	BUSSIERE-DUNOISE	23	SURY-ES-BOIS	18+
JARDINOT Léonard	1720	BUSSIERE-DUNOISE	23	SURY-ES-BOIS	18+
JARRY Léonard	1837	ROYERE-DE-VASSIVIERE	23	PARIS	75
JOINDON Jean	1760	AJAIN	23	BAUGY	18
JOINDON Pierre	1760	AJAIN	23	BAUGY	18
JONON/JOSNON Joseph	1808	LUSSAC-LES-EGLISES	87	VINEUIL	41
JOUAGNEAU/GOYNAUT Pierre	1759	...		DONNERY	45
JOUANNEAU Grégoire	1808	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	BAULE	45
JOUARD Gabriel	1790	MOUTIER-MALCARD	23	MAREUIL-SUR-ARNON	18
JOURDANNE Pierre	1718	MARCHE (Pays de la)		AUTAINVILLE	41
JULIEN/JULIOU Léonard	1685	LIMOGES	87	CONTRES	41+
JUREAU/GIRAUD Jean	1821	SACIERGES-SAINT-MARTIN	36	EVRY	91
KELNER Léonard-Etienne	1704	LE BLANC	36	CHAMBOLLE-MUSIGNY	21
LABERTE Julien	1762	FRESSELINES	23	DONNERY	45+
LABERTE Louis	1762	FRESSELINES	23	DONNERY	45
LABERTHE François	1786	FRESSELINES	23	MENESTREAU-EN-VILLETTE	45+
LABESSE/LABAISSE Antoine	1819	SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	23	COMMENTRY	03
LABOURG Jean dit Emmanuel	1867	SAINT-VAURY	23	LES LILAS	93
LABROSSE Michel	1750	CLUGNAT	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18
LACHAMBRE François	1790	LA CELLE-DUNOISE	23	BLENEAU	89
LACHENIS Léonard	1834	SAINT-LAURENT-LES-EGLISES	87	CORBEIL-ESSONNES	91
LACOUR Gabriel	1764	BUSSIERE-DUNOISE	23	DONNERY	45+
LAFAYE Mathurin	1702	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	23	TALCY	41

LAFAYE/LAFAIX François	1790	MOUTIER-MALCARD	23	MAREUIL-SUR-ARNON	18
LAFAYE/LAFAIX Jean	1761	MOUTIER-MALCARD	23		
LAFAYE/LAFAIX Jean	1790	MOUTIER-MALCARD	23	MAREUIL-SUR-ARNON	18
LAFFONT Joseph	1788	VERNEUIL	87	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
LAFOREST Léonard	1679	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23		
LAFORGE Antoine	1830	SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	23	BRETAGNE - SUISSE - SYRIE	
LAFORGE Gilbert	1797	SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	23		
LAGARDE Léonard	1702	LEPINAS	23	LIGNY-LE-CHATEL	89+
LAGAUTRIERE Jacques	1855	POMMIERS	36	SAINT-SATUR	18
LAGAUTRIERE Jean	1839	POMMIERS	36	SAINT-SATUR	18
LAGELARDIERE (de) Julien	1776	LA CELLE-DUNOISE	23	MENETOU-SALON	18+
LAGELARDIERE (de) Léona.	1776	LA CELLE-DUNOISE	23	MENETOU-SALON	18+
LAGRANGE Jacques	1762	LUSSAC-LES-EGLISES	87	VILLEBAROU	41
LAINE/LESNES Conf. AINE					
LALANDE Gilbert	1787	GENOUILLAC	23	MARMAGNE	18
LALEU/LALAI Pierre	1784	BELLAC	87	NANTEUIL-LA-VALLEE	16
LAMOTTE Jean	1730	LIMOGES (Pays de)		BETHON	51+
LAMY ...	1690	PIONNAT (Région de)	23	AUXY	45
LAMY Gabriel	1774	CLUGNAT	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18
LAMY Léon	1766	CLUGNAT	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18
LAMY Silvain I	1750	CLUGNAT	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18
LAMY Silvain II	1760	CLUGNAT	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18
LANDARET Jean	1854	JARNAGES	23	ZEMMORA (Algérie)	
LANDON Jacques	1747	MEASNES	23	MASSAY	18+
LANGLOIS Jean	1789	SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	23	PARIS	75
LANIEL François	1763	BONNAT	23	MARMAGNE	18+
LAPIERRE Marie	1708	CHAMBON-SUR-VOUEIZE	23	NERONDES	18+
LARBALETTE Sylvain	1814	LUSSAC-LES-EGLISES	23	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41
LARDEAU André	1791	SAINT-BARD	23	MENESTREAU-EN-VILLETTE	45
LARDEAU Marin	1791	SAINT-BARD	23	MENESTREAU-EN-VILLETTE	45
LARDEAU Pierre	1792	SAINT-BARD	23	MENESTREAU-EN-VILLETTE	45
LASNIER Claude	1751	NOUZEROLLES	23		
LASNIER Louis	1725	NOUZEROLLES	23		
LAURENCIER Louis	1741	LUSSAC-LES-EGLISES	87	LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN	41
LAURENSON Pierre	1850	SAINT-ORADOUX-PRES-CROCQ	23		
LAURENT Antoine	1730	SAINT-SULPICE-DES-CHAMPS	23	ARC-LES-GRAY	70+
LAVALLEE Sylvain	1747	EVAUX-LES-BAINS	23	MAREUIL-SUR-ARNON	18+
LAVERDAN Jacques	1687	MAISON-FEYNE	23	LUGNY-CHAMPAGNE	18
LAVOUX Pierre	1833	DROUX	87	BLOIS	41
LE FAURE/LEFORT Léonard	1776	LA NOUAILLE	23	BUXEROLLES	21
LEBRAUD/LEVRAUD François	1701	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	87	DRY	45
LEBRUN/AUBRUN Louis	1767	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79+
LECLERC Etienne	1683	LIMOGES (Pays de)		CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
LECLERC Lubin	1652	LIMOGES (Pays de)		CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
LECOUTY Léonard I	1793	SAINT-DIZIER-LEYRENNE	23	CHEROY	89
LECOUTY Léonard II	1813	SAINT-DIZIER-LEYRENNE	23	CHEROY	89
LEGRAND Fraçois	1723	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	SAINT-LAURENT-NOUANT	41
LELONG Jacques	1742	LA CELLE -DUNOISE	23	LES AIX-D'ANGILLON	18+
LEMOINE François	1764	SARDENT	23	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70+
LEMOINE Léonard I	1697	SAINT-ALPINIEN	23	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	42
LEMOINE Léonard II	1712	SAINT-ALPINIEN	23	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	42
LEMOINE Pierre	1760	MOUTIER-ROZEILLE	23	MAROLS	42
LEMOINS Léonard	1891	GARTEMPE	23	PARIS	75
LENOBLE Guillaume	1705	BUSSIERE-DUNOISE	23	PREUILLY	18
LERAT François	1714	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	87	TALCY	41
LERAT Nicolas	1693	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79
LESTANG/LETANG Jean	1834	LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	23	BOULLERET	18
LETANG Jean-Baptiste	1824	NOUZEROLLES	23	BOULLERET	18
LHERITIER Etienne	1771	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	SAINT-DYE-SUR-LOIRE	41+
LIONNET Antoine	1700	SAINT-LAURENT	23	AUXY	45
LIONNET Jean	1700	SAINT-LAURENT	23	AUXY	45+
LIORET Louis	1785	MAINSAT	23	APREMONT	18+
LOISEAU Jean	1693	MAGNAC-LAVAL	87	PATAY	45+

LONGEAU François	an 10	MARSAC	23		
LULIA Léonard	1769	SAINT-DOMET	23	ESSEY	21
MAGAUDOUX Jean	1868	TGOURON	87	BOISSY-SAINT-LEGER	94
MAGINIER Jacques	1708	SAINT-FRION	23	GUINGAMP	22
MAINDRIN (de) Léonard	1669	CLAIRAVAUX	23	MANLAY	21
MAINGONAT Antoine	1755	SAINT-MAIXANT	23	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70
MAISONIER Jacques	1767	GENOUILLAC	23	MMARMAGNE	18+
MALEDENT/MALDAN Léonard	1702	GENTIOUX	23	BUSSET	03
MALGARNI Gabriel	1705	BUSSIERE-DUNOISE	23	PREUILLY	18
MALLETERRE Sébastien	an 9	SAINT-DOMET	23	FRANGY	71
MALTERRE Michel	1876	...		LE CREUSOT	71
MALTY Léonard	1810	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	LANDES-LE-GAULOIS	41
MALTY Léonard (autre)	1810	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	VENDOME	41
MANANE Jean-Baptiste	1813	BERSAC-SUR-RIVALIER	87	MELUN	77+
MANDEROUX/MANDROUX Pierre	1719	NOUZEROLLES	23		
MANIERE Antoine	1713	CHAMPAGNAT	23	MONTCENIS	71
MANO (de) Sylvain	1748	MOUTIER-MALCARD	23	CIVRAY	18
MARAN Jean	1735	LUSSAC-LES-EGLISES	87	BOISSEAU	41+
MARANDEAU	1702	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	23	TALCY	41
MARAUT ...	1746	EVAUX-LES-BAINS	03	LES AIX-D'ANGILLON	18+
MARCHADIER Etienne Sorghon	1823	LUSSAC-LES-EGLISES	87	VINEUIL	41+
MARCHE (de la) Léon	1752	FRESSELINES	23	GIDY	45
MARCOU François	1732	LA CROIX-SUR-GARTEMPE	87	SELIGNE	79
MARGNAT (Lignée)	1780-1860	MAUTES	23	RIVE-DE-GIER	42
MARGNAT (Lignée)	1780-1860	CROCQ	23	BAGNEUX	03
MARGNAT Antoine	1811	CROCQ	23	BAGNEUX	03
MARGNAT Léger	1811	SALESSE	23	BAGNEUX	03
MARGNAT Marien	1830	MAUTES	23	RIVE-DE-GIER	42
MARQUET Antoine	1685	LADAPEYRE	23	BOURGES	18
MARSACQ Joachim	1638	BELLAC	87	BLOIS	41
MARSILLON Toussaint	1654	SAINT-MAIXANT	23	AUXY	45+
MARTAGN/MARTHA/MATTA Jean	1699	MARCHE (... en)		KOGENHEIM	67
MARTIN Jacques	1659	SAINT-SULPICE-LES-DONZEIL	23	LIGNY-LE-CHATEL	89+
MARTIN Jean	1662	SAINT-SULPICE-LES-DONZEIL	23	LIGNY-LE-CHATEL	89+
MARTIN Jean-Baptiste	1767	CLUGNAT	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18
MARTINET Gabriel-Pierre	1718	FRANSECHES	23	AISY-SUR-ARMANÇON	89
MARTINET Simon	1718	FRANSECHES	23	AISY-SUR-ARMANÇON	89
MASET Michel	1753	CHAVANAT (Région de)	23	SEURRE	21
MASSOBRE Pierre	1812	LA CROIX-SUR-GARTEMPE	87	VILLEBAROU	41
MASSOULARD Baptiste	1857	DARNAC	87	USSEAU	79
MASOULARD François	1857	DARNAC	87	SAINT-SYMPHORIEN	79
MASSOULARD René	1857	DARNAC	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79
MATHE François	1713	PRISSAC (Région de)	36	LOMMOYE	78
MATHIEU Gilbert	1770	LIMOGES (Diocèse de)		MASSAY	18+
MATIVET Jean	1786	SAINT-MAIXANT	23	MONTCENIS	71
MAUBLANC Jean	1765	SAINT-MEDARD	23	SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE	03
MAURICE Louis	1776	MORTEROLLES-SUR-SEMME	87	CHAUMONT-SUR-THARONNE	41+
MAZETIER Franç.-Théophile	1900	CHAMPAGNAT	23	MANTES	78
MAZOUX (Lignée)	1715-1849	LA SOUTERRAINE	23		
MEAUME Jean	1910	SAINT-HILAIRE-LA-PLAINE	23	PARIS	75
MEIGNANT Louis	1830	CROZANT	23		
MEIGNANT Martin	1852	CROZANT	23	ADON	45
MENOUES (de) Etienne	1737	MOUTIER-MALCARD	23	MARSEILLE	13+
MERIGOT Pierre dit Jean	1668	CHAMBERAUD	23	SAINT-JOUIN-DE-MARNES	79
MERIGOUX Jean-Baptiste	1870	JANAILLAT	23	CALUIRE-ET-CUIRE	69
MERIGOUX Léonard	1854	JANAILLAT	23	LYON	69
MERILLON Jacques	1781	MONTCHEVRIER	36	LIGNIERES	18+
MICHAUD Jean	1865	GLENIC	23	CHEROY	89
MICHELET ...	1760	ROCHES	23	BAUGY	18
MICHELET François	1665	BUSSIERE-DUNOISE	23	PREUILLY	18
MICHELON Baptiste	1925	BERSAC-SUR-RIVALIER	87	PARIS	75
MICHONET Jean	1756	ALLAYRAT	23	ARLEUF	58
MIGAIX Pierre	1774	BELLEGARDE-EN-MARCHE	23	ORCIVAL	63

MIGNOT Nicolas	1640	MARCHE (Pays de la)		POILLY-LES-GIEN	45
MIJON Antoine	1745	SAINT-MARTIAL-LE-MONT	23		
MILOCHON Antoine	1699	LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	23	PREUILLY	18
MIOT Nicolas	1788	...		LURY-SUR-ARNON	18
MOITY Annet	an 10	SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	23	CREANCEY	21
MONAU/MOUGNAU Bartélemy	1766	GENOUILLAC	23	MARMAGNE	18+
MONGLON André	1774	SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ	23	SAINT-HEAND	42
MONGLON Jean	1774	SAINT-MAURICE-PRES-CROCQ	23	SAINT-HEAND	42
MONPERTUIT Antoine	1775	MORTROUX	23	MOROGUES	18
MONTAGNE Paul-Félix	1890	TROISFONDS	23	BELLENOT-SOUS-POUILLY	21
MOREAU Jean	1750	SAINT-MAIXANT	23	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70
MOREAU Jean-Baptiste	1864	THAURON	23	AMBERIEU-EN-DOMBES	01
MOREAU Louis	1760	MAGNAC-LAVAL	87	TALCY	41+
MOREAU Mathurin	1747	MAGNAC-LAVAL	87	TALCY	41+
MOREAU/MOREAUX Michel	1750	SAINT-MAIXANT	23	AUVET-ET-LA-XHAPELOTTE	70+
MOREAUX Pierre	1784	cf. LALEU/LALAI Pierre			
MORLON André	1807	ARFEUILLE-CHATAIN	23	MARZY	58
MORTEGOUTTE François	1860	NANTIAT	87	BORDEAUX	33
MOUILLERAT Sylvain	1761	AJAIN	23	VITRY-AUX-LOGES	45
MOULIERE Michel	1693	NOUZIERS	23	DONNERY	45+
MOURAU Georges	1726	SAINT-ALPINIEN	23	SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	42
MOURET/MOUNET François	1753	LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	23	PREUILLY	18
MOUSSOT Pierre	1709	MARCHE (HAUTE)		LIGNY-LE-CHATEL	89
NADAUD Jean-Guillaume	1874	LA POUGE	23	PARIS	75
NANET Pierre	1783	CROZE	23	MONTCENIS	71
NERAT Jean	1729	MAGNAC-LAVAL	87	BRIOU	41+
NICOLAS Silvain	1839	SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS	23	PARIS	75+
NIGOUT Antoine	1785	MAINSAT	23	APREMONT	18+
NOEL Adrien	1919	ARRENES	23	SAINTE-MENEHOULD	51
NOEL Emile Henri	1900	ARRENES	23	SAINTE-MENEHOULD	51
NOEL Martial Jules Alfred	1891	SAINT-GOUSSAUD	23	SAINTE-MENEHOULD	51
PABIOT Jean	1857	FERNOEL	63	PARIS	75
PACAUD Denis	1788	...		LURY-SUR-ARNON	18
PACAUD Jacques	an 8	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	LANDES-LE-GAULOIS	41
PACAUD Jean	1734	SAINT-SYLVESTRE	87	SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU	28+
PACAUD Julien	an 8	SAINT-ETIENNE-DE-FUIRSAC	23	LANDES-LE-GAULOIS	41
PACAUD Martial	1706	AMBAZAC	87	SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU	41
PACAUD/PACOS Pierre	an 8	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	LANDES-LE-GAULOIS	41
PACAUT Jean	1750	FOLLES	87	BINAS	41+
PACAUX Joseph	1707	LA CELLE-DUNOISE	23	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	45+
PACAUX Pierre	1707	LA CELLE-DUNOISE	23	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	45+
PACHOT Jean	1731	PRISSAC (Région de)	36	LOMMOYE	78
PACQUE Pierre	1677	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	AVERDON	41+
PAIILLE/PAILLER Jean	1759	SAINT-BONNET-DE-BELLAC	87	BEAUSSAIS	79
PAILLER François	1790	SAINT-BONNET-DE-BELLAC	87	SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	79
PAILLER Pierre I	1826	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	PRAHECQ	79
PAILLER Pierre II	1829	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	CELLES-SUR-BELLE	79+
PALISSON François	1699	LIMOUSIN		DENONVILLE	28
PAPET Jean	1854	BUSSIERE-DUNOISE	23	CHAMBON	45
PAPET Sylvain	1854	BUSSIERE-DUNOISE	23	CHAMBON	45
PAPET/PAPPET André	1700	LA CELLE-DUNOISE	23		
PAQUET Blaise	1823	CHAMPAGNAT	23	SAINT-ETIENNE	42
PAQUET Gilbert	1778	LIOUX-LES-MONGE	23	ROCHETAILLEE	42
PARE Etienne	1738	SAINT-LOUP	23	SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS	18
PAREAU/PERAULT Pierre	1726	ORADOUR-SAINT-GENEST	87	EPIED-EN-BEAUCE	45
PAREITON Pierre	1878	SAINTE-FEYRE	23	PARIS	75
PARICHON Léonard	1743	SAINT-SULPICE-DES-CHAMPS	23	LIGNY-LE-CHATEL	89
PAROT Pierre	1764	SAINT-VICTOR	23	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70
PAROTON ...	1869	BONNAT	23	ORLEANS	45
PARPAIX Gabriel	1853	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79
PARPAIX Jean	1821	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79
PARPAIX Pierre	1853	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79
PARTON Jean	1704	LEPINAS	23	LIGNY-LE-CHATEL	89+

PARY Martin	LIMOGES (Diocèse de)			MAREUIL-SUR-ARNON	18+
PASCAULT Silvain	1691	LA CELLE-DUNOISE	23	CHATEAYNEUF-SUR-CHER	18+
PASQUET Sylvain	1872	LA CELLETTE	23	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	18
PATARD Jean	1744	GENOUILLAC	23	BOURGES	18+
PATARD Jean-Baptiste	1874	GENOUILLAC	23	CHAMPIGNELLES	89
PATARD Michel	1747	GENOUILLAC	23		
PATILLAUD Jean	1827	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	87	CORBEIL-ESSONNES	91
PATISSIER Sylvain	1865	BONNAT	23	BOURGES	18+
PATRAUD Sylvain	1747	LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	23	MASSAY	18
PAUFIQUE Gaspard	1794-1868	GENTIOUX	23	LYON	69
PAUFIQUE Jean	1750-1808	FAUX-LA-MONTAGNE	23	LYON	69
PAUFIQUE Jean	1832-1849	GENTIOUX	23	LYON	69+
PAUFIQUE Jean I	1822-1914	GENTIOUX	23	LYON	69
PAUFIQUE Jean II	1830-1900	GENTIOUX	23	LYON	69
PAUFIQUE Joseph	1828-1855	GENTIOUX	23	LYON	69+
PAUPY Léonard	1776	LAURIERE	87	LECHELLE	77
PEIGNAT Pierre	1728	MAGNAC	87	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41
PELOU Barthélemy	1710	LUSSAC-LES-EGLISES	87	PRAHECQ	79+
PENE/PENI Léonard	1702	GENOUILLAC	23	PREUILLY	18+
PENOT Jean	1767	SAINT-FIEL	23		
PERICARD Joseph	1704	MAGNAC-LAVAL	87	BLOIS	41
PERICAUD Claude	1807	SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS	23	SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE	89+
PERINAUD Jean	1674	RANCON	87	BEAUSSAIS	79+
PEROCHE Jacques	1776	MOUTIER-MALCARD	23	MOROGUES	18+
PEROT Jacques	1704	LEPINAS	23	LIGNY-LE-CHATEL	89
PERROT Jacques	1730	SAINT-SULPICE-DES-CHAMPS	23	ARC-LES-GRAY	70
PERROT Louis	1621	MARCHE (Pays de la)		ORLEANS	45
PERROT Philibert	an 9	PEYRAT-LA-NONIERE	23	VIEVY	41
PETIT Gabriel dit GALLAND	1897	BUSSIERE-NOUVELLE	23	ROCHEFORT-MONTAGNE	63
PETIT Henri	1804	MEASNES	23	PARIS	75
PETIT Jean	1762	SAINT-FIEL	23		
PETIT Joseph	1859	ROUGNAT	23	FIGEAC	46
PETIT Louis	1897	ROUGNAT	23	ROCHEFORT-MONTAGNE	63
PETIT Léonard	1768	SAINT-MEDARD	23	SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE	03
PETIT Michel I	1764	SAINT-MEDARD	23	SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE	03
PETIT Michel II ou Pierre	1764	SAINT-MEDARD	23	SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE	03+
PEUCHEVRIER Jean	1789	SAINT-AIGNANT-DE-VERSILLAT	23	PARIS	75+
PICOULET Léonard	1744	GENTIOUX	23	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	71
PICOULET Martial	1733	GENTIOUX	23	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	71
PIGNON Mathieu	1825	SAINT-FIEL	23	PITHIVIERS	45
PIGNON Simon	1825	ANZEME	23	PITHIVIERS	45
PINET Alexis	1787	JARNAGES	23		
PINOTOT André	1782	FOLLES	87	ONZAIN	41
PIPRAUX Léonard	1731	PRISSAC (Région de)	36	LOMMOYE	78
PLEVOT/PREVOT (Lignée)	1702	ANZEME	23		
PLEVOT/PREVOT Antoine	1710	ANZEME	23	ESCRENNES	45+
PLEVOT/PREVOT Joseph	1704	ANZEME	23	ASCOUX	45+
PLEVOT/PREVOT Michel	1704	ANZEME	23	ASCOUX	45
PLEVOT/PREVOT Pierre	1704	ANZEME	23	ASCOUX	45
POCHARD Jacques	1764	...	23	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70
POCHARD Jean	1764	...	23	AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	70
POFIQUE/PAUFIQUE Jean I	1769	FAUX-LA-MONTAGNE	23	BOIS-SAINTE-MARIE	71
POFIQUE/PAUFIQUE Jean II	1776	FAUX-LA-MONTAGNE	23	LA CLAYETTE	71
POFIQUE/PAUFIQUE Léonard	1769	FAUX-LA-MONTAGNE	23	LA CLAYETTE	71
POIRIER Henry	1841	BONNAT	23	LOURY	45
POIRON Christophe	1707	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	23	TALCY	41
POIRON François	1707	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	23	TALCY	41+
POIRON Léonard	1702	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	23	TALCY	41
POITEVIN René	1710	AZAT-LE-RIS	87	PATAY	45+
PONCHARRAUD Jean	1820	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE	87	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79

PORTIER Jean	1866	ROYERE-DE-VASSIVIERE	23	BORDEAUX	33
POUGEAT Jean	1790	MOUTIER-MALCARD	23	MAREUIL-SUR-ARNON	18+
POUGEAT/POUJAT Jean II	1790	MOUTIER-MALCARD	23	MAREUIL-SUR-ARNON	18+
POUGEOT Léonard	1731	LA SOUTERRAINE	23	BINAS	41+
POUJAT Jean I	1760	MOUTIER-MALCARD	23		
POUTOU Léonard	1720	SAINT-GILLES-DES-FORETS	87	NOHANT-EN-GRAÇAY	18
PREDEL Martial	1780	LE DONZEIL	23	TONNERRE	89
PRADEL Michel	1780	LE DONZEIL	23	TONNERRE	89
PREVOTON Léonard	1811	MAGNAT-L'ETRANGE	23	BAGNEUX	03
PRUDHOMME Jean	1738	SAINT-LOUP	23	SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS	18
PRUGNOLAS Léonard	1808	LA CHAPELLE-SAINT-MARTIAL	23	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	79
PUIBATIER Charles	1748	MOUTIER-MALCARD	23	CIVRAI	18
PUIBATIER Léon	1748	MOUTIER-MALCARD	23	CIVRAY	18+
PUICHAFRAY Sylvain	1751	JOUAC	23	VIEVY	41
QUIOUDENEIX Annet	1800	NEOUX	23	GIVORS	69
RAFANEAU	Sylvain		1767	RIMONDEIX	23
RAFANEAU/RAFANOT Joseph	1784	SAINT-MARTIAL-LE-MONT	23	BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	51
RAGONOT Pierre	1784	DOMEYROT	23	VALIGNY	03
RAILLARD François	1785	BUSSIERE-NOUVELLE	23	NEOUX	23
RAILLARD Jean-Louis	1757	NEOUX	23	LANTY	58
RAILLARD Louis	1750	BUSSIERE-NOUVELLE	23		
RAILLARD Martial	1730	BUSSIERE-NOUVELLE	23		
RAMEAU Gilbert	1829	BOUSSAC (Canton de)	23	BRUERE-ALLICHAMPS	18
RAMEE François	1763	...		MARMAGNE	18
RAVION (lignée)	1680-1775	NOUZEROLLES	23		
RAVION Martin	1676	LIMOUSIN (Masson du)		BEAUSSAIS	79
RAVION Mathurin	1769	NOUZEROLLES	23	SAINT-JUST	18
RENARD Léonard	1752	LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE	23	MASSAY	18
RENAUDIER Anne	1745	SAINT-MARTIAL-LE-MONT	23		
RIBAULT François	1681	MAINSAT	23	MAREUIL-SUR-ARNON	18
RICHARD Jean	1723	BESSINE-SUR-GARTEMPE	87	SAINT-LAURENT-DES-EAUX	41
RICHARD Michel	1723	BESSINE-SUR-GARTEMPE	87	SAINT-LAURENT-DES-EAUX	41+
RICHOU Silvain	1708	ANZEME	23	CAHUMONT-SUR-THARONNE	41+
RIFFAT Guillaume	1863	LE COMPAS	23	CALOIRE	42
RIGAUD Henri	1900	SAINT-MARTIN-CHATEAU	23	SAINT-CHAMOND	42
RIGAULT Louis	an 5	LUSSAC-LES-EGLISES	87	VINEUIL	41
RIGAULT Martial	an 5	LUSSAC-LES-EGLISES	87	VINEUIL	41
RIOTON François-Auguste	1890	MAINSAT	23	THAON-DES-VOSGES	88
ROBERT Clément	1763	LA CELLE-DUNOISE	23	MASSAY	18
ROBERT François	1693	GLENIC	23	LA COUR-MARIGNY	45+
ROBERT Sylvain	1693	GLENIC	23	LA COUR-MARIGNY	45
ROBIN Louis	1743	AIGURANDE	36	MASSAY	18+
ROBIN Sylvain	1788	AIGURANDE (Région d')	36	LURY-SUR-ARNON	18
ROBINET Bonnet	1745	CHATELARD	23	SAINT-ETIENNE	42
ROBINET Pierre	1745	CHATELARD	23	SAINT-ETIENNE	42
ROCHE (de la) François	1813	FRESSELINES	23	COULMIERS	45
ROCHE (de la) Pierre	1712	LA BAZEUGE	87	EPIEDS-EN-BEAUCE	45
ROCHE (la)/LAROCHE (lign)	1674-1723	MEASNES	23		
ROCHER Léonard	1783	LIGNAC	36	BOSSAY-SUR-CLAISE	37
ROCHET Jean	1786	TERSANNES	87	CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
ROCHON Annet	1760	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	63	VALCIVIERES	63
ROLLAND Sylvain	1665	BONNAT	23	SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	45
RONDONNEAU Antoine	1688	...		BLET	18
ROUGERON Antoine	1845	SOUMANS	23	SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER	58
ROUSSEAU Annet	1786	FELLETIN	23	APREMONT	18+
ROUSSEAU Gaspard	1839	GENTIOUX	23	LYON	69+
ROUX Annet	1816	SAINT-AVIT-DE-TARDES	23	ROCHEFORT	17
ROUX Jean	1819	SAINT-AVIT-DE-TARDES	23	ROCHEFORT	17
ROUX Jean	1799	SAINT-AVIT-DE-TARDES	23	ESSERTINES-EN-CHATELNEUF	42+
ROUX Louis	1729	NOUZEROLLES	23		
SAGE Pierre	1762	LIMOUSIN ... (le)		MAISONNAIS	18
SAINSON Jean	1890	FRESSELINES	23		
SAINT-RAPT (de) François	1847	LUPERSAT	23	FONTAINES	71

SALLIERE Jean I	1733	AMBAZAC	87	SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU	28
SALLIERE Jean II	1709	AMBAZAC	87	SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEAU	28+
SANDILLON François	1790	SAINT-ALPINIEN	23	SAINT-GERMAIN-LAVAL	42
SANDILLON Laurent	1797	SAINT-ALPINIEN	23	SAINT-GERMAIN-LAVAL	42
SANDILLON Pierre	1799	SAINT-ALPINIEN	23	SAINT-GERMAIN-LAVAL	42
SARBAILLY Georges	1702	MAISONNISSES	23	LIGNY-LE-CHATEL	89+
SAUVARD (Lignée)	1834	MEASNES	23	BOULLERET	18
SAUVARD Pierre	1724	MARCHE (de la)		CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	45
SAUVE Jacques	1733	MAGNAC-LAVAL	87	SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	41
SAVINEAU Jean	1788	LA TRIMOUILLE	86	BINAS	41+
SERTY Marie	1763	CHAMPAGNAT	23	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MARMAGNE	71+
SERVIER Léonard	1783	"LIMOUSI"		MONTCENIS	71
SILVESTRE Antoine I	1699	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	CHARSONVILLE (Région de)	45
SILVESTRE Antoine II	1699	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	VILLERMAIN	41
SILVESTRE Léonard	1699	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	CHARSONVILLE	45
SILVESTRE Michel	1699	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	CHARSONVILLE (Région de)	45
SILVESTRE Pierre	1699	BESSINES-SUR-GARTEMPE	87	CHARSONVILLE	45
SIMON Jean	1748	MOUTIER-MALCARD	23	CIVRAY	18
SIMONAT/SIMONET Simon	1774	CLUGNAT	23	MEHUN-SUR-YEVRE	18+
SIMONET Alphonse	1880	MAINSAT	23	THAON-DES-VOSGES	88
SIMONET Pierre	1804	BONNAT	23	CHUELLES	45
SIMONET Sylvain	1804	BONNAT	23	CHUELLES	45
SONNET Léonard	1684	POITOU (Maçon du)		CHAMPIGNY-EN-BEAUCE	41+
SOUBRAN François	1770	LA CELLE-DUNOISE	23	DONNERY	45+
SOUGERE Jacques	1791	SAINT-AVIT	63	SAINT-MALO-EN-DONZIOIS	58
SOURAUD Martial	1876	MOURIOUX	23	LIERVAL	02
SOUREAUD Joseph	1847	ARRENES	23		
SOUREAUD Léonard	1859	ARRENES	23		
SUDRON François	1825	SAINT-FIEL	23	AULNAY-LA-RIVIERE	45
TABERIAU Jacques	1793	CREVANT	36	SAINT-SATUR	18
TABERIAU Michel	1793	LA FORET-DU-TEMPLE	23	SAINT-SATUR	18
TABERIAU Pierre	1793	CREVANT	36	SAINT-SATUR	18
TEMPLARDON Léonard	1753	CHAVANAT (Région de)	23	SEURRE	21
TERRADE René	1676	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE	87	LA CHARRIERE	79
TERRADE Saturnin	1676	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE	87	LA CHARRIERE	79
TERRAS Antoine	1730	SAINT-SULPICE-DES-CHAMPS	23	ARC-LES-GRAY	70
TERRAS Jean	1730	SAINT-SULPICE-DES-CHAMPS	23	ARC-LES-GRAY	70
TETARD Eugène	1890	LIZIERES	23	PARIS	75
TEXIER Jacques	1781	SUSSAC	87	SOING-EN-SOLOGNE	41
TEXIER Mathurin	1780	SUSSAC	87	NOUANS-LES-FONTAINES	37
THEVENET Jean	1831	ARNAC-LA-POSTE	87		
THEVENIAU ...	1759	SAINT-DOMET	23	OUGNY	58
THIBAUD Gilbert	1805	SAINT-PIERRE-LE-BOST	23		
THOMAS Jean	1781	COGNAC-LE-FROID	87	SAINT-SEURNIN-CADOURNE	33
THONIARD Aléxis	1839	BUSSIERE-DUNOISE	23	LERE	18
THONIARD Jean-Auguste	1839	BUSSIERE-DUNOISE	23	SAVIGNY-EN-SANCERRE	18
TISSIER Jean	1700	PARSAC	23	SAINT-JUST	18+
TITOU Jean	1746	ARNAC-LA-POSTE	87	CHAUMONT-SUR-THARONNE	41+
TIXIER Jean	1771	JALESCHES	23	RAYMOND	18
TOUPI Pierre	1718	SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	23	PIERRECOURT	70
TOURATIER Pierre	1657	TERSANNES	87	BINAS	41+
TOURTAUD François	1814	ANZEME	23	FROMONT	77
TRABET Jean	1838	SAINT-BARD	23	EYZIN-PINET	38
TRAYAUD Edouard	1914	VIDAILLAT	23	LYON	69
TRENIER Sylvain	1753	CROZANT	23	CHAMPEAUX	77
TRICHARD Jean-Baptiste	1831	FLEURAT	23		
TRILLAUD Bélonie-Alexis	1910	CHENIERS	23		
TRILLAUD Claude	1868	NOUZIERS	23	ORLEANS	45
TRILLAUD Jean	1865	NOUZIERS	23	CHATEAUMEILLANT	18
TRILLAUD Jean	1875	LINARD	23		
TRILLAUD/TRILLOT Sylvain	1793	NOUZIERS	23	DONNERY	45
TRIOLET Jacques	1752	BERSSINES-SUR-GARTEMPE	87	SAINT-LAURENT-NOUANS	41+
TRUCHON François	1806	NOUZEROLLES	23	SAINT-BOUIZE	18

VAUZELLE Jean	1761	LIMOGES (Pays de)		JOSNES	41
VAUZELLE Léonard	1761	LIMOGES (Pays de)		JOSNES	41
VERGAY François	1761	SAINT-LAURENT	23	PRESNOY	45+
VERGAY Marien dit Rouilly	1732	SAINT-LAURENT	23	SCEAUX	45
VERGNIAUD Martial	1825	MOURIOUX	23		
VERRIER/VEYRIER Annet	1740	CHAMPAGNAT	23		
VERRIER/VEYRIER François	1736	CHAMPAGNAT	23	MONTCENIS	71
VERRIER/VEYRIER Jean	1736	CHAMPAGNAT	23	COUCHES	71
VERRIER/VEYRIER Michel	1720	CHAMPAGNAT	23	SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE	71
VERRIER/VEYRIER Sébast.	1740	CHAMPAGNAT	23	SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE	71
VIDAULT Maurice	1676	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE	87	LA CHARRIERE	79
VIGEON Léger	1802	SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS	23	CHARMONT-EN-BEAUCE	45
VIGNARD Jean	1699	SAINTE-FEYRE	23	AUXY	45
VILLARD Eugène	1896	MARCHE (de la)		PARIS	75
VILLARD Jean	1863	GLENIC	23	BOURRON-MARLOTTE	77
VILLARD (Lignée)	1750-1863	GLENIC	23		
VILLATTE Pierre	1808	TOULX-SAINTE-CROIX	23	CROSSES	18
VINCENT ... (11 ans)	1706	LIMOGES (Pays de)		DONNERY	45+
VINCENT François I	1810	MEASNES	23	BOULLERET	18
VINCENT Jacques	1810	MEASNES	23	BOULLERET	18
VINCENT Jean	1831	MEASNES	23	BOULLERET	18
VINCENT Léonard	1822	MEASNES	23	BOULLERET	18+
VINCENT Léonard	1680	MARCHE		DONNERY	45
VINCENT (Lignée)	1660-1758	MEASNES	23		
VINCENT Pierre	1712	LIMOGES (Pays de)		DONNERY	45+
VINCENT Ursin	1750	LUSSAT	23	LA FERMETE	58
VITTE Antoine	1711	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	23	CONTRES	41+
VOZEL Léonard	1717	SAINT-SYLVESTRE	87	GOUILLONS	28
VOZEL Mathias I	1717	SAINT-SYLVESTRE	87	GOUILLONS	28
VOZEL Mathias II	1717	SAINT-SYLVESTRE	87	GOUILLONS	28
VOZEL Pierre	1717	SAINT-SYLVESTRE	87	GOUILLONS	28+